


FEVRIER 2023



# Programme Communal de Développement Rural

Partie 1

## Analyse des caractéristiques socio-économiques

AUTEUR DE PROJET



Rue des Chasseurs Ardennais, 32  
B-6880 BERTRIX  
Tél ; 061/41 54 54 - Fax 061/41 55 07  
info@impact-sprl.be - www.impact-sprl.be

## Table des matières

---

<b>Table des illustrations .....</b>	<b>7</b>
<b>Bibliographie.....</b>	<b>10</b>
<b>Méthodologie.....</b>	<b>12</b>
<b>Présentation de l’auteur de projet .....</b>	<b>13</b>
<b>Présentations succinctes.....</b>	<b>14</b>
1 Aperçu géographique .....	14
2 L’environnement physique, naturel et paysager.....	14
3 L’environnement bâti .....	14
4 La population.....	15
5 Le logement .....	15
6 L’économie et l’emploi .....	16
7 Le tourisme.....	16
8 L’agriculture .....	16
9 La forêt .....	17
10 La mobilité .....	17
11 L’aménagement du territoire .....	17
12 Les équipements .....	18
13 Les services .....	18
14 La culture, le sport et les loisirs.....	19
15 La gestion communale.....	19
16 Carte d’identité du territoire .....	20
17 Partenaires de la commune d’Onhaye .....	29
17.1 Partenaires communaux.....	29
17.1.1 Centre Public d’Action Sociale .....	29
17.1.2 Agence Locale pour l’Emploi .....	29
17.1.3 Syndicat d’initiatives .....	29
17.1.4 Accueil Temps Libre .....	30
17.2 Partenaires transcommunaux.....	30
17.2.1 Contrat de rivière Haute-Meuse .....	30
17.2.2 Maison du Tourisme Vallée de la Meuse Namur-Dinant « Explore Meuse ».....	30
18 Plans et programme de la commune d’Onhaye .....	31
18.1 Programme Stratégique Transversal.....	31
18.2 Plan de Cohésion Sociale .....	31
18.3 Plan Habitat Permanent .....	32
19 Dynamique transcommunale .....	33

20	Aperçu historique .....	35
21	Aperçu géographique .....	39
21.1	Situation géographique .....	39
21.2	Occupation du sol .....	39
22	L'environnement physique, naturel et paysager .....	44
22.1	Contexte physique .....	44
22.1.1	Sols et sous-sols .....	44
22.1.2	Eaux souterraines et de surface .....	49
22.1.3	Relief et géomorphologie .....	54
22.2	Contexte naturel .....	57
22.2.1	Natura 2000 .....	57
22.2.2	Zone humide d'intérêt biologique .....	58
22.2.3	Site de grand intérêt biologique .....	58
22.2.4	Arbres et haies remarquables .....	61
22.2.5	Espèces invasives .....	62
22.3	Contexte paysager .....	64
22.3.1	Description paysagère .....	64
22.3.2	Périmètre d'intérêt paysager et point de vue remarquable .....	65
22.4	Mesures en faveur de l'environnement .....	66
22.5	Éléments de synthèse .....	68
23	L'environnement bâti .....	69
23.1	Structure et typologie du bâti .....	69
23.3	Patrimoine .....	71
23.3.1	Monuments et sites classés .....	71
23.3.2	Autres éléments patrimoniaux .....	71
23.3.3	Sites archéologiques .....	72
23.3.4	Description cartographique des villages .....	72
23.4	Éléments de synthèse .....	80
24	La population .....	81
24.1	Nombre d'habitants et son évolution .....	81
24.1.1	Au niveau communal .....	81
24.1.2	Au niveau des localités .....	83
24.1.3	Au niveau de la micro-région .....	85
24.2	Population étrangère .....	85
24.3	Mouvements de la population .....	85
24.4	Structures d'âges .....	88
24.5	Structure des ménages .....	89

24.6	Structure socio-économique de la population .....	92
24.6.1	Statut socio-économique .....	92
24.6.2	Taux de chômage, d'activité et d'emploi .....	92
24.6.3	Niveau de vie.....	96
24.7	Éléments de synthèse.....	97
25	Le logement.....	99
25.1	Le parc immobilier .....	99
25.2	Le marché immobilier .....	100
25.3	Les transactions immobilières de maisons ordinaires .....	100
25.4	Les transactions immobilières de terrains à bâtir .....	103
25.5	Permis d'urbanisme .....	104
25.6	Secondes résidences .....	105
25.7	Logements publics.....	105
25.8	Éléments de synthèse.....	106
27	L'économie et l'emploi .....	107
27.1	Les entreprises .....	107
27.2	Les emplois salariés.....	107
27.3	L'emploi indépendant.....	109
27.4	Les parcs d'activités économiques .....	110
27.5	Structures d'accompagnement.....	110
27.5.1	Agence Locale pour l'Emploi .....	110
27.5.2	Asbl « Espaces ».....	111
27.6	Éléments de synthèse.....	112
28	Le tourisme.....	113
28.1	Structures d'hébergement.....	113
28.2	Activités et points d'intérêt .....	113
28.3	Arrivées et nuitées .....	114
28.4	Éléments de synthèse.....	115
29	L'agriculture.....	116
29.1	Surface agricole utilisée .....	116
29.3	Exploitations agricoles .....	117
29.4	Main d'œuvre agricole .....	118
29.5	Productions agricoles.....	118
29.6	Diversification agricole .....	119
29.7	Éléments de synthèse.....	119
30	La forêt .....	121
30.1	Caractéristiques générales .....	121



30.2	Forêt communale .....	121
30.2.1	Revenus et dépenses .....	124
30.2.2	La chasse .....	124
31	La mobilité .....	125
31.1	Déplacements automobiles .....	125
31.1.1	Réseau routier .....	125
31.2	Stationnement .....	127
31.3	Sécurité routière.....	127
31.4	Déplacements en commun.....	127
31.4.1	Réseau SNCB .....	127
31.4.2	Réseau TEC.....	127
31.5	Initiatives communales .....	129
31.6	Déplacements lents.....	129
31.8	Éléments de synthèse.....	130
32	L'aménagement du territoire .....	131
32.1	Structure consultative .....	131
32.2	Schéma de Développement du Territoire .....	131
32.3	Plan de secteur.....	133
32.3.1	Généralités .....	133
32.3.2	Affectations .....	135
32.4	Schéma d'orientation local .....	139
32.5	Sites à réaménager.....	139
32.6	Guide régional d'urbanisme .....	139
32.7	Éléments de synthèse.....	142
33	Les équipements .....	143
33.1	Réseau d'égouttage.....	143
33.2	Distribution d'eau.....	145
33.3	Distribution d'électricité et de distribution.....	145
33.4	Télécommunication .....	145
33.5	La gestion des déchets.....	148
33.6	La gestion énergétique.....	148
33.7	Éléments de synthèse.....	149
34	Les services .....	150
34.1	Le commerce .....	150
34.2	L'enseignement et l'éducation .....	150
34.3	Les services sociaux .....	150
34.4	Les services aux aînés .....	151

34.5	Les services aux enfants et aux jeunes .....	152
34.5.1	Les autres services publics .....	152
34.5.2	La santé.....	153
34.5.2.1	L'offre de soins de santé.....	153
34.5.2.2	Profil local de santé .....	153
34.7	Éléments de synthèse.....	156
35	La culture, le sport et les loisirs.....	157
35.1	Les infrastructures .....	157
35.2	Les associations et les activités .....	158
35.2.1	Les associations.....	158
35.2.2	Les activités.....	159
35.3	Les conseils consultatifs .....	159
35.4	Éléments de synthèse.....	159
	<b>Synthèse AFMO des chapitres étudiés .....</b>	<b>161</b>

# Table des illustrations

---

## Figures :

Figure 1 : Carte synthétique d'Anthée.....	22
Figure 2 : Carte synthétique de Falaën.....	23
Figure 3 : Carte synthétique de Gérin.....	24
Figure 4 : Carte synthétique d'Onhaye.....	25
Figure 5 : Carte synthétique de Sommière.....	26
Figure 6 : Carte synthétique de Weillen.....	27
Figure 7 : Carte synthétique de Miavoye.....	28
Figure 8 : Aire d'influence principale - 2011 - CPDT.....	<b>Erreur ! Signet non défini.</b>
Figure 9 : Situation géographique régionale.....	41
Figure 10 : Situation géographique communale.....	42
Figure 11 : Carte d'occupation du sol.....	43
Figure 12 : Localisation des sites karstiques.....	46
Figure 13 : Principales associations de sols.....	47
Figure 14 : Sols hydromorphes et organiques.....	48
Figure 15 : Captages et zones de protection.....	50
Figure 16 : Réseau hydrographique.....	51
Figure 17 : Zone inondable.....	52
Figure 18 : Axes de ruissellement.....	53
Figure 19 : Modèle numérique de terrain.....	55
Figure 20 : Classes de pente.....	56
Figure 21 : Sites naturels.....	60
Figure 22 : Ensembles paysagers - 2014 - CPDT.....	64
Figure 23 : Périmètre d'intérêt paysager et point de vue remarquable.....	65
Figure 24 : Structure du bâti d'Anthée.....	73
Figure 25 : Structure du bâti de Falaën.....	74
Figure 26 : Structure du bâti de Gérin.....	75
Figure 27 : Structure du bâti d'Onhaye.....	76
Figure 28 : Structure du bâti de Serville.....	77
Figure 29 : Structure du bâti de Sommière.....	78
Figure 30 : Structure du bâti de Weillen.....	79
Figure 31 : Extrait du plan de destination du PCAR Anthée - Juin 2017 - BEP.....	110
Figure 32 : Réseau routier.....	126
Figure 33 : Réseau de transports en commun.....	128
Figure 34 : Projet de structure spatiale pour la Wallonie - 1999 - SDT.....	132
Figure 35 : Plan de secteur.....	134
Figure 36 : Périmètres soumis au Guide régional d'urbanisme.....	141
Figure 37 : Plan d'Assainissement par Sous-bassin Hydrographique (PASH).....	144
Figure 38 : Localisation des principales infrastructures techniques.....	147

## **Tableaux :**

Tableau 1 : Occupation du sol – 2008 - CPDT .....	39
Tableau 2 : Inventaire des SGIB - Biodiversité Wallonie .....	59
Tableau 3 : Inventaire des arbres remarquables .....	61
Tableau 4 : Inventaire des haies remarquables .....	62
Tableau 5 : Évolution de la population - 1991-2019 - STATBEL .....	<b>Erreur ! Signet non défini.</b>
Tableau 6 : Évolution de la population au sein de la micro-région - 1992-2019 - WALSTAT .....	85
Tableau 7 : Mouvements de la population - 2010-2018 - WALSTAT.....	85
Tableau 8 : Structure des ménages par type - Comparaison - 2019 - WALSTAT .....	90
Tableau 9 : Répartition des déclarations fiscales par tranches de revenus - Comparaison - 2017 - WALSTAT .....	96
Tableau 10 : Évolution du nombre de permis délivrés pour la construction et la rénovation de bâtiments résidentiels – 2010-2017 – CAPRU selon la DGSIE.....	104
Tableau 11 : Répartition de l'emploi salarié selon le secteur d'activité - Comparaison - 2008-2018 - WALSTAT .....	108
Tableau 12 : Répartition de l'emploi indépendant par branches d'activités - Comparaison - 2018 - INASTI.....	109
Tableau 13 : Offre en hébergements touristiques - 2019 - Recherches et administration communale (selon les données disponibles) .....	113
Tableau 14 : Évolution du nombre d'arrivées et de nuitées - 2007-2014 - STATBEL .....	114
Tableau 15 : Répartition des affectations par plan de secteur - 2019 .....	133
Tableau 16 : Indicateurs de santé - 2019 - Province de Namur selon SPF Economie-DGS .....	153

## **Graphiques :**

Graphique 1 : Évolution de la population - 1991-2019 - STATBEL .....	82
Graphique 2 : Mouvements de la population - 2010-2018 - WALSTAT.....	85
Graphique 3 : Pyramide des âges - 2019 - STATBEL .....	88
Graphique 4 : Structures des ménages par type - Comparaison - 2019 - STATBEL .....	90
Graphique 5 : Évolution des structures de ménage par type - 2013-2019 - STATBEL et CYTISE .....	91
Graphique 6 : Taux d'activité, d'emploi et de demande d'emploi - Comparaison - Février 2020 - FOREM .....	92
Graphique 7 : Évolution du taux de demande d'emploi - Comparaison - 2016-2020 - FOREM et IWEPS .....	93
Graphique 8 : Répartition du nombre de demandeurs d'emplois en fonction de leur âge - Comparaison - Janvier 2020 - FOREM .....	94
Graphique 9 : Évolution du nombre de demandeurs d'emplois en fonction de leur âge - Janvier 2020 - FOREM .....	94
Graphique 10 : Évolution du nombre de demandeurs d'emplois en fonction de la durée d'inoccupation - 2016-2020 - FOREM.....	95
Graphique 11 : Évolution du taux de chômage - 2010-2017 - CYTISE et WALSTAT.....	95
Graphique 12 : Évolution du revenu moyen par habitant - Comparaison - 2005-2017 - STATBEL....	96
Graphique 13 : Répartition des déclarations fiscales par tranches de revenus – 2017 - STATBEL .....	97
Graphique 14 : Répartition des logements selon leur type - Comparaison - 2019 - STATBEL .....	99
Graphique 15 : Répartition des logements selon leur année de construction - Comparaison - 2019 - STATBEL .....	100
Graphique 16 : Évolution des transactions immobilières et des prix moyens de vente de maisons ordinaires - 2010-2018 – STATBEL.....	101

Graphique 17 : Évolution des transactions immobilières de maisons ordinaires au sein de la micro-région - 2010-2017 - STATBEL .....	102
Graphique 18 : Évolution du prix moyen de maisons ordinaires au sein de la micro-région - 2010-2017 - STATBEL .....	102
Graphique 19 : Évolution des transactions immobilières et des prix moyens de vente des terrains à bâtir - 2004-2014 - STABEL.....	103
Graphique 20 : Évolution du nombre de transactions immobilières de terrains à bâtir - Comparaison - 2004-2014 - STATBEL.....	103
Graphique 21 : Évolution des prix moyens de vente des terrains à bâtir au sein de la micro-région - 2004-2014 - STATBEL.....	104
Graphique 22 : Évolution de la part d'appartements parmi les nouvelles constructions de logements autorisés au sein de la micro-région - 2010-2015 - WALSTAT .....	105
Graphique 23 : Répartition des entreprises assujetties à la TVA par type - 2018 - STATBEL .....	107
Graphique 24 : Évolution de la nature de l'activité indépendante - 2008-2018 - INASTI.....	109
Graphique 25 : Évolution de la surface agricole utilisée - 2000-2018 - CAPRU.....	116
Graphique 26 : Évolution du nombre d'exploitations agricoles - 2000-2018 - CAPRU .....	117
Graphique 27 : Répartition des exploitations agricoles selon l'âge des exploitants - 2010 - CAPRU	118
Graphique 28 : Évolution de la population scolaire - 2010-2020 - Administration communale.....	150
Graphique 29 : Indicateur synthétique d'accès aux droits fondamentaux - 2013 - IWEPS.....	154



# Bibliographie

---

## **Références bibliographiques :**

Décret relatif au développement rural – Parlement wallon – 11 avril 2014

Arrêté du Gouvernement wallon portant exécution du décret du 11 avril 2014 relatif au développement rural – 12 juin 2014

Code du Développement Territorial – version applicable du 14 novembre 2019

Profil local de santé – Observatoire de la Santé – Province de Luxembourg

## **Informations :**

Informations et notes fournies par la commune d’Onhaye

## **Statistiques :**

Commune de Onhaye

STATBEL – <https://statbel.fgov.be/fr>

CYTISE – <http://cytisecommunes.cytise.be/>

WALSTAT – <https://walstat.iweps.be/walstat-accueil.php>

FOREM – <https://www.leforem.be/chiffres-et-analyses/chiffres.html>

CAPRU – <http://www.capru.be/communes-wallonnes-en-chiffres>

INASTI – <https://www.inasti.be/fr/statistiques-et-legislation>

## **Références Internet :**

Site de l’administration communale : <https://www.onhaye.be/>

Portail de la biodiversité en Wallonie : <http://biodiversite.wallonie.be/fr/accueil.html?IDC=6>

Site de la DGO4 : [http://lampspw.wallonie.be/dgo4/site\\_portfolio/](http://lampspw.wallonie.be/dgo4/site_portfolio/)

Site de la Conférence Permanente pour le Développement Territorial : <http://cpdt.wallonie.be>

Geoportail de la Wallonie <http://geoportail.wallonie.be/walonmap>

Site de la SNCB : <http://www.belgianrail.be/jp/sncb-horaires/query.exe/fr>

Site du TEC : <http://www.infotec.be>

Site de la Maison du Tourisme de la Vallée de la Meuse Namur-Dinant : <https://www.valleedelameuse-tourisme.be/>

Site du Syndicat d'Initiative d'Onhay : <https://www.lamolignee.com/en/>

# Méthodologie

---

La partie 1 du Programme Communal de Développement Rural (PCDR) a été élaborée dans le respect du décret et de l'arrêté de 2014 régissant le déroulement d'une Opération de Développement Rural (ODR).

La présente analyse se base sur des données provenant de sources officielles (SPF Economie, FOREM, ONSS, INASTI, DGO4, DGO3...). Elle a servi de base à la réflexion lors des réunions citoyennes.

Elle a pour objet d'appréhender globalement et transversalement les caractéristiques socio-économiques de la commune d'Onhaye. Bien que se voulant transversale, la description socio-économique est traitée par grandes thématiques faisant chacune l'objet d'un chapitre particulier pour une lecture plus aisée du document.

Chaque chapitre se termine par une synthèse mettant en avant les démarches déjà entreprises par la commune et les liens avec d'autres plans et programmes.

La fin du document propose un tableau « AFMO » mentionnant les principaux éléments significatifs sous la forme d'une analyse des forces et faiblesses du territoire et de ses composantes. Il est ainsi possible de dégager les problématiques majeures ainsi que les ressources spécifiques. Cette synthèse sera soumise en consultation lors des réunions faisant appel à la participation de la population.

Enfin, des documents cartographiques, en annexes ou directement incorporés dans le rapport, permettent de visualiser le contexte territorial.

# Présentation de l'auteur de projet

---

Impact est un bureau d'études spécialisé dans les domaines du développement rural, de l'aménagement du territoire, de l'urbanisme, de l'architecture et de l'environnement.

Nous mettons à disposition une équipe pluridisciplinaire comprenant les formations d'ingénieur agronome, d'architecte, de géographe, d'urbaniste, de paysagiste, de graphiste et de géomètre.

Impact est agréé en Région wallonne pour la réalisation de schémas de développement pluricommunaux et communaux, de schémas d'orientation locaux, de guides d'urbanisme ainsi que pour la réalisation d'études d'incidences sur l'environnement.

## Présentation de l'équipe

### **Chef de projet**

- Stéphane MOTTIAUX – Ingénieur agronome / Gérant

### **Chargée de projet**

- Mary Genatzy – Chargée de projets en développement rural et urbain

### **Collaborateurs internes**

- Amaury DE MOL – Dessinateur DAO – Images 3D
- William DEBROUX – Géomètre
- Marie DEFISE – Architecte paysagiste
- Delphine FRESING - Architecte
- Marjorie LEQUEUX – Architecte / Gérante
- Frédéric MARTIN-ETIENNE – Géomètre
- Dominique PAJOT – Géomètre expert / Gérant
- Valentine PINSON – Architecte
- Aurélie WILLEM – Bio-ingénieur (Environnement)

### **Collaborateurs administratifs internes**

- Viviane ARNOULD – Secrétaire de direction et graphiste

# Présentations succinctes

---

## 1 Aperçu géographique

Située au centre de la Province de Namur, la commune d'Onhaye se trouve à proximité de la ville de Dinant.

Traversée d'Ouest en Est par la route régionale N97, également appelée Route de Charlemagne, cette route permet de rejoindre l'autoroute E411, en plus ou moins 10 minutes. La commune comprend une ancienne ligne ferroviaire en gare de Falaën et ne dispose à ce jour d'aucune desserte ferroviaire.

Bordée par les communes d'Anhée, d'Yvoir, de Dinant, d'Hastière, de Florennes et de Mettet, Onhaye est reprise dans l'aire d'influence de Dinant.

Composée de sept anciennes communes (Anthée, Falaën, Gérin, Onhaye, Serville, Sommière, Weillen), la commune s'étend sur 6 553 hectares dont plus de la moitié (65,1 %) est couverte par des zones agricoles.

## 2 L'environnement physique, naturel et paysager

Située dans le Plateau condrusien dans la Région agro-géographique du Condroz, le territoire communal est traversé par deux vallées : à l'ouest, par celle du ruisseau de Flavion, principal affluent de la Molignée et au sud, par celle du ruisseau de Féron.

Quatre sites Natura 2000 s'étendent sur la commune d'Onhaye, représentant 40 % du territoire, à savoir la Vallée du Ruisseau de Féron, la Vallée du Flavion, la Vallée de la Meuse d'Hastière à Dinant et la Vallée de la Molignée.

La Sablière de Ninveau est caractérisée par une Zone humide d'intérêt biologique, dont la valeur écologique et scientifique est reconnue par le Gouvernement wallon. De plus, de nombreux sites de grand intérêt biologique, arbres et haies remarquables sont recensés sur le territoire communal. Le plan de secteur indique également plusieurs périmètres d'intérêt paysager et points de vue remarquable.

Onhaye adhère également au Contrat de rivière Haute-Meuse depuis 2005. Aux côtés de 22 autres communes, « *le contrat de rivière est un protocole d'accord entre un ensemble aussi large que possible d'acteurs publics et privés sur des objectifs visant à concilier les multiples fonctions et usages des cours d'eau, de leurs abords et des ressources en eau du bassin* ».

## 3 L'environnement bâti

Les centres villageois du territoire communal présentent des caractéristiques spécifiques, dont l'un Falaën est repris comme l'un des plus beaux villages de Wallonie.

Onhaye dispose de plusieurs monuments et sites classés tels que le Château de Fontaine, le Château de Falaën et les ruines du château de Montaigle.

Le territoire communal dispose de plus de 170 édifices, inscrits sur la liste du patrimoine monumental de Belgique. Les édifices sont majoritairement des maisons, d'anciennes fermes et bâtiments religieux. Il importe de noter la présence d'éléments du petit patrimoine, à savoir des croix et potales, des ponts et des moulins.



## 4 La population

Comptant 3.247 habitants (1.651 hommes et 1.596 femmes) au 1<sup>er</sup> janvier 2021, la commune d'Onhaye présente une densité de population de 49,4 habitants/km<sup>2</sup>.

Depuis 1991, la commune a gagné 415 habitants, soit une augmentation relative de 14,7 %. Il importe de noter en 2014 la diminution du nombre d'habitants. Les années 2015 et 2018 apparaissent comme des années favorables, avec respectivement le gain de 65 et 70 habitants.

Le solde naturel de la commune est majoritairement positif, avec plus de naissances comptabilisées que de décès. La croissance démographique actuelle (solde total) est conditionnée par le solde migratoire, beaucoup plus aléatoire. Les habitants ont majoritairement quitté le territoire pour une autre commune de l'arrondissement de Dinant.

La pyramide des âges présente un équilibre des différentes tranches d'âges, avec cependant une surreprésentation des cinquantenaires et une sous-représentation des jeunes âgés de 20 à 24 ans sur le territoire communal. Au regard des indicateurs démographiques, la population d'Onhaye est vieillissante.

Selon le FOREM, en 2017, la commune possède un taux d'activité de 69,8 % et un taux d'emploi de 63,4 %. En janvier 2020, le taux de demande d'emploi s'élevait à 9,7 %. Ce dernier est en diminution depuis quelques années.

En 2017, le revenu moyen annuel par habitant est 17 337 € (revenu supérieur à l'arrondissement de Dinant et à la Région wallonne). 1,76 % de la population bénéficie du revenu d'intégration sociale.

La commune dispose d'un Plan de Cohésion Sociale visant à développer les différents quartiers et à lutter contre toutes formes de précarité, de pauvreté et d'insécurité.

## 5 Le logement

En 2019, le parc immobilier d'Onhaye compte environ 1 900 bâtiments, soit une augmentation relative de 9,5 % depuis 1995. Relativement ancien, la commune dispose d'une majorité de bâtiments érigés avant 1900.

Depuis 2010, le nombre de ventes d'habitations évolue de manière irrégulière. Sont constatées des augmentations en 2011 et 2013, une diminution significative en 2016 et depuis, un nombre de transactions immobilières à la hausse. Parallèlement, le prix moyen oscille en « dents de scie » avec une année 2016 marquée par une diminution du prix immobilier. Le nombre moyen de transactions immobilières de terrains à bâtir est inférieur à celui des maisons ordinaires. Depuis 2012, ces dernières sont à la hausse pour un prix moyen de 24,19 € par m<sup>2</sup>.

Concernant les permis d'urbanisme, le nombre moyen de permis de rénovation est supérieur au nombre de permis de bâtir octroyés pour la construction d'un bâtiment résidentiel.

Dans le cadre de la précédente opération de développement rural, un projet de construction de 4 logements tremplins et de 4 logements pour familles nombreuses ont été financés.

La commune dispose d'un Plan Habitat Permanent, assurant le lien entre résidents permanents et structures susceptibles de favoriser leur réinsertion dans un logement décent et dans le tissu social et professionnel.

## 6 L'économie et l'emploi

En 2018, la commune comptabilise 280 entreprises, soit une augmentation relative de 25 % depuis 2008, pour deux grands secteurs d'activité : les domaines de la construction et de l'agriculture, de la sylviculture et la pêche.

Onhaye compte plus de 1000 travailleurs salariés, dans les domaines de l'administration, la défense, l'enseignement, la santé et le social, et du commerce, des transports et de l'horeca. Elle comptabilise également plus de 350 indépendants, avec une légère surreprésentation des professions libérales.

La commune ne dispose pas à ce jour de parc d'activité économique. Un projet d'aménagement d'une zone d'activité économique de 8 hectares à Anthée est actuellement en cours.

La commune dispose d'une Agence Locale pour l'Emploi, offrant des emplois occasionnels et un accompagnement pour les personnes éprouvant des difficultés sur le marché du travail.

## 7 Le tourisme

Aux côtés de 12 autres communes, Onhaye fait partie de la Maison du Tourisme de la Vallée de la Meuse Namur-Dinant « Explore Meuse ». Elle dispose également d'un Syndicat d'Initiative depuis 1979, actif pour faire connaître la région et rendre la vie des habitants plus agréable et conviviale.

Elle compte une vingtaine de structures d'hébergement (hôtel, campings, gîtes, chambres d'hôtes) sur l'ensemble des villages. Falaën apparaît comme le village où l'offre touristique est la plus importante et la plus diversifiée. Il bénéficie notamment de la vallée de la Molinee et de sa renommée avec son label « Les Plus Beaux Villages de Wallonie ».

En 2019, Onhaye s'est vue obtenir le label « Commune pédestre ». Récompensée pour ses efforts en matière de réseau de petites voiries publiques et de mobilité alternative à la voiture, Onhaye propose 18 chemins de promenades balisés (sur 104 km) et 5 circuits VTT (76 km). Il est possible de faire de la draine ou de visiter les ruines du château fort de Montaigle. Chaque année, une Marche Gourmande est organisée afin d'organiser une promenade ponctuée d'arrêts culinaires.

La commune est située à proximité de pôles touristiques importants, à savoir Dinant ou Maredsous.

En 2014, Onhaye compte 3 950 arrivées et 7 101 nuitées. La majorité d'entre elles sont réalisées par des touristes belges. Par rapport à 2007, le nombre d'arrivées a augmenté (+35,8 %) tandis que le nombre de nuitées a diminué (-13 %).

Dans le cadre du PST 2018-2024, la commune entend promouvoir le tourisme local vert en valorisant ce qui existe, tout en veillant à son développement.

## 8 L'agriculture

En 2018, la Surface Agricole Utilisée (SAU) de la commune s'élève à 3 826 hectares. Depuis 2000, celle-ci a diminué depuis 7 %.

Le territoire communal détient 49 exploitations agricoles. Depuis 2000, l'évolution du nombre d'exploitations est à la baisse (-32 %). Néanmoins, depuis 2012, la commune voit une stabilisation de celles-ci.

En 2010, près des  $\frac{3}{4}$  des exploitants agricoles sont âgés entre 35 et 64 ans.

Quelques exploitations ont fait le choix d'une diversification agricole, à travers la participation au marché de plein air les dimanches, la vente ou les gîtes à la ferme.

Le PST 2018-2024 prévoit de « développer la promotion de la vente directe des produits locaux et artisanaux du territoire » en organisant des marchés locaux et en favorisant l’approvisionnement local en restauration collective.

## 9 La forêt

Sur un territoire de 6574 hectares, selon les catégories d’occupation du sol, 24,8 % du territoire communal est couvert de forêt, de bois, et de « sapins de Noël », c’est-à-dire 1628 hectares.

La surface de la forêt soumise à l’aménagement communal est de 111,1 hectares, ce qui représente 6,9% des espaces forestiers de la commune.

Les propriétés forestières communales constituent une seule unité d’aménagement. La propriété est morcelée en 23 blocs géographiquement distincts qui ont une taille variant de de 0,4 à 25 hectares. Néanmoins, les parcelles se regroupent essentiellement autour de Foy au nord et à la limite avec la commune d’Hastière au sud où elle forme deux massifs.

Les grands types de milieux au sein de l’aménagement sont répartis comme suit : 87,5 % de feuillus, 11,5% de résineux et 1,0% de milieux ouverts.

Les revenus nets par an tirés de la forêt communale sont de 14.075,2 €, dont plus ou moins 50% viennent des locations du droit de chasse. Aucun investissement n’a été réalisé depuis les dernières plantations en 1998.

## 10 La mobilité

Onhaye est traversée d’Est en Ouest par la route nationale 97, reliant Philippeville et Havelange. Cette dernière permet de rejoindre rapidement l’autoroute E411, en plus ou moins 10 minutes. D’autres axes routiers secondaires desservent l’ensemble de la commune comme la route N936 Ciney-Hastière, la route N915 Anthée-Mesnil-Saint-Blaise, la route N951 Wépion-Anthée et la route N971.

La commune est traversée par une ancienne ligne ferroviaire (gare de Falaën). Il s’agit de la ligne 150 Tamines – Mettet – Ermeton-sur-Biert – Dinant – Jemelle. Cette ligne a aujourd’hui une vocation touristique avec l’activité des Draisines et l’attrait de la vallée de la Mollignée.

Ne disposant à ce jour d’aucune desserte ferroviaire, la commune se trouve à proximité de plusieurs gares telles les gares de Dinant, Ciney et Yvoir.

Onhaye est également desservie par trois lignes de bus « Dinant - Florennes », « Dinant – Ermeton-sur-Biert » et « Dinant – Falaën » desservant la majorité des villages de la commune. Seul le village de Serville n’est desservi par aucune ligne de bus.

La commune d’Onhaye a mis en place une Navette Rurale, à destination des seniors et personnes à mobilité réduite. Dans le cadre de son PST, Onhaye réfléchit à la possibilité d’acquérir un car communal.

## 11 L’aménagement du territoire

La commune dispose d’une Commission consultative d’aménagement du territoire, de l’urbanisme et de la mobilité.

La commune d’Onhaye est reprise au plan de secteur n°12 Dinant – Ciney – Rochefort (arrêté du 22/01/1979). Les zones non-urbanisables représentent 91 % du territoire communal. Les surfaces forestières (1 591 ha) s’élèvent à environ 24 % de la superficie communale et les surfaces agricoles (4 272 ha) à 65 %.

La commune d'Onhaye ne dispose pas actuellement de Schéma d'orientation local. Il permet aux communes d'organiser de façon détaillée l'aménagement d'une partie de leur territoire. Elle ne possède pas non plus de Schéma de développement communal, définissant un « projet de territoire » avec des objectifs de développement territorial et d'aménagement, et des mesures de mise en œuvre à l'échelle communale.

Selon l'arrêté ministériel du 27 décembre 1998, les villages d'Anthée, Falaën, Serville et Weillen sont soumis au RGBSR. Ils sont repris au sein de la région agro-géographique du Condroz. L'arrêté ministériel du 6 janvier 2010 ajoute aux périmètres d'application déjà arrêtés pour la mise en œuvre dudit RGBSR ceux des villages et hameaux du Miavoye, Fter et Ostemerée.

## 12 Les équipements

La commune d'Onhaye fait partie du Plan d'Assainissement par Sous-bassin Hydrographique (PASH) de la Meuse Amont et Oise. L'assainissement des eaux usées est géré par l'Intercommunale Namuroise des Services Publics (INASEP).

Il existe deux stations d'épuration au sein de la commune : une à Onhaye, mise en service en 1991, ayant une capacité de 990 EH, et une autre à Falaën, mise en service en 1989 ayant une capacité de 630 EH. Une station d'épuration est en construction à Weillen. Un projet est à l'étude à Anthée.

Le réseau de distribution d'eau est géré par l'intercommunale AIEM, regroupant les communes de Mettet, Anthée, Onhaye et Fosses-la-Ville.

La distribution de l'électricité est assurée par ORES.

Une enquête publique est actuellement en cours sur un projet d'implantation de 5 éoliennes d'une puissance totale de 15 à 25 MW sur la commune d'Onhaye, le long de la Meuse, entre Anthée et Dinant.

Le réseau téléphonique est géré par Proximus. Selon la carte de couverture du signal mobile fournie par l'Institut Belge des services Postaux et des Télécommunications (IBPT), le territoire communal dispose d'une bonne couverture 4G.

La collecte et la gestion des déchets est assurée par BEP environnement.

Aux côtés des communes d'Anthée, Dinant, Hastière et Houyet, Onhaye lance une opération Rénov'Energie, un service d'accompagnement pour aider à la rénovation énergétique des bâtiments.

## 13 Les services

La commune compte quelques commerces de proximité dans plusieurs de ses villages (boulangerie, boucherie-charcuterie, surface alimentaire) et des commerces plus spécifiques tels que des magasins de matériels/outillages agricole et horticole.

Quatre implantations scolaires sont présentes sur le territoire (Anthée, Falaën, Onhaye et Sommière) dont la population scolaire reste stable depuis 2010.

La commune propose divers services sociaux tels qu'un Centre Public d'Action Sociale ayant pour mission d'assurer aux personnes et aux familles l'aide due par la collectivité, un service d'accueil de jour pour adultes en situation de handicap mental (le Tournevent), des services aux aînés et services aux enfants/jeunes.

D'autres services publics tels que Bpost, la Police et un Service Incendie sont mis à disposition de la population.

L'offre de soins de santé recense des médecins généralistes, une pharmacie, des kinésithérapeutes, des dentistes et un centre de logopédie et de psychologie. Onhaye ne dispose pas de structure hospitalière, ni de maison de repos.

Le PST 2018-2024 indique l'objectif communal d'être à l'écoute des professionnels de la santé et de population sur l'opportunité de créer une maison communautaire médicale.

## 14 La culture, le sport et les loisirs

Onhaye dispose d'une bibliothèque communale « La Bibi » à Falaën. Une bibliothèque itinérante « Bibliobus » passe également tous les mois.

Plusieurs salles communales sont présentes sur tout le territoire communal. Un complexe sportif et associatif a été aménagé, financé par l'ancienne opération de développement rural.

La commune compte plusieurs associations, proposant diverses activités (sportive, culturelle).

Le PST 2018-2024 indique également les réflexions sur la création d'une maison communautaire médicale.

## 15 La gestion communale

A compléter ultérieurement lors de la finalisation du PCDR.



## 16 Carte d'identité du territoire

**Code INS :** 91103

**Administration communale :**

Rue Albert Martin, 3

5520 ONHAYE

Téléphone : + 32(0)82.66.57.50

Fax : + 32(0)82.64.63.07

Site internet : <https://www.onhaye.be/>

**Population :** 3.241 habitants (au 01/01/2019)

**Superficie :** 6.553 ha

**Région agro-géographique :**

**Communes voisines :**

- Anhéé ;
- Dinant ;
- Hastière ;
- Florennes ;
- Mettet.

**Anciennes communes :**

- Anthée ;
- Falaën ;
- Gérin ;
- Onhaye ;
- Serville ;
- Sommière ;
- Weillen.

**Accessibilité des villages, au départ de l'administration communale d'Onhaye (Source : Viamichelin.be) :**

- Falaën : 6 kilomètres – 6 minutes
- Anthée : 5,6 kilomètres – 5 minutes
- Sommière : 5,3 kilomètres – 6 minutes
- Serville : 5,2 kilomètres – 6 minutes
- Weillen : 2,8 kilomètres – 3 minutes
- Gérin : 1,8 kilomètre – 2 minutes

**Axes routiers principaux :**

- N97 reliant Philippeville et Havelange ;
- N936 reliant Ciney et Hastière ;
- N915 reliant Anthée et Mesnil-Saint-Blaise ;
- N951 reliant Wépion et Anthée ;
- N971 effectuant la liaison entre la N96 et la N951.

**Accessibilité des pôles, au départ de l'administration communale d'Onhaye (Source : Viamichelin.be) :**

- Bruxelles : 103 kilomètres – 72 minutes ;
- Namur : 45 kilomètres – 32 minutes ;
- Sambreville : 33 kilomètres – 39 minutes ;
- Charleroi : 49 kilomètres – 46 minutes ;
- Philippeville : 22 kilomètres – 20 minutes ;
- Beauraing : 21 kilomètres – 23 minutes ;
- Rochefort : 39 kilomètres – 28 minutes ;
- Ciney : 22 kilomètres – 15 minutes ;
- Dinant : 6 kilomètres – 6 minutes.

**Province** : Namur

**Arrondissement administratif** : Dinant

**Arrondissement judiciaire** : Namur

Figure 1 : Carte synthétique d'Anthée

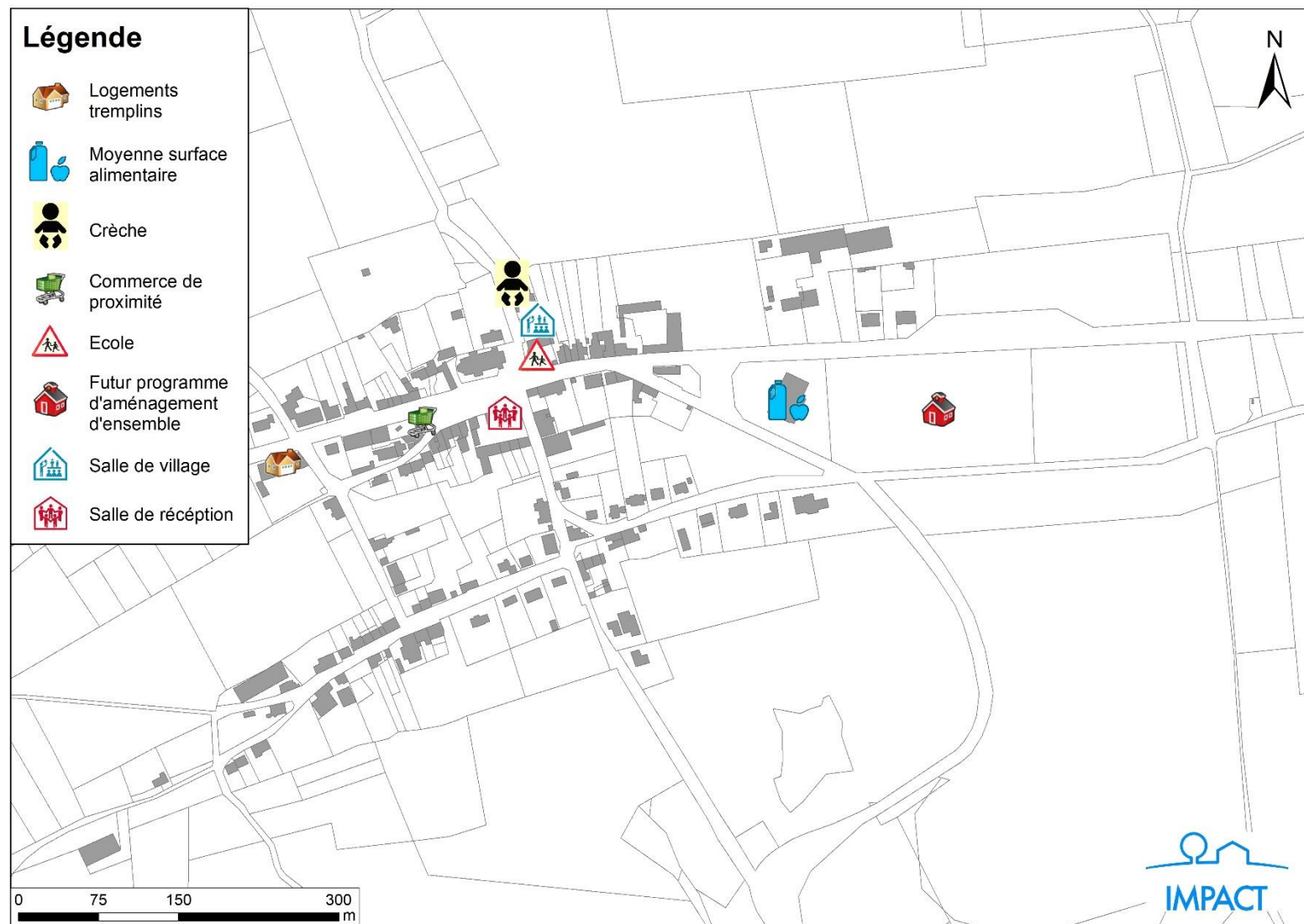


Figure 2 : Carte synthétique de Falaën

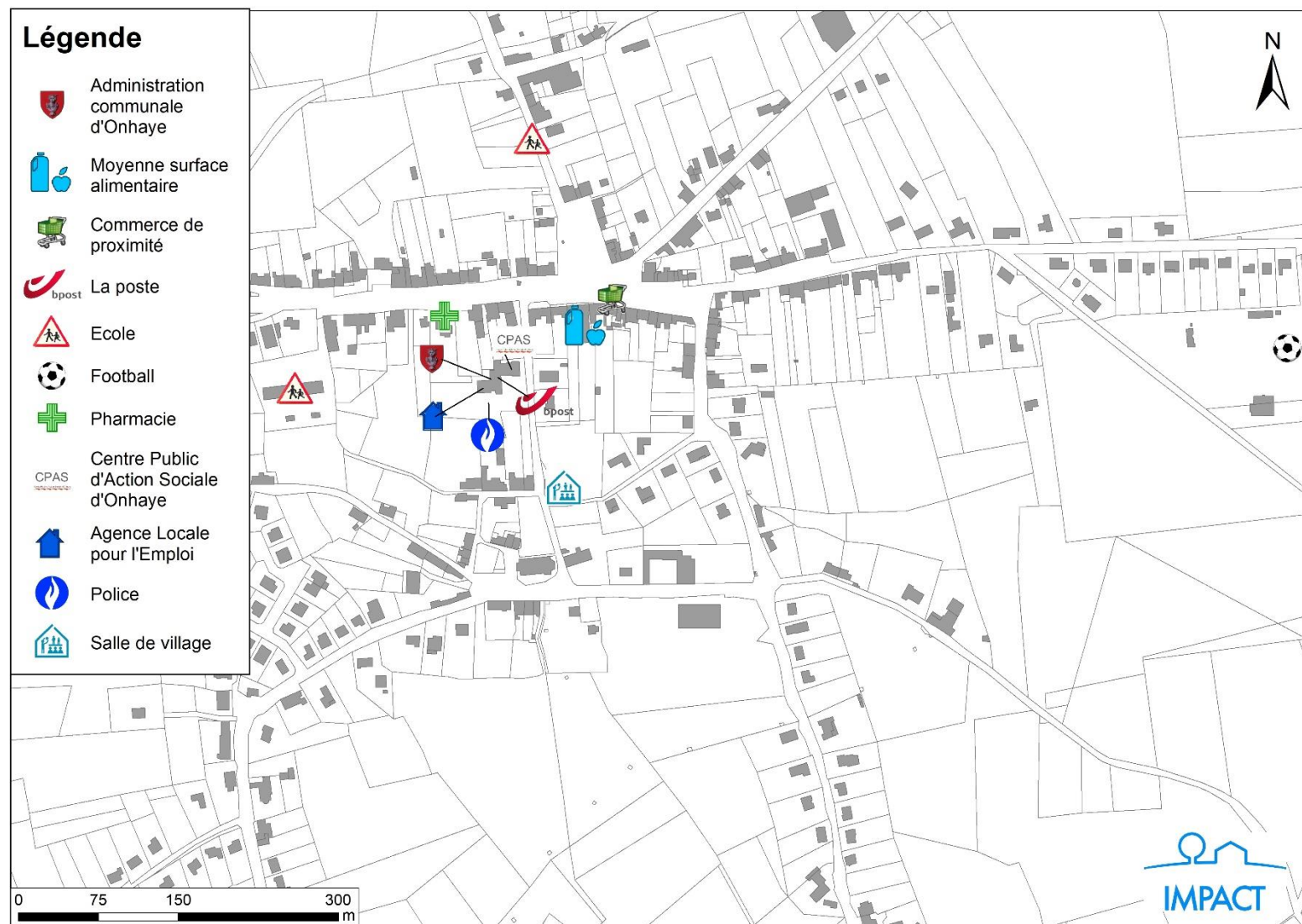


Figure 3 : Carte synthétique de Gérin





Figure 4 : Carte synthétique d'Onhaye



*Figure 5 : Carte synthétique de Sommière*



Figure 6 : Carte synthétique de Weillen



**Figure 7 : Carte synthétique de Miavoye**





## 17 Partenaires de la commune d'Onhaye

### 17.1 Partenaires communaux

#### 17.1.1 Centre Public d'Action Sociale

Le **Centre Public d'Action Sociale (CPAS)** est un organisme public dont la mission est de « permettre à chacun d'être en mesure de mener une existence conforme à la dignité humaine ». Il est chargé de dispenser une aide sociale en faveur des personnes en difficulté.

Plusieurs services sont assurés par le CPAS, à savoir :

- **Service d'aide sociale** : Une demande d'aide sociale peut être réalisée. Il peut s'agir d'un soutien financier (avances sur des allocations de chômage, sur des indemnités de mutuelle, des pensions...), d'une aide en nature (logement, chauffage...), d'une demande d'adresse de référence pour personne sans abri ou d'une autre forme d'aide (garantie locative, aide médicale, psychologique ou sociale, aide à la gestion financière, etc.)
- **Médiation de dettes** : Agréé par le Service Public de Wallonie, le médiateur de dettes est l'intermédiaire entre la personne rencontrant une situation de surendettement et ses créanciers. Il est chargé d'évaluer la situation financière du débiteur, d'établir son budget ainsi que de vérifier la légalité et l'exigibilité des sommes qui lui sont ou pourraient lui être réclamées.
- **Gestion et guidance budgétaire** : L'objectif est d'aider la personne à maîtriser son budget.
- **Initiative locale d'accueil** : Le but est d'assurer la prise en charge de l'accueil, l'hébergement et l'octroi de l'aide matérielle de demandeurs d'asile durant la procédure d'examen de leur demande d'asile.
- **Repas à domicile** : Le CPAS propose des livraisons de repas à domicile, en collaboration avec la Boucherie Toussaint à Dinant.
- **Colis alimentaires** : Grâce aux vivres distribués par le Fonds Européen d'aide aux plus démunis, le CPAS effectue des distributions de colis alimentaires, lesquelles ont lieu sur convocation individuelle.
- **Allocations de chauffage** ;
- **Permanence juridique** ;
- **Recharge des compteurs à budget**.

#### 17.1.2 Agence Locale pour l'Emploi

L'**Agence Locale pour l'Emploi (ALE)** propose des travaux divers rémunérés en complément du chômage ou du Revenu d'Intégration Sociale (RIS) pour les bénéficiaires du chômage de longue durée ou du RIS.

Les particuliers, les écoles, les pouvoirs locaux et les associations ont ainsi la possibilité d'obtenir de l'aide d'effectuer des petits travaux (peinture, tapisserie, jardinage, etc.).

#### 17.1.3 Syndicat d'initiatives

La commune d'Onhaye dispose d'un **Syndicat d'Initiatives** depuis 1979. Ses missions sont de faire connaître la région en collaborant avec toutes les organisations travaillant à rendre la vie des habitants plus agréable et conviviale.

Plusieurs actions ont été réalisées, à savoir la mise en place du jumelage avec le village de Le Tholy dans les Vosges, la mise en place d'une confrérie gastronomique Li Crochon, et l'exploitation de la ligne de chemin de fer par les draisines. Le syndicat d'initiatives a également participé à la création du « Run Rail Bike », du parcours de marche « la Balade des sources » et de l'évènement « Agrifolk » dédié à l'agriculture d'antan et à la musique country. Il a également édité une carte IGN des promenades balisées de la commune et participé au placement de panneaux d'informations des promenades balisées sur le territoire communal.

#### 17.1.4 Accueil Temps Libre

L'**Accueil Temps Libre (ATL)** regroupe l'ensemble des activités organisées par des milieux d'accueil en dehors du temps scolaire (avant et après l'école, le week-end, les journées pédagogiques ou pendant les congés scolaires) des enfants de 2,5 à 12 ans. Il rassemble les activités d'accueil et les animations éducatives, culturelles et sportives organisées par les clubs sportifs, les associations, l'accueil extrascolaire.

### 17.2 **Partenaires transcommunaux**

#### 17.2.1 Contrat de rivière Haute-Meuse

Le **contrat de rivière Haute-Meuse** rassemble les communes d'Andenne, Assesse, Beauraing, Cerfontaine, Chimay, Ciney, Couvin, Dinant, Doische, Eghezée, Fernelmont, Florennes, Gedinne, Gesves, Hamois, Hastière, La Bruyère, Mettet, Momignies, Namur, Ohey, Onhaye, Philippeville, Profondeville, Viroinval, Vresse-sur-Semois et Yvoir.

Il s'agit ici d'une démarche volontaire d'acteurs publics et privés qui s'engagent sur des objectifs visant à concilier les multiples fonctions et usages des cours d'eau, de leurs abords et des ressources en eau du bassin. La démarche permet de mettre en place une dynamique locale en vue de la gestion intégrée des ressources en eau du bassin hydrographique.

**Attente commune – Plan d'actions du contrat de rivière sur la commune d'Onhaye**

#### 17.2.2 Maison du Tourisme Vallée de la Meuse Namur-Dinant « Explore Meuse »

Aux côtés des communes d'Anhée, Andenne, Dinant, Fernelmont, Fosses-la-Ville, Hastière, La Bruyère, Mettet, Namur, Profondeville et Yvoir, Onhaye dépend de la **Maison du Tourisme Vallée de la Meuse Namur Dinant « Explore Meuse »**. Sa mission principale est de valoriser le territoire pour en faire une destination touristique à part entière.

## 18 Plans et programme de la commune d'Onhaye

### 18.1 Programme Stratégique Transversal

La commune d'Onhaye dispose d'un **Programme Stratégique Transversal (PST)** pour les années 2019-2024. Il identifie des objectifs stratégiques, selon les volets externe et interne.

Volet externe	Volet interne
<ul style="list-style-type: none"><li>▪ Être une commune qui détient une gestion communale participative ;</li><li>▪ Être une commune porteuse d'un secteur économique dynamique et basé sur la proximité (soutien à l'économie locale et rurale) ;</li><li>▪ Être une commune qui protège son environnement ;</li><li>▪ Être une commune qui offre un cadre de vie agréable ;</li><li>▪ Être une commune qui répond aux besoins de la population en termes de qualité de vie, culture, sport, vie associative ;</li><li>▪ Être une commune qui offre un enseignement de qualité pour tous ;</li><li>▪ Renforcer la cohésion sociale, le vivre ensemble et être une commune qui soutient les familles les plus fragiles ;</li><li>▪ Être une commune qui veille à la sécurité des citoyens.</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>▪ Être une administration communale qui offre un service public moderne, efficace et efficient ;</li><li>▪ Être une administration communale soucieuse du bien-être de son personnel ;</li><li>▪ Développer les synergies avec d'autres institutions publiques.</li></ul>

### 18.2 Plan de Cohésion Sociale

La commune d'Onhaye dispose d'un **Plan de Cohésion Sociale (PCS)** visant à développer les différents quartiers et à lutter contre toutes formes de précarité, de pauvreté et d'insécurité. Les 4 axes de travail du PCS 2014-2019 étaient la réinsertion professionnelle, le logement, la santé et le tissage de liens.

Pour le PCS 2020 – 2025, la commune passe désormais à 7 indicateurs de besoins en lien avec les 4 axes précédents. Plusieurs actions ont vu le jour, notamment la Navette Rurale (afin de permettre aux seniors et personnes à mobilité réduite de se déplacer) ou l'Été solidaire permettant aux jeunes de s'investir dans le quotidien de la commune (entretien des espaces publics,...)

Pour ces 5 années à venir, le PCS souhaite maintenir et pérenniser la Navette rurale, le Conseil Consultatif des Enfants (CCE) et le Conseil Consultatif des Aînés (CCA). Il souhaite développer l'espace Insertion du site à Anthée ou encore l'éco-maraîchage.

Dans le cadre du PCS de la commune 2014-2019, l'un des axes est la mise en œuvre de travaux pour la construction de logements, notamment 4 logements pour familles nombreuses (AIS) et 4 logements tremplins, financés dans le cadre de la précédente opération de développement rural<sup>1</sup>.

<sup>1</sup> « Le logement « tremplin » est un logement locatif mis à la disposition de jeunes ménages par une commune moyennant un loyer modéré. L'idée est de leur permettre aux jeunes de faire ainsi des économies et, endéans quelques années, de s'installer définitivement dans la commune en acquérant ou en construisant un logement.

L'ancien corps de logis de la ferme de Miavoye a ainsi été rénové pour accueillir des logements sociaux. Des logements tremplins et polyvalents ont été aménagés à Anthée et inaugurés en janvier 2019.

### **18.3 Plan Habitat Permanent**

La commune d'Onhaye dispose également d'un **Plan Habitat Permanent (PHP)**, assurant le lien entre résidents permanents et structures susceptibles de favoriser leur réinsertion dans un logement décent et dans le tissu social et professionnel.

87 personnes sont concernées par le PHP, réparti sur deux domaines :

- Le Domaine Mayeur François à Onhaye (qui n'est pas couvert par un permis d'urbanisation) a été équipé en eau et en électricité et des travaux relatifs à l'aménagement de la voirie ont été réalisés il y a plusieurs années ;
- Le Domaine Mia flower à Anthée (Miavoye), inscrit dans un processus de reconversion en zone d'habitat vert, est situé en zone d'assainissement autonome. Les propriétés sont équipées de compteur électrique individuel et un éclairage public est installé sur une partie du Domaine.

---

(...) L'objectif est donc de garder, fixer à long terme des jeunes de la commune. » (Source : Fondation rurale de Wallonie)



## 19 Dynamique transcommunale

La commune d'Onhaye s'est saisie de l'importance de s'engager dans une dynamique transcommunale afin de mobiliser un territoire, ses ressources et moyens plus larges pour résoudre des problèmes structurants ou impacter le développement local.

Il convient ici de citer le **contrat de rivière Haute-Meuse** dans lequel la commune est engagée avec d'autres communes pour la protection de l'eau.

Sur le plan touristique, la commune d'Onhaye fait partie de la **Maison du Tourisme Vallée de la Meuse Namur-Dinant**.

En termes de logements, Onhaye dépend de l'**Agence Immobilière Sociale (AIS) Lo.G.D.Phi**, également active sur 16 autres communes. Elle fait également partie de la **Maison du Logement La Dinantaise**, couvrant aussi les communes d'Anhée, Dinant, Hastière, Mettet et Yvoir.

A ces éléments, s'ajoutent d'autres liens pluricommunaux à travers les services de sécurité (**zone de police « Haute-Meuse »** rassemblant 5 communes) et de secours (**zone de secours « Dinaphi »** rassemblant les 22 communes des arrondissements de Dinant et de Philippeville).

La commune d'Onhaye est aussi affiliée à plusieurs intercommunales telles qu'**ORES**, **AIEM** et le **BEP Environnement**.

De manière plus spécifique, il est possible de citer le **projet transcommunal du hall sportif de Miavoye** associant les communes d'Onhaye et de Hastière, ayant décidé de s'associer pour proposer une infrastructure de qualité. Ouvert en 2013, le complexe sportif et associatif a été financé par l'ancienne opération de développement rural d'Onhaye.

Notons enfin qu'un **Parc naturel** est en cours de projet.

Maison du Tourisme Vallée de la Meuse Namur Dinant	Contrat de rivière « Haute Meuse »	Hall sportif de Miavoie	AIS Lo.G.D.Phi	La Dinantaise
Andenne	Andenne	Andenne	Andenne	Andenne
Anhée	Anhée	Anhée	Anhée	Anhée
Andenne	Andenne	Andenne	Andenne	Andenne
Assesse	Assesse	Assesse	Assesse	Assesse
Beauraing	Beauraing	Beauraing	Beauraing	Beauraing
Bièvre	Bièvre	Bièvre	Bièvre	Bièvre
Cerfontaine	Cerfontaine	Cerfontaine	Cerfontaine	Cerfontaine
Chimay	Chimay	Chimay	Chimay	Chimay
Ciney	Ciney	Ciney	Ciney	Ciney
Couvin	Couvin	Couvin	Couvin	Couvin
Dinant	Dinant	Dinant	Dinant	Dinant
Doische	Doische	Doische	Doische	Doische
Eghezée	Eghezée	Eghezée	Eghezée	Eghezée
Fernelmont	Fernelmont	Fernelmont	Fernelmont	Fernelmont
Florennes	Florennes	Florennes	Florennes	Florennes
Fosses-la-Ville	Fosses-la-Ville	Fosses-la-Ville	Fosses-la-Ville	Fosses-la-Ville
Gedinne	Gedinne	Gedinne	Gedinne	Gedinne
Gesves	Gesves	Gesves	Gesves	Gesves
Hamois	Hamois	Hamois	Hamois	Hamois
Hastière	Hastière	Hastière	Hastière	Hastière
Houyet	Houyet	Houyet	Houyet	Houyet
La Bruyère	La Bruyère	La Bruyère	La Bruyère	La Bruyère
Mettet	Mettet	Mettet	Mettet	Mettet
Momignies	Momignies	Momignies	Momignies	Momignies
Namur	Namur	Namur	Namur	Namur
Ohey	Ohey	Ohey	Ohey	Ohey
<b>Onhaye</b>	<b>Onhaye</b>	<b>Onhaye</b>	<b>Onhaye</b>	<b>Onhaye</b>
Philippeville	Philippeville	Philippeville	Philippeville	Philippeville
Profondeville	Profondeville	Profondeville	Profondeville	Profondeville
Viroinval	Viroinval	Viroinval	Viroinval	Viroinval
Vresse-sur-Semois	Vresse-sur-Semois	Vresse-sur-Semois	Vresse-sur-Semois	Vresse-sur-Semois
Walcourt	Walcourt	Walcourt	Walcourt	Walcourt
Yvoir	Yvoir	Yvoir	Yvoir	Yvoir

## 20 Aperçu historique

*L'aperçu historique ci-après provient du premier Programme Communal de Développement Rural (2009) d'Onhaye.*

### Préhistoire :

Des traces d'occupation pendant le paléolithique (avant 1500 av J.C.) ont été retrouvées.

**Anthée** – Agriculture, extraction de minerais, travaux du fer (outils) et du cuivre (bijoux) de temps immémoriaux ont retenu l'attention des implantations postérieures sur les lieux.

**Falaën** – Refuge humain à l'époque néolithique dans les grottes de Montaigle.

**Gérin** – Débris d'armes et d'outils en pierre polie. Chemins, antérieurs à l'époque Romaine, ayant servi à l'assiette des routes consulaires.

**Onhaye** – Nécropole néolithique au « Trou Jacques Martin ».

**Serville** – Découverte d'outils et armes en pierre taillés près du Floyon, extraction primitive du minerai de fer au hameau de Fter.

**Sommière** – Ancienne occupation témoignée par la découverte de tombes à incinération.

### Période romaine :

**Anthée** – Importante villa romaine considérée comme un modèle du genre avec des bâtiments agricoles, ateliers métallurgiques, orfèvrerie et somptueuse résidence.

1863 – Les fondations font l'objet de fouilles publiées dans les annales de la Société archéologique de Namur (del Marmol).

**Falaën** – Camp romain ayant succédé à un retranchement gaulois aux rochers dessus les grottes de Montaigle.

**Sommière** – Découverte de tombes à incinération témoignant de l'occupation dans les premiers siècles de notre ère.

**Onhaye** – Plusieurs villas gallo-romaines à Herlem et Chestrevin, proches de la voie romaine de Bavai à la Meuse.

**Serville** – Au hameau de Fter, voie romaine de Bavai à Trève depuis la sortie de Flavion jusqu'à l'entrée de Dinant. Relais pour voyageurs à Fter (cabernet).

### Siècle d'histoire :

**Anthée** – III<sup>ème</sup> siècle : La villa est détruite lors des invasions franques.

Cimetière mérovingien tout proche impliquant la persistance de l'occupation humaine (au cœur même du fisc royal de Givet) qui deviendra plus tard le comté d'Agimont.

XIII<sup>ème</sup> siècle : Les terres d'Anthée et Miavoie (avec Morville) forment la seigneurie de Fontaine ou du ban d'Anthée dont une partie est intégrée dans le domaine direct du comte de Namur, relevant du bailliage de Bouvignes. Le reste se partage entre l'abbaye de Félixpré à Givet et des seigneurs de la famille Senzelle, puis de leurs héritiers, les Groesbeeck. Il relève du comté puis de la prévôté d'Agimont.

1622 – La partie namuroise devient seigneurie hautaine pour Gérard de Groesbeeck.

1666 – Vente d'une partie de la seigneurie de Fontaine à Jacques de Groesbeeck.

1669 – L'abbaye de Félixpré vend le reste à Laurent Jacquis, maître de forges à Anthée.

1731 – Tous les éléments du ban sont rassemblés en mains de Pierre Jacquier, également maître de forges. Sa descendance va les conserver jusqu'à la fin de l'Ancien Régime.

**Falaën** – Période franque, petite nécropole au hameau de Foy.

L'église figure très tôt parmi les possessions de l'abbaye de Brogne.

1559 – Au point de vue religieux, érection de nouveaux évêchés.

1215 – Baudouin de Courtenay cède ce domaine des comtes de Namur à un de ses féodaux, Gilles de Berlaymont.

1298 – Guy de Dampierre la reprend pour son fils cadet Guy de Flandre qui y construit le château fort dont les ruines dominent encore la vallée de la Molignée.

Philippe le Bon dote ce château d'une garnison et en fait le centre d'un bailliage une des circonscriptions administratives les plus importantes du comté de Namur.

1465 – Château investi par les Dinantais en lutte contre le duc de Bourgogne.

1554 – Démantèlement par les troupes du roi de France Henri II.

La terre de Falaën fait ensuite l'objet de plusieurs aliénations dans le cadre de la politique d'engagée de seigneurs hautains destinée à fournir au Trésor des ressources nouvelles.

1628 – La seigneurie de Montaigle est engagée à Gilles Polchet mayeur de Bouvignes.

1756 – Elle passe à Joseph Coppin de Beaussaint.

1753 (28.03) – La seigneurie de Foy et Marteau est érigée pour Adrien Joseph de la Forge

(07.04) – La seigneurie de Falaën est constituée pour Catherine de Cassal, veuve de Louis Joseph de Coppin de Beaussaint.

Le fils de Joseph réunit Falaën et Montaigle jusqu'à la fin de l'Ancien Régime.

Falaën est érigé en commune dans le cadre de la réorganisation territoriale imposée par la Révolution.

1830 – Feuillen de Coppin participe au gouvernement provisoire de la Belgique.

1831 – Nommé gouverneur du Brabant, il accueille le roi Léopold Ier (19 juillet).

**Gérim** – Avant le X<sup>ème</sup> siècle, fait partie des possessions de l'abbaye de Stavelot.

Avant 1085 passe à l'abbaye d'Hastière. C'est un alleu incorporé dans le ban d'Hastière intégré lui-même dans le territoire du comté de Namur.

Se mue ensuite en une seigneurie inféodée jusqu'à la fin de l'Ancien Régime à l'abbé de Waulsort-Hastière.

1415 – Les habitants sont affranchis par le comte de Namur des droits de formorture et de formariage.

1487 – Règlement des droits d'usage avec l'abbé de Waulsort.

Lié à Onhaye lors de la réorganisation de la Révolution.

1805 – Commune autonome.

**Onhaye** – Durant les périodes mérovingiennes et carolingiennes, démantèlement des villas au profit de l'abbaye de Waulsort dont l'abbé est durant tout l'Ancien régime le seigneur foncier d'Onhaye et le collateur de la cure.

XII<sup>ème</sup> siècle : Assassinat de St Walhère encore objet actuellement d'un culte fervent.

1458 – Chestrevin et Herlem seigneurie foncière inféodée au duc de Bourgogne par son titulaire, Jean de Hontoir.

1623 – Henri Rasquin, maître de forges. Ses descendants s'y maintiennent jusqu'à la fin de l'Ancien régime.

1664 – Onhaye et Chestrevin constitués en seigneurie hautaine engagées à Jacques de Spontin, seigneur de Freyr, vont demeurer dans la famille de Beaufort-Spontin jusqu'à la fin de l'Ancien régime.

**Serville** – Le hameau d'Ostemerée a d'abord fait partie d'Anthée.

X<sup>ème</sup> siècle : La terre de Serville appartient à l'abbaye de Stavelot.

1180 – La bulle du pape Alexandre III garantit sa possession à l'abbaye d'Hastière.

1289 – Aux mains du comte de Namur par suite de son ressort du baillage de Bouvignes et en 1376. Le comte de Namur concède l'usage d'un coup d'eau pour actionner une forge.

1415 – Affranchissement des habitants des droits de formorture et de mortemain.

1666 – Seigneurie hautaine en faveur de Diego Fernando de Villegas.

1739 – Vente à Jean Dominique de Moniot ; descendants maintenus jusqu'à la fin de l'Ancien régime.

Erection en commune par la réorganisation territoriale de la Révolution.

**Sommière** – XII<sup>ème</sup> siècle : La paroisse figure dans l'apanage de la famille des seigneurs de Beuraing.

1206 – Contestation avec le chapitre de Notre-Dame de Dinant.

XV<sup>ème</sup> siècle : Fin de la mouvance de la principauté de Liège et devient domaine direct du comte de Namur, écart de la mairie d'Anthée.

1634 – Seigneurie foncière comptant dans les possessions de la famille dinantaise des Auxbrebis.

1675 – Passe dans celles des Everlange de Vitry.

1753 – Eclissée du domaine, est constituée en seigneurie hautaine en faveur de Jean Dominique de Moniot, importante famille de maîtres de forges.

La descendance s'y maintiendra jusqu'à la fin de l'Ancien régime.

La terre de Hontoir est une seigneurie foncière

XIII<sup>ème</sup> siècle : appartient au vigoureux lignage des Hontoir.

1573 – La terre passe aux de Sucre.

1605 – Aux Herbiet.

1626 – Devient seigneurie hautaine en faveur de Gérard d'Oyembrugge de Duras.

1754 – Après mains titulaires différents réunis en mains de Charles-Alexandre de Beaufort-Spontin dont les descendants s’y maintiendront jusqu’à la fin de l’Ancien régime.

Weillen de temps immémorial, domaine direct du comté de Namur.

Seigneurie foncière concédée à l’abbaye de Waulsort jusqu’en juillet 1664 (haute justice réservée). Erigée en seigneurie hautaine en faveur de Michel Auxbrebis.

1728 – La seigneurie passe à la famille Péliissonnier.

1737 – Ensuite à la famille de Dominique Moniot par mariage avec Angélique Péliissonnier et se maintiendra jusqu’à la fin de l’Ancien régime.

XIV<sup>ème</sup> siècle : Le hameau de Flun est constitué en seigneurie foncière.

1736 – Après avoir été l’objet de maintes transactions, il est acquis par Angélique Péliissonnier qui l’unit à la seigneurie de Weillen.

1608 – Les Archiducs Albert et Isabelle autorisent le receveur des domaines de Namur, Jean Chabotteau, à ériger une fonderie de cuivre sur le Floyon complétée de forges et de marteaux dont l’activité se maintiendra jusqu’au milieu du XIX<sup>e</sup> s.

Erection en commune dans le cadre de la réorganisation territoriale lors de la révolution.

1830 – Concession officielle sur le maintien de plusieurs forges et l’exploitation de mines de fer.

### **Période contemporaine :**

25 et 26 août 1914 : L’armée allemande, après avoir détruit Dinant et massacré les habitants, franchit la Meuse. Les tueries de centaines de civils se poursuivent dans de nombreuses localités de l’Entre-Sambre-et-Meuse ainsi que les destructions et incendie des maisons (114 à Onhaye, 72 à Anthée).

1918 – Après la fin des hostilités, de nombreux monuments portent les noms des victimes et, comme dans beaucoup d’endroits, les appellations des rues d’Anthée sont transformées pour porter les noms des fusillés.

1940 (mai) – Exode provisoire mais important des habitants par crainte du renouvellement d’atrocités. Seuls quelques pillages sont signalés lors des passages de troupes. Des victimes militaires de combats sont cependant signalées. Entre autres monuments du souvenir celui des artilleurs français protégeant la Meuse depuis le plateau d’Onhaye.

1944 – En fin d’hostilités, des résistants locaux tombent sous les balles ennemies notamment lors d’un essai de sauvegarde du pont de Dinant.

1945 – Malgré la proximité de la base aérienne de Florennes et ses bombardements.

Les destructions dans les diverses communes ont été très limitées pendant toute la guerre en comparaison avec d’autres endroits du pays.

A part l’absence de nombreux hommes mobilisés et retenus prisonniers pendant cinq ans, les restrictions alimentaires, certaines détentions, déportations ou travaux obligatoires, Onhaye s’en sort mieux qu’au premier conflit.

1947 (26.07) – La ligne vicinale reliant Dinant à Florennes est supprimée. Inaugurée le 19 juin 1905 avec des « trams à vapeur » ensuite par des autorails, elle est remplacée par un circuit d’autobus.

## 21 Aperçu géographique

### 21.1 Situation géographique

Située au centre de la Province de Namur, la commune d'Onhaye se trouve à proximité de la ville de Dinant.

Traversée d'ouest en est par la route régionale N97, également appelée Route de Charlemagne, cette route permet de rejoindre l'autoroute E411, en plus ou moins 10 minutes. La commune est traversée par une ancienne ligne ferroviaire en gare de Falaën et ne dispose à ce jour d'aucune desserte ferroviaire.

La commune est bordée par les communes d'Anhée, d'Yvoir, de Dinant, d'Hastière, de Florennes et de Mettet.

### 21.2 Occupation du sol

S'étendant sur 6.574 hectares, Onhaye est un territoire rural avec environ 93 % de terrains non-artificialisés. 37,5 % d'entre eux représentent des terres cultivées et terres permanentes et près de 29 % des près et pâtures. Les terrains artificialisés (principalement les terrains résidentiels) sont peu présents et s'élèvent à environ 2 % de la superficie totale.

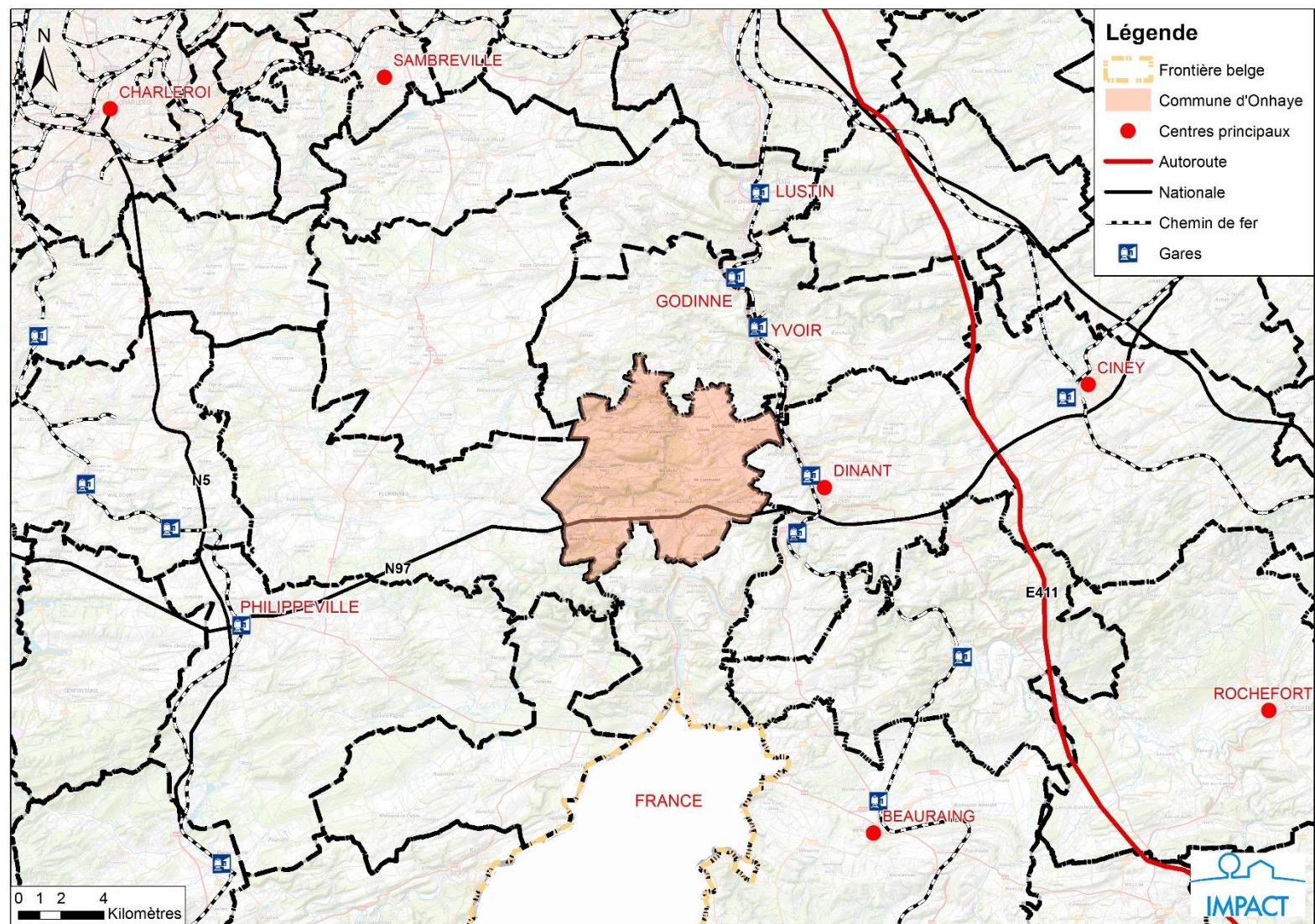
*Tableau 1 : Occupation du sol – 2008 - CPDT*

Catégories d'utilisation du sol		2008	
		Ha	%
Terrains artificialisés	Terrains résidentiels	139	2,1
	Terrains occupés par des commerces, bureaux et services	1,7	0
	Terrains occupés par des services publics et équipements communautaires	12	0,2
	Terrains à usage de loisirs et espaces verts urbains	19	0,3
	Terrains occupés par des bâtiments agricoles	33	0,5
	Terrains à usage industriel et artisanal	5,1	0
	Terrains dévolus au transport	11	0,2
	Carrières, décharges et espaces abandonnés	14	0,2
	Bâtiments spéciaux	0,8	0
	Sous-total	237	3,6
Terrains non artificialisés	Terres cultivées et cultures permanentes	2.468	37,5
	Prés et pâtures	1.899	28,9
	Forêts, bois et production de « sapins de Noël »	1.628	24,8
	Terres vaines et vagues	122	1,9
	Milieus naturels non exploités	12	0,2
	Plans d'eau et principaux cours d'eau	11	0,2
	Sous-total	6.140	93,4
Terrains non cadastrés ou de nature inconnu (voiries, cours d'eau...)		198	3,0

<b>Total</b>	<b>6.574</b>	<b>100</b>
--------------	--------------	------------



Figure 8 : Situation géographique régionale





*Figure 9 : Situation géographique communale*

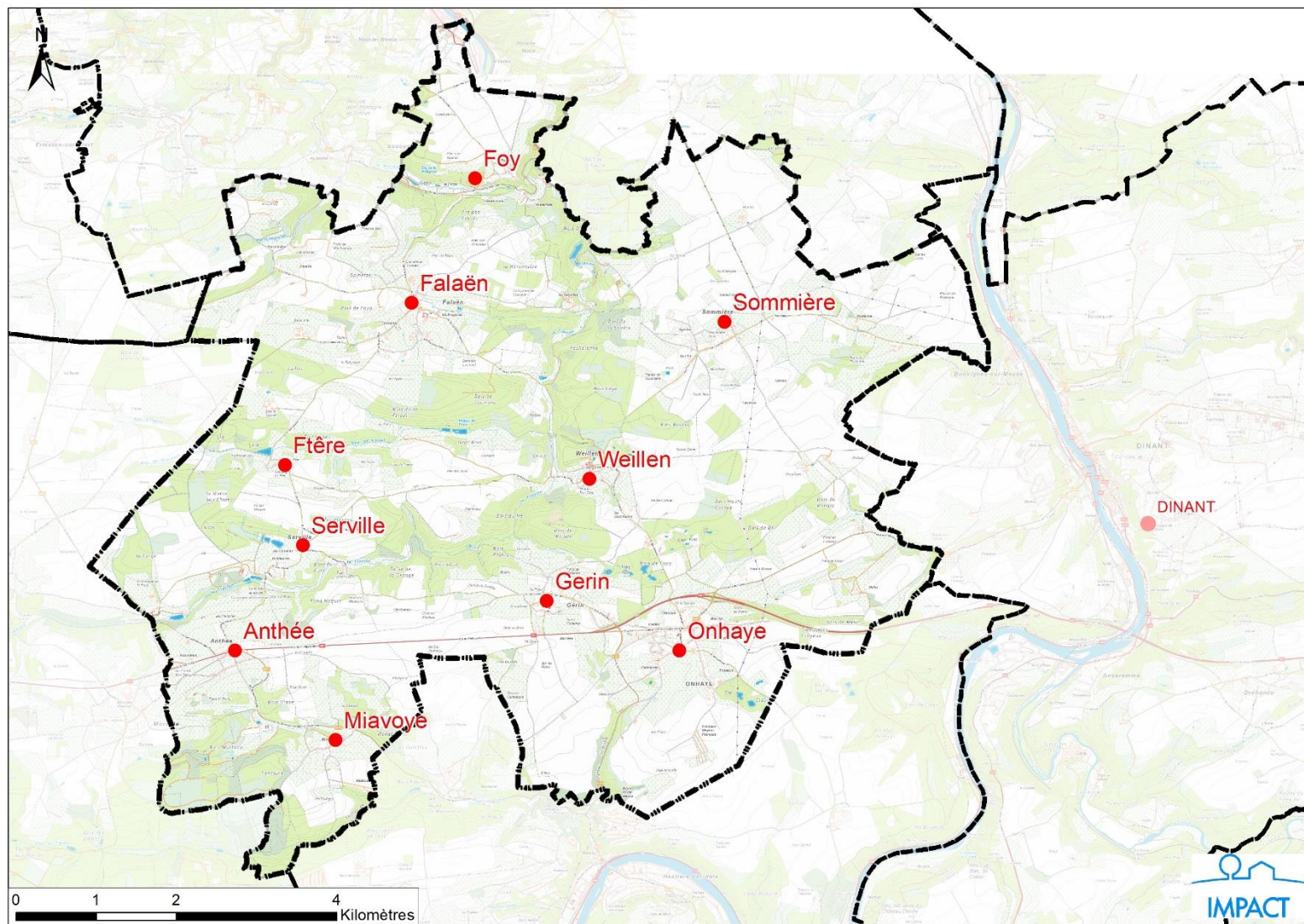
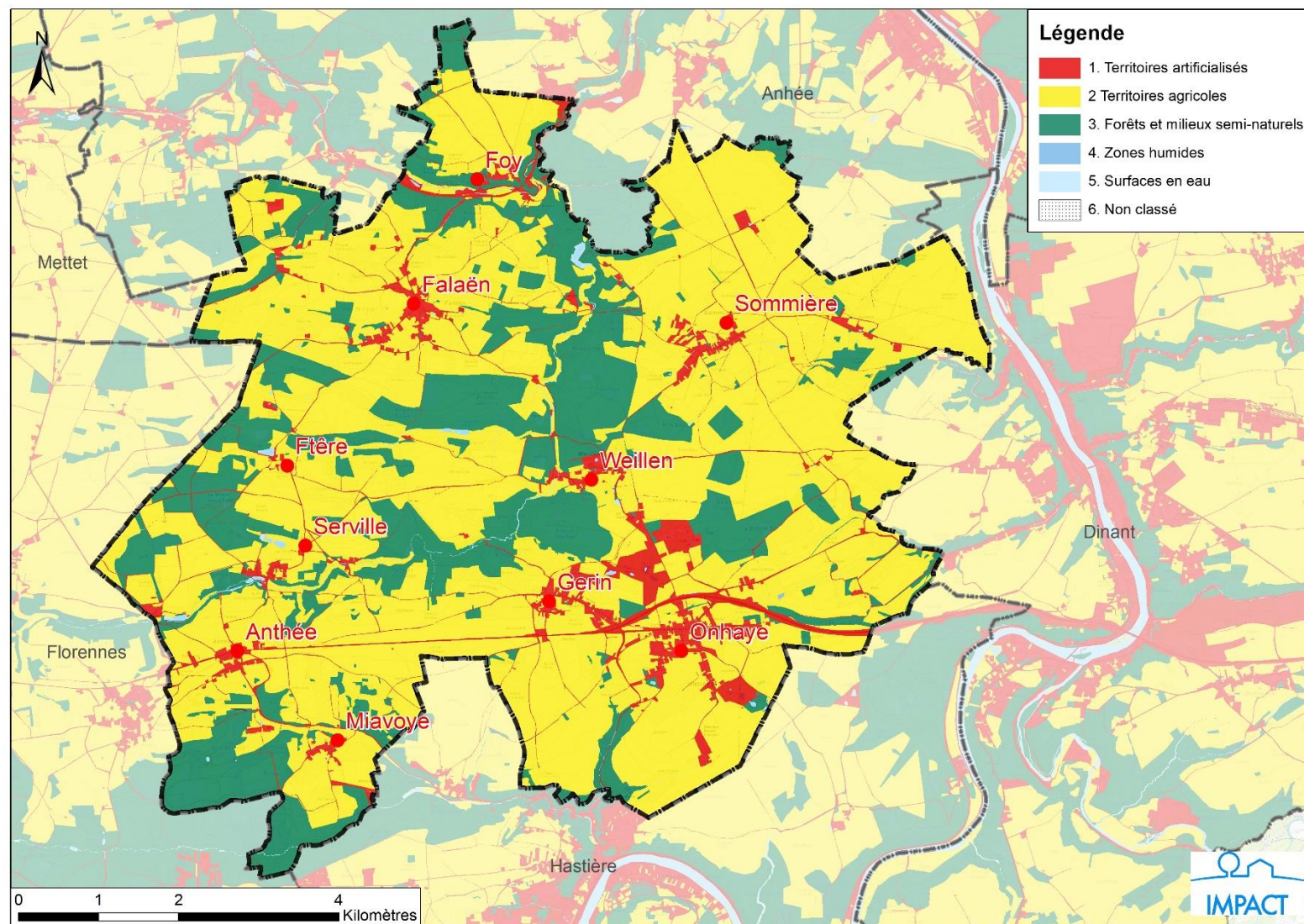




Figure 10 : Carte d'occupation du sol



## 22 L'environnement physique, naturel et paysager

### 22.1 Contexte physique

#### 22.1.1 Sols et sous-sols

Les sols du territoire communal se distinguent par l'association des sols limoneux secs et sols limono-caillouteux à charge calcaire, de silexites, psammitique et accessoirement schisto-psammitique. Ce dernier substrat annonce la Famenne septentrionale tandis que la majorité des sols sont de type condrusien, c'est-à-dire que leur vocation agricole est bien établie.

#### Sols des vallées et des dépressions :

Les sols des vallées et des dépressions sont récents et exempts de développement de profil. Ce sont des colluvions et alluvions tapissant les zones basses de la topographie.

La plupart de ces sols sont secs. Toutefois, certaines zones sont humides, principalement dans les vallées les plus importantes. En général, le matériau constituant est limoneux, mais il existe également des colluvions limono-caillouteuses.

#### Sols des plateaux et des pentes :

Les sols limoneux recouvrent les plateaux à relief calme et les pentes relativement faibles. La majorité des limons reposent sur un substrat calcaire. Ils sont alors secs ou profonds et constituent les meilleurs sols de la région. Surmontant les dépôts tertiaires ou des psammites, ils sont plus souvent légèrement humides.

Les sols argileux sont rares et cantonnés sur sous-sol calcaire.

Les sols limono-caillouteux sont divisés en plusieurs catégories et sont très largement répandus :

- **Les sols limoneux-caillouteux à charge psammitique** caractérisent les crêtes (tiges) et les pentes à substrat famennien. Ces sols sont secs ou frais, relativement légers, mais généralement caillouteux. Les variantes les plus schisteuses sont appelées dans le pays « terre d'agauche ».
- **Les sols limono-caillouteux à charge calcaire, argilo-calcaire ou à charge de silexite** sont cantonnés sur les plateaux et pentes à substrat calcaire. La charge de cailloux calcaires domine sur les pentes accusées, la roche se trouvant à faible profondeur. La charge argilo-calcaire est composée d'argile empâtant des cailloux. Ceux-ci occupent au total un volume moindre que dans le cas précédent. Le calcaire s'altère en argile sur les surfaces à faible relief. Cette argile rougeâtre apparaît à une profondeur essentiellement variable mais généralement faible. C'est généralement en bordure des plateaux que cette argile affleure mais ce manteau d'altération est fréquemment interrompu par la présence de têtes de roche.
- **Les sols à charge de silexite (ou de « clavias »)** se rencontrent sur certaines zones de plateaux à sous-sol de calcaire cherteux (principalement tournaisien). Les plus fortes concentrations de silexites s'observent au voisinage des dépôts tertiaires. Ces sols sont alors argileux ou alors argilo-sableux, assez lourd et à drainage contrarié. Il n'est pas rare d'atteindre le sable tertiaire à faible profondeur.
- **Les sols limono-caillouteux à charge schisteuse** sont peu représentés et localisés sur certains niveaux schisteux famenniens.

- **Les sols limono-caillouteux à charge schisto-psammitique** sont plus répandus, principalement dans le sud du territoire.



Figure 11 : Localisation des sites karstiques

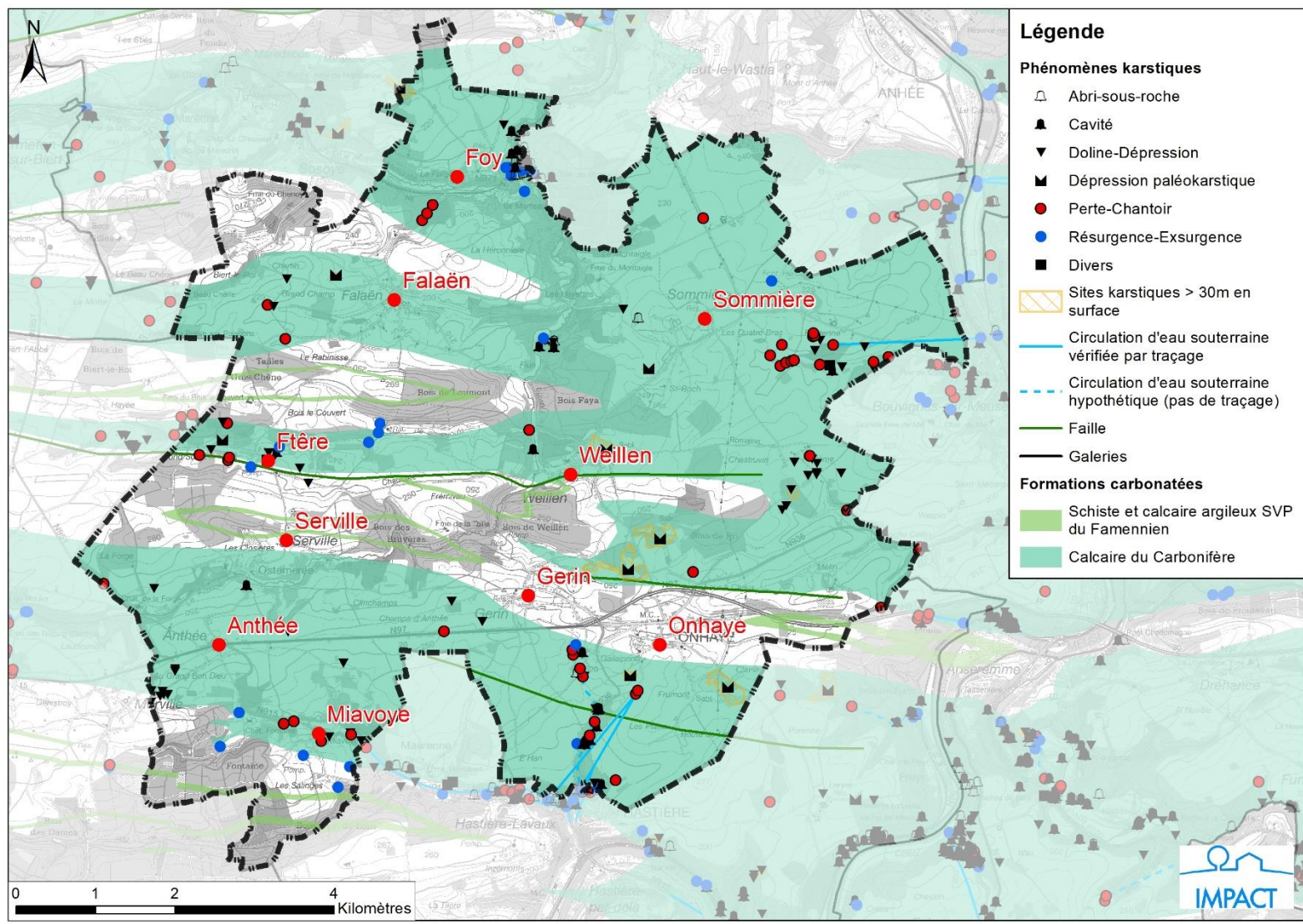




Figure 12 : Principales associations de sols

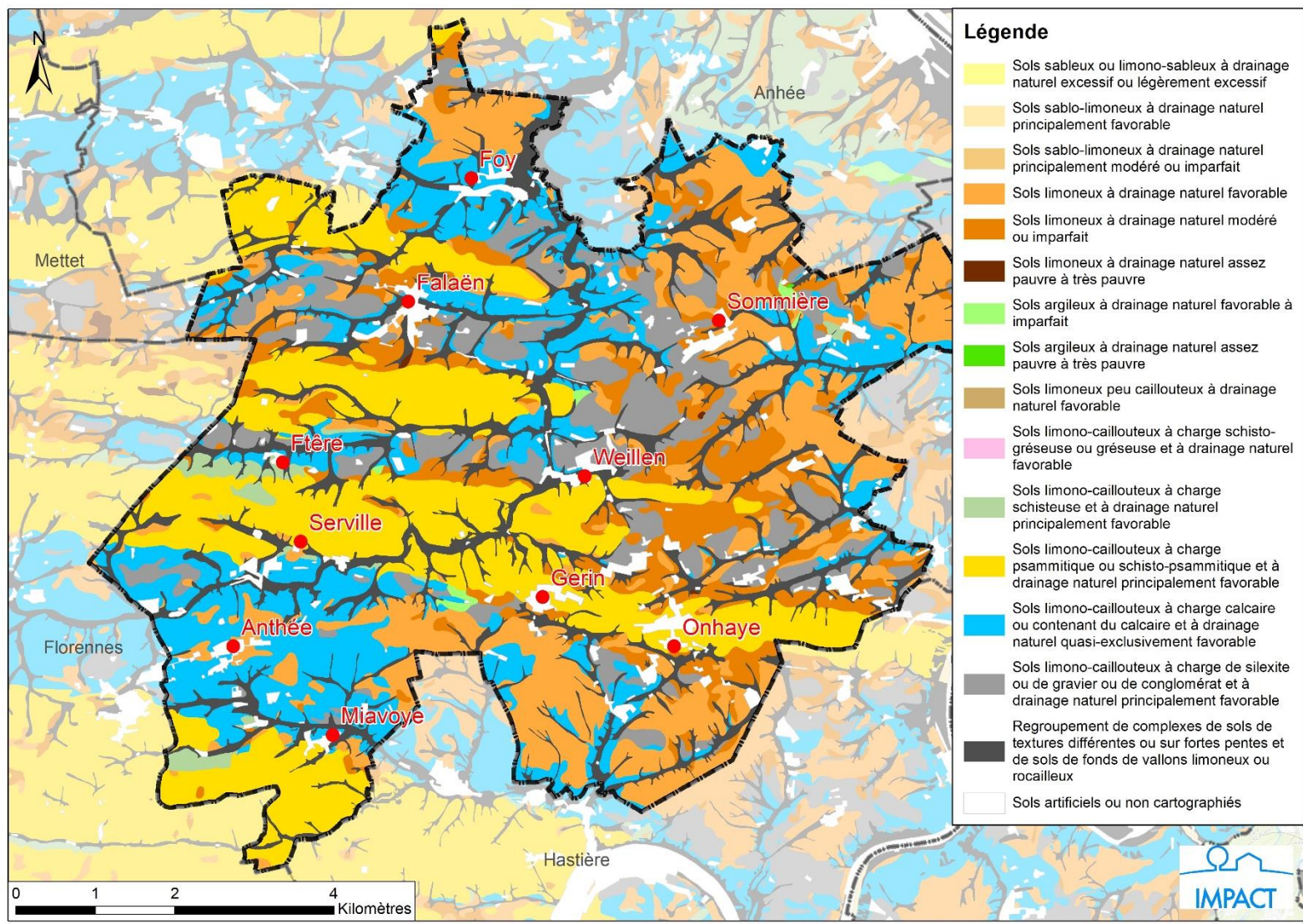
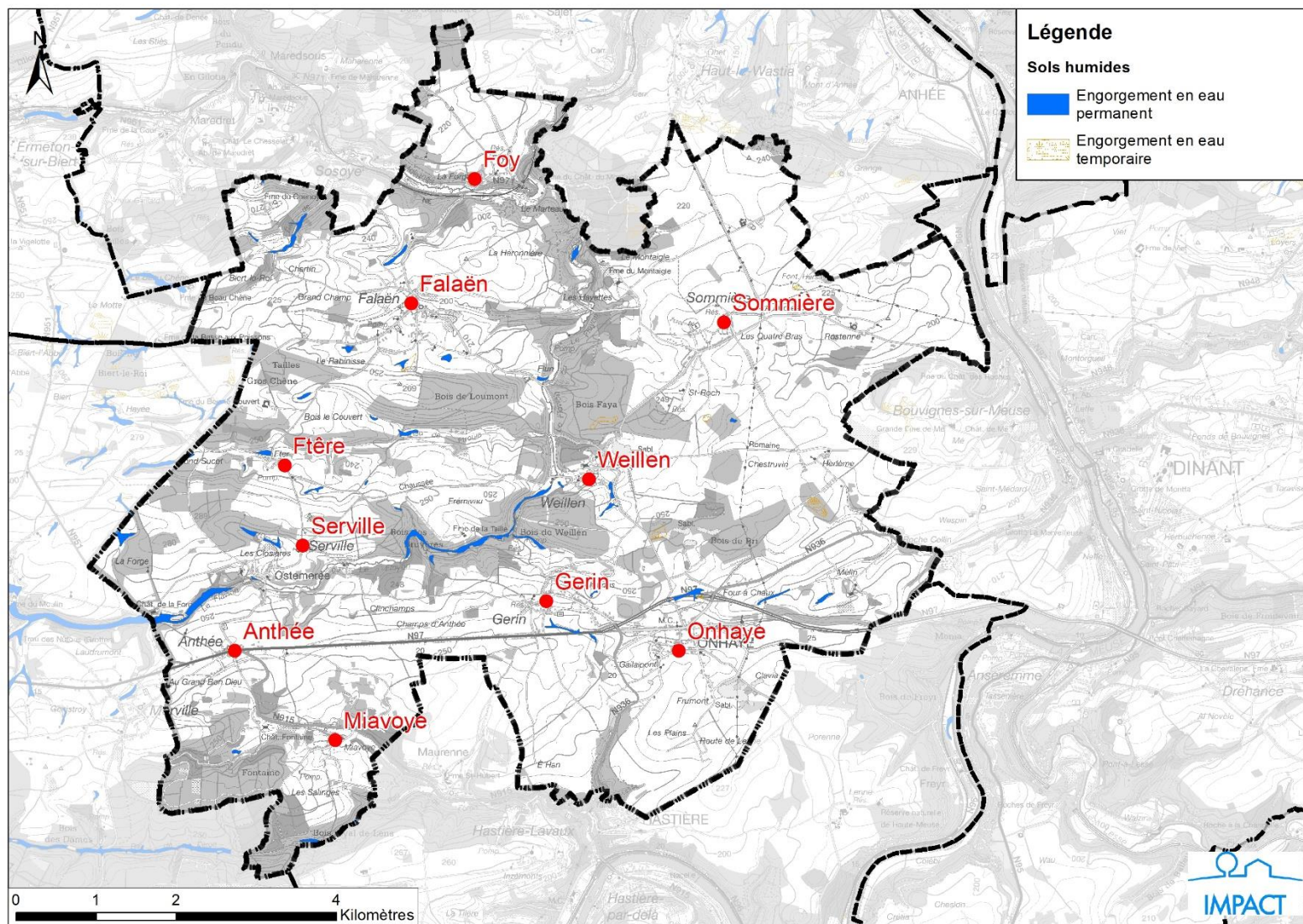




Figure 13 : Sols hydromorphes et organiques





### 22.1.2 Eaux souterraines et de surface

En dehors des vallons secs à l'est (Four-à-Chaux/Foqueu, Fond de Rostenne, Fond des Livots), le territoire est entaillé essentiellement par deux vallées :

- A l'ouest, celle du ruisseau de Flavion, principal affluent de la Molinee, dont le cours est d'abord orienté sud-ouest – nord-est puis plein nord.
- Au sud, celle du ruisseau de Féron, orientée vers l'est.

La nature et les caractéristiques du réseau hydrographique sont liées au fait que sur environ 70 % du territoire, le sous-sol est calcaire. Est observé un extraordinaire développement de phénomènes karstiques. Les chantoirs, vallons secs, ruisseaux souterrains, résurgences y sont très nombreux. De plus, une partie importante de la circulation de l'eau se fait en souterrain.

La collecte des eaux pluviales se trouve réalisée au niveau de trois bassins versants :

- Au nord et au nord-ouest, celui de la Molinee couvrant environ 60 % de la superficie du territoire.
- Au sud, celui du ruisseau de Féron en occupant environ 20 %.
- A l'est, celui de la Meuse couvrant le plateau de Sommière, avec ses vallons secs.

De fait, le réseau de drainage se trouve limité en surface aux deux axes hydrographiques constitués par le Flavion et le ruisseau de Féron qui traversent l'entité sans y prendre leur source. Le chevelu des axes secondaires, c'est-à-dire le réseau constitué par les affluents respectifs de ces deux ruisseaux, est maigre voire inexistant.

Compte tenu du caractère hautement karstique de la région, de nombreuses pertes sont enregistrées au niveau de presque tous les cours d'eau du réseau hydrographique.

Figure 14 : Captages et zones de protection

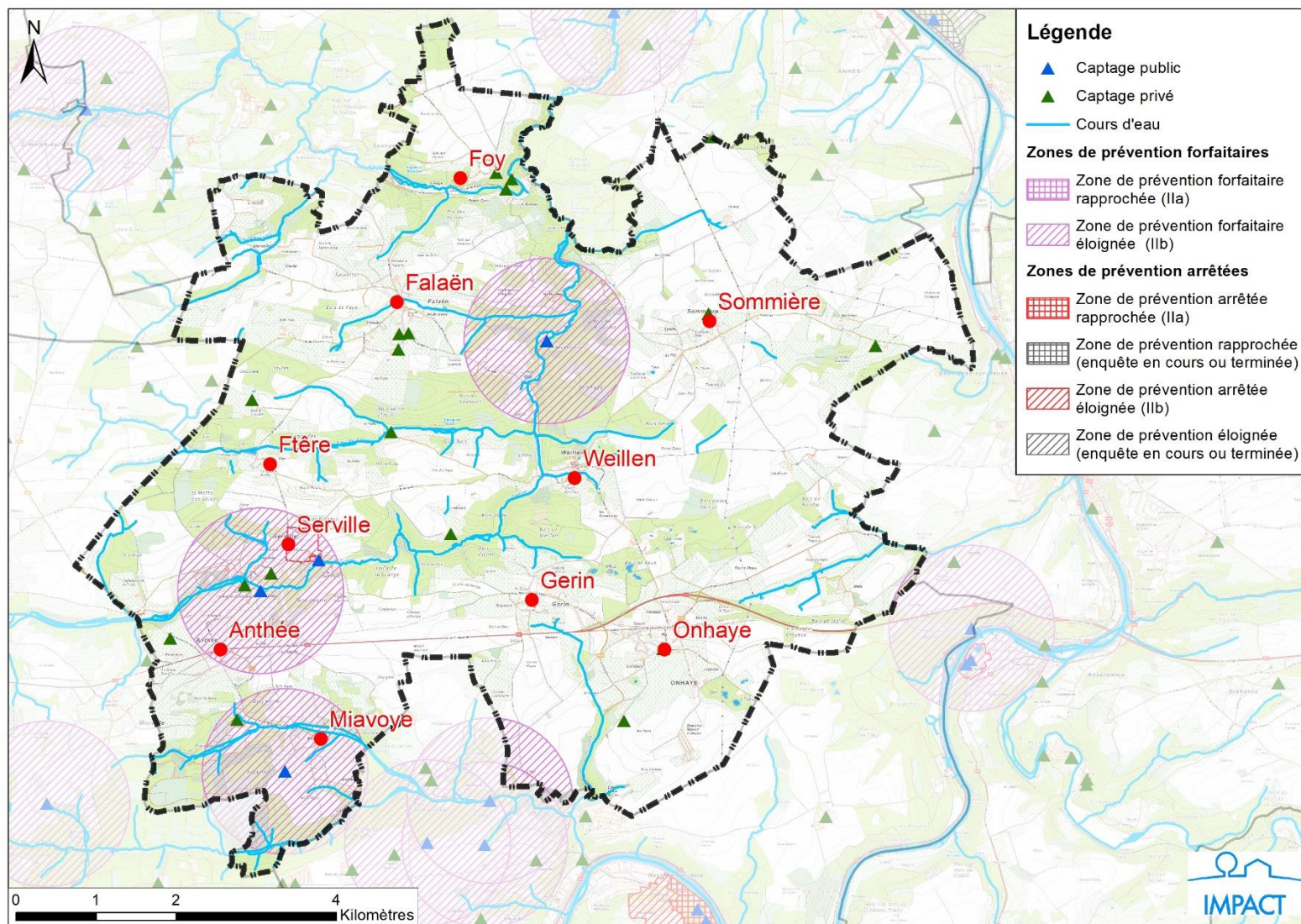




Figure 15 : Réseau hydrographique

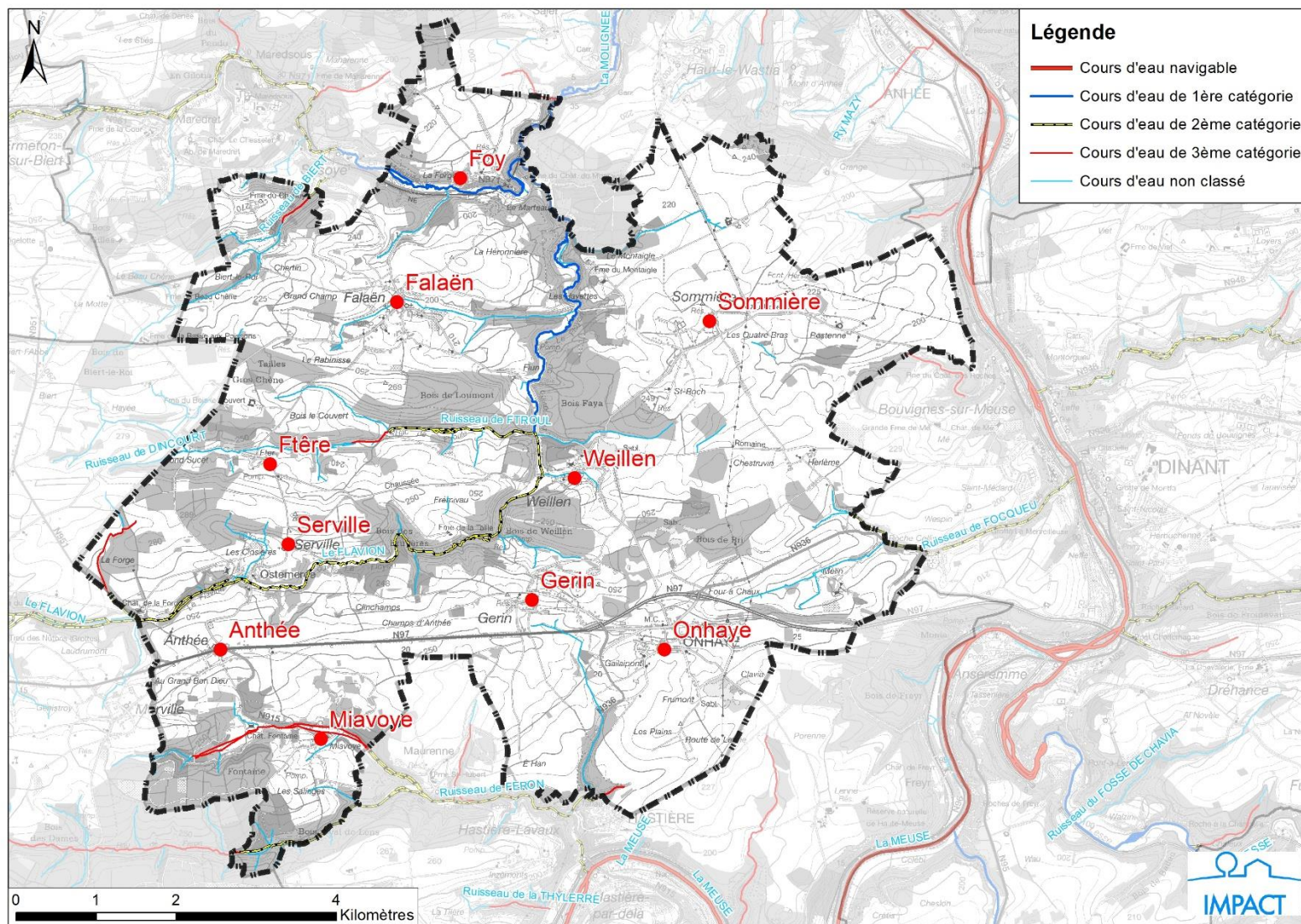




Figure 16 : Zone inondable

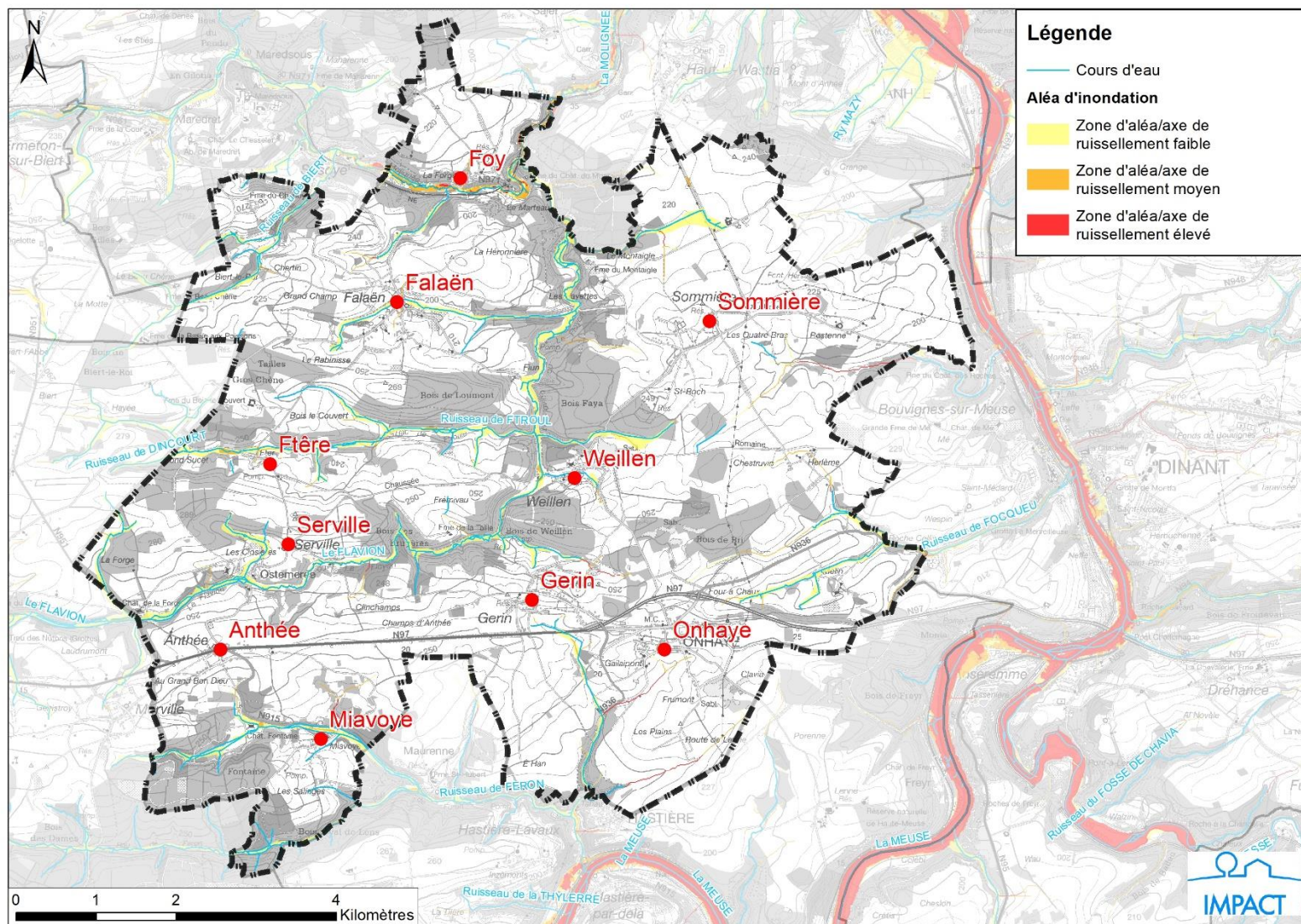
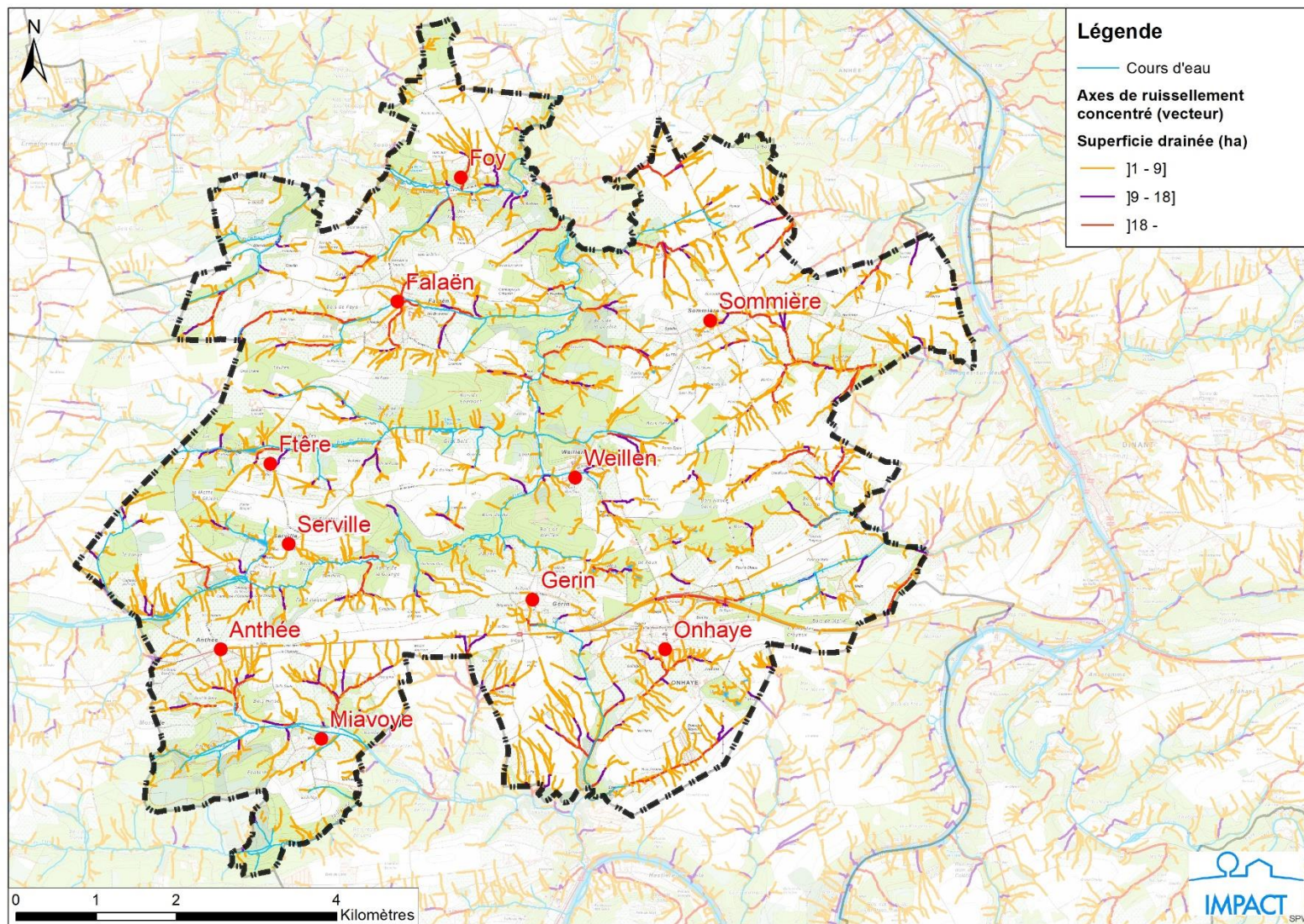




Figure 17 : Axes de ruissellement



### 22.1.3 Relief et géomorphologie

Le territoire communal fait partie de l'Entre-Sambre-et-Meuse condrusien ou Condroz occidental. La majeure partie du territoire est localisée sur un plateau limité au nord par la vallée de la Molinee et au sud par celle du ruisseau de Féron. Ce plateau est incliné en direction de la vallée de la Meuse.

Le relief de type condrusien est caractérisé par des plissements d'origine géologique qui font alterner crêtes et dépressions. Cette succession d'ondulations s'oriente sur un axe ouest-est dans l'Entre-Sambre-et-Meuse, puis entame un redressement vers le nord depuis la vallée du Samson. Cette alternance de crêtes et de dépressions ne s'observe que dans la partie occidentale de la commune.

Les sommets appelés « tiges » sont formés de roches gréseuses dures qui ont résisté à l'érosion. Les dépressions dénommées « chavées » sont creusées dans des gisements de calcaires relativement tendres qui favorisent aussi le drainage des eaux sur les pentes. Les fonds de vallée, parfois assez encaissés, sont plus humides. Cette disposition schématique est observable lorsque l'on suit du nord au sud la dépression de Falaën, le tige de Weillen, la dépression du Flavion, le tige de Onhaye et la dépression du Féron. Le point culminant se situe vers 287 mètres (à l'ouest de Fter et d'Ostemerée, au lieu-dit Motte).

La partie nord-ouest de la commune est un vaste plateau ondulé sur sous-sol calcaire. Il s'agit du plateau de Sommière dont l'altitude moyenne oscille entre 220 et 240 mètres. Celui-ci se prolonge à l'ouest de Waulsort mais est cependant interrompu par la tige d'Onhaye. Sur ce plateau, les vallons secs aux versants à faible pente sont nombreux.



Figure 18 : Modèle numérique de terrain

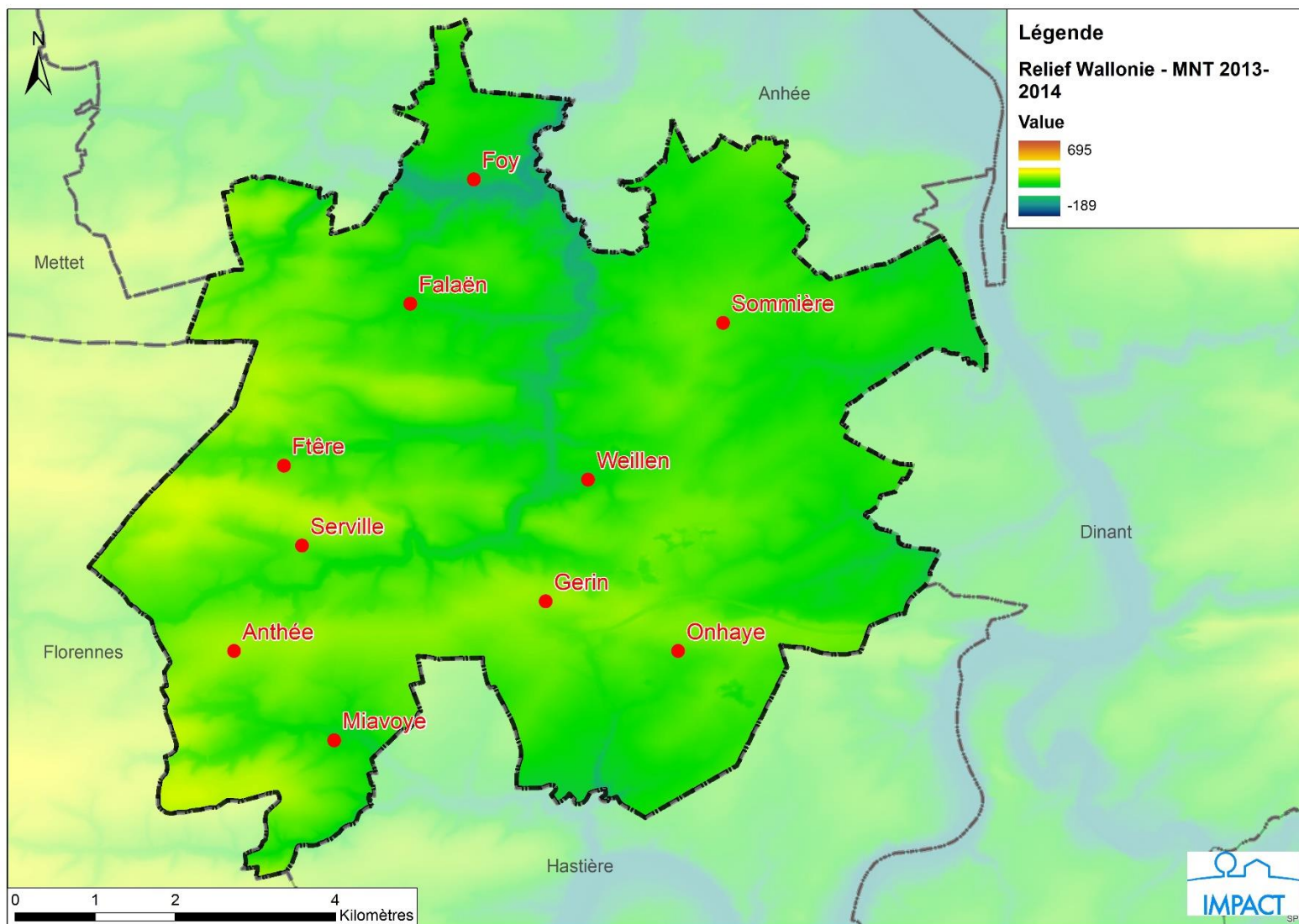
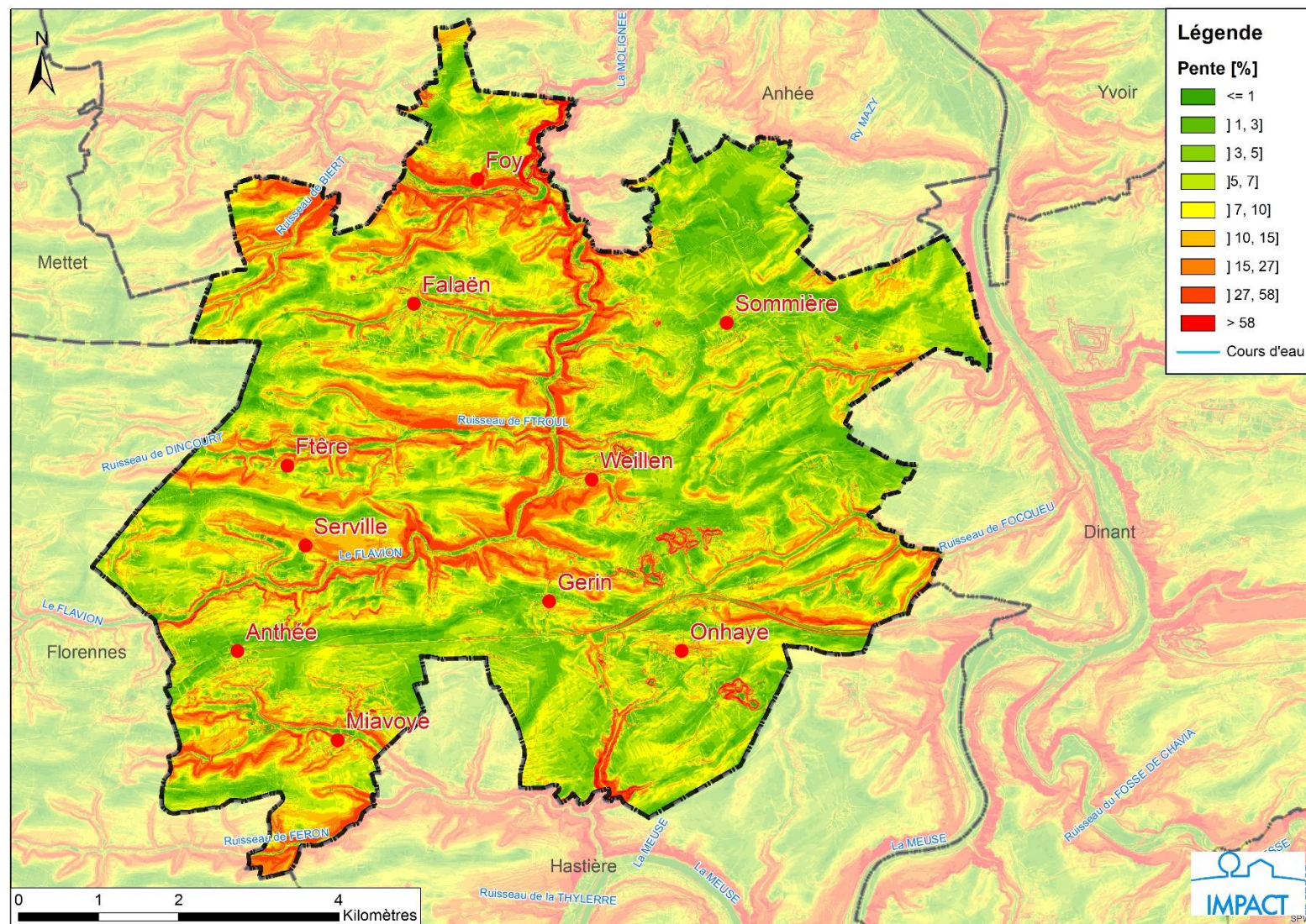




Figure 19 : Classes de pente





## **22.2 Contexte naturel**

### **22.2.1 Natura 2000**

Le réseau Natura 2000 a pour objectif de contribuer à préserver la diversité biologique sur l'ensemble du territoire de l'Union européenne. Il doit assurer le maintien ou le rétablissement dans un état de conservation favorable des habitats naturels et des habitats d'espèces de la flore et de la faune sauvage d'intérêt communautaire.

Il est composé de sites désignés spécialement par chacun des Etats membres en application des directives européennes dites « Oiseaux » et « Habitats » de 1979 et 1992.

La Directive 79/409/CEE ou Directive « Oiseaux » vise la protection des oiseaux sauvages sur le territoire communautaire et des habitats d'espèces les plus menacées. Ces habitats sont érigés en zones de protection spéciale (ZPS).

La Directive 92/43/CEE ou Directive « Habitats » ou encore Directive « Faune-Flore Habitats » vise quant à elle le maintien ou le rétablissement dans un état de conservation favorable des habitats naturels des espèces de faune et de flore sauvages d'intérêt communautaire. Ces habitats sont érigés en zones spéciales de conservation (ZSC).

Quatre sites Natura 2000 s'étendent sur la commune d'Onhaye. Ils couvrent une superficie de 2.613 hectares, soit près de 40 % du territoire communal.

#### **✚ BE35017 - Vallée du Ruisseau de Féron :**

Ce site essentiellement forestier comprend des types variés dont certains sont rares : forêts alluviales, érablières de ravins. Des zones d'accès difficile et de haute valeur biologique : rochers, buxaies, carrière. Une population de Pic mar niche au Bois de Lens et au Bois des Dames. Le martin-pêcheur s'alimente dans le ruisseau.

#### **✚ BE35015 - Vallée du Flavion :**

Le site de la « Vallée du Flavion » s'étend non seulement sur la vallée proprement dite du Flavion mais également sur les vallées de plusieurs de ses affluents ainsi que sur le plateau de Rosée. Dans ces vallées parfois assez encaissées, les différents cours d'eau sont des habitats d'espèces pour le Martin pêcheur d'Europe, le Chabot, la Lamproie de Planer, la Cigogne noire... On y trouve aussi des zones de mégaphorbiaies ainsi que des forêts alluviales formant des cordons rivulaires. Les habitats forestiers couvrent des surfaces importantes : on y retrouve en forte proportion des forêts du métaclimax de la hêtraie et en plus faible proportion des chênaies pédonculées. Ces forêts constituent des habitats pour nombre d'espèces parmi lesquelles : le Pic noir, le Pic mar, la Cigogne noire, etc. De plus, d'autres habitats, bien que moins bien représentés en superficie, ont aussi une grande importance pour des espèces comme le Triton crêté, la Grand Aigrette... Il s'agit des anciennes sablières situées à l'est du site et qui abritent des plans d'eau intéressants. Dans les milieux ouverts, principalement situés à l'ouest du site, se situent des habitats tels que des prairies de fauche, des pelouses calcicoles qui bien que fort dégradées, méritent des restaurations au vu du grand potentiel de richesses floristique et faunistique; citons parmi d'autres, des orchidées, un grand nombre de chiroptères, la Bondrée apivore, le Traquet tavier, le Traquet motteux... Les derniers milieux rencontrés ici sont les milieux rocheux calcaires que l'on retrouve sur les rochers de Montaigle et les cavités naturelles, comme par exemple le Trou des Nutons, aussi très importantes pour des espèces de chiroptères.

#### **✚ BE35020 - Vallée de la Meuse d'Hastière à Dinant :**

Le site comprend des habitats aussi variés que les bois et falaises de Freyr, la Noue du Colebi, les rochers de Waulsort, les pelouses calcaires du Cretia. Les grottes abritent d'importantes populations hivernantes de Grand Rhinolophe, de Murin à oreilles échancrées. Les nombreuses cavités présentes dans toute la vallée révèlent de temps à autre une surprise telle que l'hivernage de quelques Petits Rhinolophes. Le Faucon pèlerin et le Grand-duc d'Europe profitent des hautes falaises ensoleillées sur lesquelles se développe la végétation particulière du Festucion pallentis. Sur les hauts des versants bien exposés se développent des chênaies-charmaies thermophiles accompagnées de buxaies. Quelques belles pelouses calcaires jalonnent le site et peuvent se révéler riches en orchidées. De larges érablaies-frênaies de ravin profitent des versants froids et humides. Quelques forêts alluviales sont présentes dans les vallons des affluents de la Meuse.

#### **✚ BE35011 - Vallée de la Molignée :**

Le site s'articule autour de la Molignée et de ses affluents. Les versants escarpés, majoritairement boisés, offrent des conditions d'ensoleillement variées. Sur ces sols tantôt acides, tantôt calcaires, se développent des forêts riches et diversifiées : hêtraies acidophiles, chênaies calcicoles, érablières de ravins, aulnaies alluviales, chênaies-frênaies neutrophiles... Le réseau hydrographique n'est pas moins intéressant : le chabot, La Lamproie de planer, le Martin-pêcheur d'Europe, le Vespertilion des marais sont des espèces d'intérêt communautaire rencontrées sur les ruisseaux. De plus, la végétation des eaux courantes (Ranunculion fluitantis) ou les sources pétifiantes avec formation de travertins témoignent de la richesse biologique des lieux. Les zones ouvertes, principalement constituées de prairies pâturées intensives et de cultures, participent à l'intérêt paysager. Ces parties ouvertes sont ponctuées de prairies de fauches et pelouses calcaires.

### 22.2.2 Zone humide d'intérêt biologique

Selon la loi sur la Conservation de la Nature du 12 juillet 1973, les zones humides d'intérêt biologique sont des étendues de marais, de fagnes, de tourbières ou d'eaux naturelles ou artificielles, permanentes ou temporaires, où l'eau est statique ou courante, et dont la valeur écologique et scientifique est reconnue par arrêté du Ministre chargé de la conservation de la nature, sur avis du Conseil supérieur wallon de la conservation de la nature.

#### **✚ La Sablière de Ninveau :**

La sablière de Ninveau est située dans le Condroz, à l'ouest de Dinant et fait partie d'un complexe de carrières aujourd'hui toutes désaffectées. Elle comprend une mare occupant une grande partie du fond, un diverticule sableux, des replats intermédiaires où poussent notamment la callune (*Calluna vulgaris*) et la petite pyrole (*Pyrola minor*), et des talus éboulés et fort érodés, colonisés par des ligneux pionniers dans certains secteurs. L'intérêt biologique du site est important. Sur le plan faunistique, s'observe la reproduction de 9 espèces de batraciens, dont le rare triton crêté (*Triturus cristatus*), un important peuplement d'Hyménoptères aculéates et une petite population de cicindèle hybride (*Cicindela hybrida*). La sablière de Ninveau sud a été achetée par la Région wallonne en 2001 et est classée comme réserve naturelle domaniale en janvier 2013.

### 22.2.3 Site de grand intérêt biologique

Les sites de grand intérêt biologique (SGIB) représentent le cœur de la structure écologique principale : ils abritent des populations d'espèces et des biotopes rares ou menacés ou se caractérisent par une grande diversité biologique ou un excellent état de conservation. Véritables noyaux de diversité

biologique, ils sont indispensables pour organiser l'ossature du réseau écologique et pour établir les bases d'une politique volontariste de conservation de la nature. Depuis plus d'un siècle, les naturalistes les identifient, les décrivent et ils tentent de les protéger.

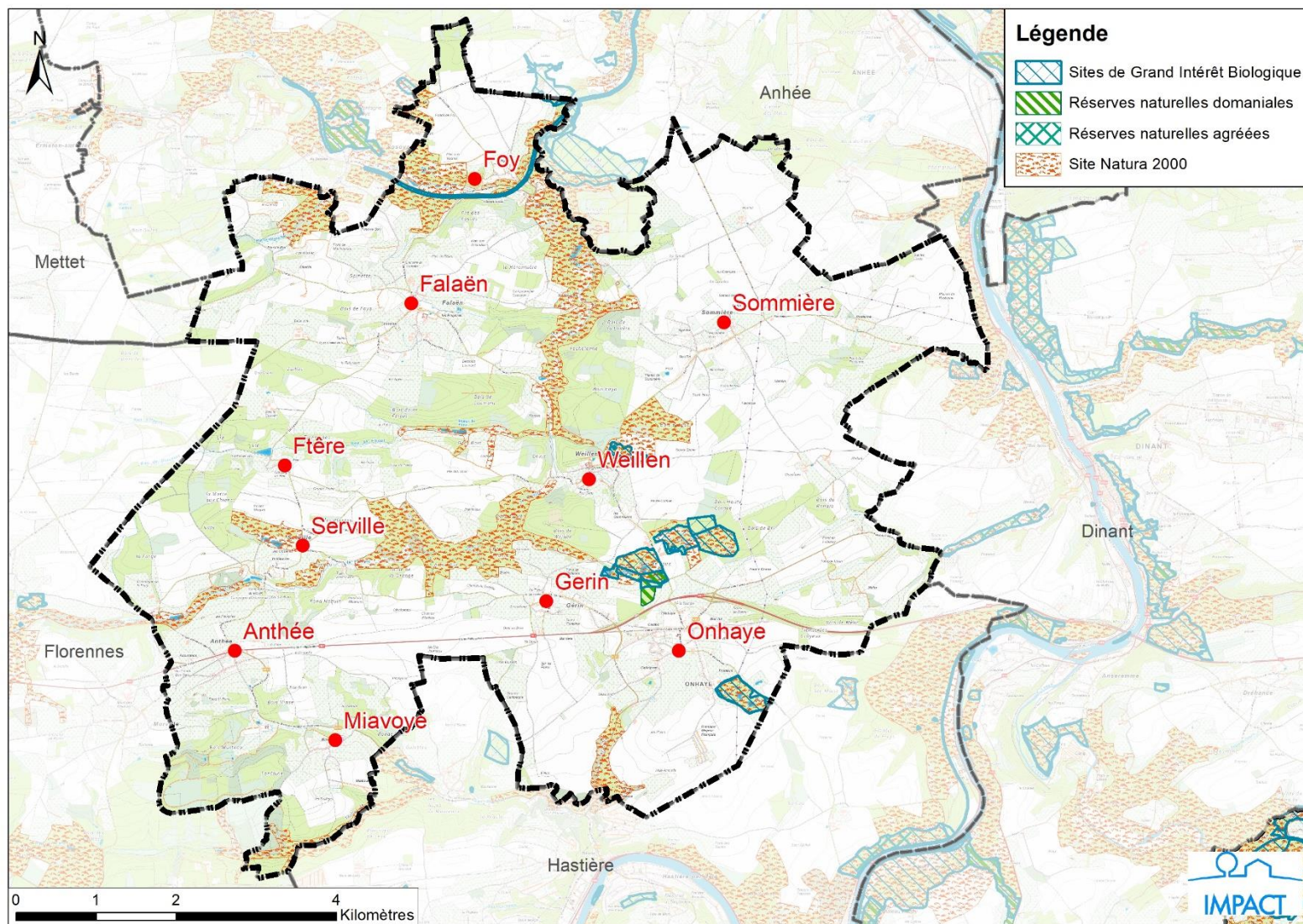
Les SGIB recensés sur la commune d'Onhaye sont repris dans le tableau suivant.

**Tableau 2 : Inventaire des SGIB - Biodiversité Wallonie**

<b>Code SGIB</b>	<b>Nom du site</b>	<b>Superficie</b>
836	Sablière de Weillen	5,37 ha
841	Sablière Ninveau sud	8,9546 ha
844	Sablière Ninveau ouest	2,61 ha
843	Sablière du Fond de Bettenée	2,27 ha
840	Sablière du Bois de Bri	20,45 ha
842	Sablière du Bois de Faux	12,85 ha
837	Sablière de Pachi-Steiner	11,93 ha
1156	Carrières des Roches de Salet et Dazia	14,82 ha
834	Carrière Marenne	2,96 ha
1661	Bois de la Saute	63,02 ha
845	Sablière de Clavia	16,62 ha
1291	Ligne SNCB n°150 : vallée de la Mollignée	28,99 ha



Figure 20 : Sites naturels



## 22.2.4 Arbres et haies remarquables

### **Arbres remarquables :**

La commune d'Onhaye compte 43 arbres remarquables, répertoriés dans le tableau ci-dessous.

**Tableau 3 : Inventaire des arbres remarquables**

Commune	Adresse	Dénomination latine	Dénomination française
<b>Anthée</b>	Rue Sous-Lieutenant Pierard, 3	Liriodendron tulipifera	Tulipier de Virginie
	Rue Franchet d'Esperey	Carpinus betulus	Charme commun
	Rue Sous-Lieutenant Pierard, 3	Ulmus glabra	Orme de montagne
	Rue Sous-Lieutenant Pierard, 3	Tilia x europaea	Tilleul de Hollande
<b>Falaën</b>	Rue des Hayettes	Tilia cordata	Tilleul à petites feuilles
<b>Gérin</b>	Route de Philippeville	Tilia platyphyllos	Tilleul à grandes feuilles
<b>Onhaye</b>	Four à Chaux	Quercus robur	Chêne pédonculé
	Melin, 1-2	Tilia platyphyllos	Tilleul à grandes feuilles
	Melin, 1-2	Tilia platyphyllos	Tilleul à grandes feuilles
	Melin, 1-2	Robinia pseudoacacia	Robinier faux-acacia
<b>Serville</b>	Rue des Châteaux d'Ostemerée	Acer pseudoplatanus	Érable sycomore
	Rue Maurice Ney	Fagus sylvatica	Hêtre commun
	Rue des Châteaux d'Ostemerée	Catalpa speciosa	Catalpa à feuilles cordées
	Rue des Châteaux d'Ostemerée	Taxus baccata	If commun
	Rue des Châteaux d'Ostemerée	Quercus robur	Chêne pédonculé
	Rue des Châteaux d'Ostemerée	Quercus velutina	Chêne noir
	Lieu-dit « La Motte aux Chiens »	Tilia x europaea	Tilleul de Hollande
	Rue des Châteaux d'Ostemerée	Styphnolobium japonicum	Sophora du Japon
	Rue des Châteaux d'Ostemerée	Fagus sylvatica	Hêtre commun
	Lieu-dit « La Motte aux Chiens »	Carpinus betulus	Charme commun
	Lieu-dit « La Motte aux Chiens »	Fagus sylvatica	Hêtre commun
	Rue des Châteaux d'Ostemerée	Taxodium distichum	Cyprés chauve
	Rue des Châteaux d'Ostemerée	Liriodendron tulipifera	Tulipier de Virginie
	Rue des Châteaux d'Ostemerée	Abies concolor	Sapin du Colorado
	Rue des Châteaux d'Ostemerée	Fagus sylvatica	Hêtre commun
	Rue des Châteaux d'Ostemerée	Tilia platyphyllos	Tilleul à grandes feuilles
	Rue des Châteaux d'Ostemerée	Acer rubrum	Érable rouge
	Rue des Châteaux d'Ostemerée	Tilia petiolaris	Tilleul argenté pleureur
Rue des Châteaux d'Ostemerée	Tilia cordata	Tilleul à petites feuilles	
<b>Sommière</b>	Place communale	Tilia cordata	Tilleul à petites feuilles
	Rostenne, 32	Tilia tomentosa	Tilleul argenté
	Rostenne, 32	Chamaecyparis lawsoniana	Cyprés de Lawson
	Rue des Bateliers	Tilia cordata	Tilleul à petites feuilles

<b>Weillen</b>	Chemin de Sommière	Tilia platyphyllos	Tilleul à grandes feuilles
	Rue du Château	Fraxinus excelsior	Frêne élevé
	Quartier Saint-Pierre	Cedrus atlantica	Cèdre de l'atlas
	Rue de Flun	Aesculus hippocastanum	Marronnier commun
	Quartier Saint-Pierre	Cedrus atlantica	Cèdre de l'atlas
	Rue de Flun	Aesculus hippocastanum	Marronnier commun
	Rue de Flun	Tilia x europaea	Tilleul commun
	Rue de Flun	Aesculus hippocastanum	Marronnier commun
	Quartier Saint-Pierre	Cedrus atlantica	Cèdre de l'atlas
	Rue du Château, 1	Platanus x acerifolia	Platane commun

#### **Haies remarquables :**

La commune d'Onhaye compte 14 haies remarquables, répertoriées dans le tableau ci-dessous.

**Tableau 4 : Inventaire des haies remarquables**

Commune	Adresse	Dénomination latine	Dénomination française
<b>Gérin</b>	Rue Haute	Aesculus hippocastanum	Marronnier commun
	Rue du Tilleul	Ilex aquifolium	Houx
<b>Anthée</b>	Rue Franchet d'Esperey	Tilia platyphyllos	Tilleul à grandes feuilles
	Rue Franchet d'Esperey	Tilia platyphyllos	Tilleul à grandes feuilles
	Rue Delcour	Tilia x europaea	Tilleul de Hollande
<b>Serville</b>	Rue des Mines	Crataegus sp.	Aubépine fruitière
	Rue des Mines	Crataegus sp.	Aubépine fruitière
	Rue Saint-Pierre	Tilia platyphyllos	Tilleul à grandes feuilles
	Rue Saint-Pierre	Tilia platyphyllos	Tilleul à grandes feuilles
<b>Weillen</b>	Rue du Château, 1	Tilia x europaea	Tilleul de Hollande
	Rue du Château, 1	Tilia x europaea	Tilleul de Hollande
<b>Sommière</b>	Rostenne, 1	Aesculus hippocastanum	Marronnier commun
	Lieu-dit "La Côte"	Fagus sylvatica	Hêtre commun
	Lieu-dit "La Côte"	Fagus sylvatica	Hêtre commun

#### 22.2.5 Espèces invasives

La problématique des espèces invasives est présente sur le territoire communal, notamment par la présence de la Balsamine Géante, de la Berce du Caucase, de la Renouée du Japon et du Solidago.



Figure 21 : Localisation des espèces invasives (1) – Contrat de rivière Haute-Meuse



Figure 22 : Localisation des espèces invasives (2) – Contrat de rivière Haute-Meuse



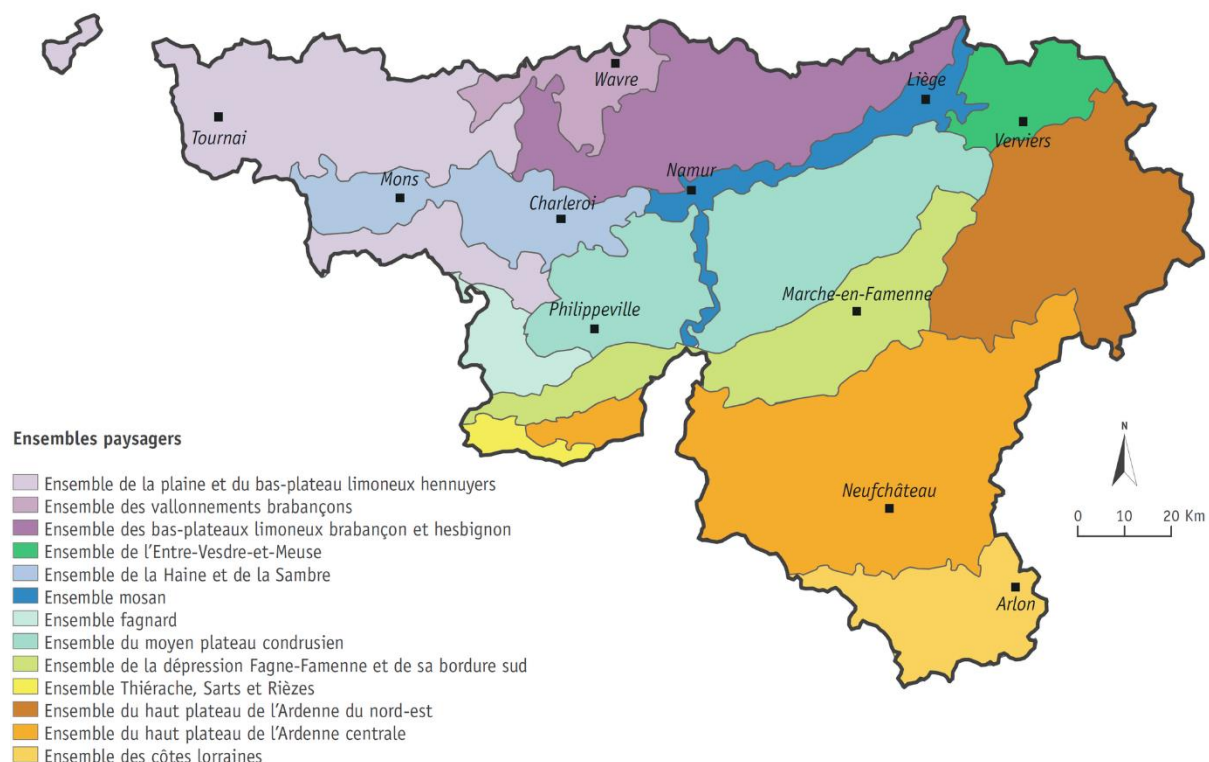
Deux autres renouées du Japon sont situées sur le bord de la N936 (rue Fond de Foqueux), en direction de Foqueux (Dinant).

## 22.3 Contexte paysager

### 22.3.1 Description paysagère

Selon la cartographie des territoires paysagers de la Conférence Permanente du Développement Territorial (CPDT, 2004), la commune d'Onhaye appartient à l'ensemble paysager du moyen plateau condrusien.

**Figure 23 : Ensembles paysagers - 2014 - CPDT**



La partie nord-ouest est reprise dans le territoire paysager des creusements des affluents de la Haute-Meuse. « *Entre Dinant et Namur, les affluents de la Haute Meuse creusent le plateau condrusien parallèlement aux tiges et aux chavées. Ils forment des vallées le plus souvent très étroites, aux versants très pentus couverts par des boisements. Il en est ainsi des vallées du Burnot, du Bocq, de la Mollignée et du Flavion qui déterminent des paysages fortement vallonnés. L'habitat, rare dans ces vallées étroites, est groupé en villages souvent localisés en haut des versants.* »

Les parties ouest et sud sont quant à elles situées dans le territoire paysager du moyen plateau condrusien de l'Entre-Sambre-et-Meuse (faciès du Condroz occidental). « *Tout en présentant un relief d'alternance de crêtes et de dépressions, le moyen plateau condrusien de l'Entre-Sambre-et-Meuse est caractérisé par des bancs de calcaire particulièrement étendus formant de vastes surfaces planes que se partagent labours (majoritairement) et prairies. Les étendues boisées y sont moins morcelées qu'ailleurs sur le plateau condrusien. Du fait du caractère peu marqué du relief, l'habitat du Condroz occidental, groupé en villages, présente rarement une disposition allongée.* »

De manière plus anecdotique, l'extrémité sud-ouest de la commune appartient au territoire paysager de la bordure condrusienne méridionale (faciès de la bordure fagno-condrusienne). « *Au sud du moyen plateau condrusien, les derniers tiges et chavées constituent une zone de transition vers la dépression de la Fagne-Famenne. Ces derniers tiges sont les plus hauts et les dernières chavées les plus creusées*



*par les cours d'eau débouchant au niveau de la dépression. Ils offrent un relief accidenté de vallées aux versants boisés. L'habitat, groupé, prend place dans les zones les moins pentues tant sur les sommets que dans les vallées. »*

### 22.3.2 Périmètre d'intérêt paysager et point de vue remarquable

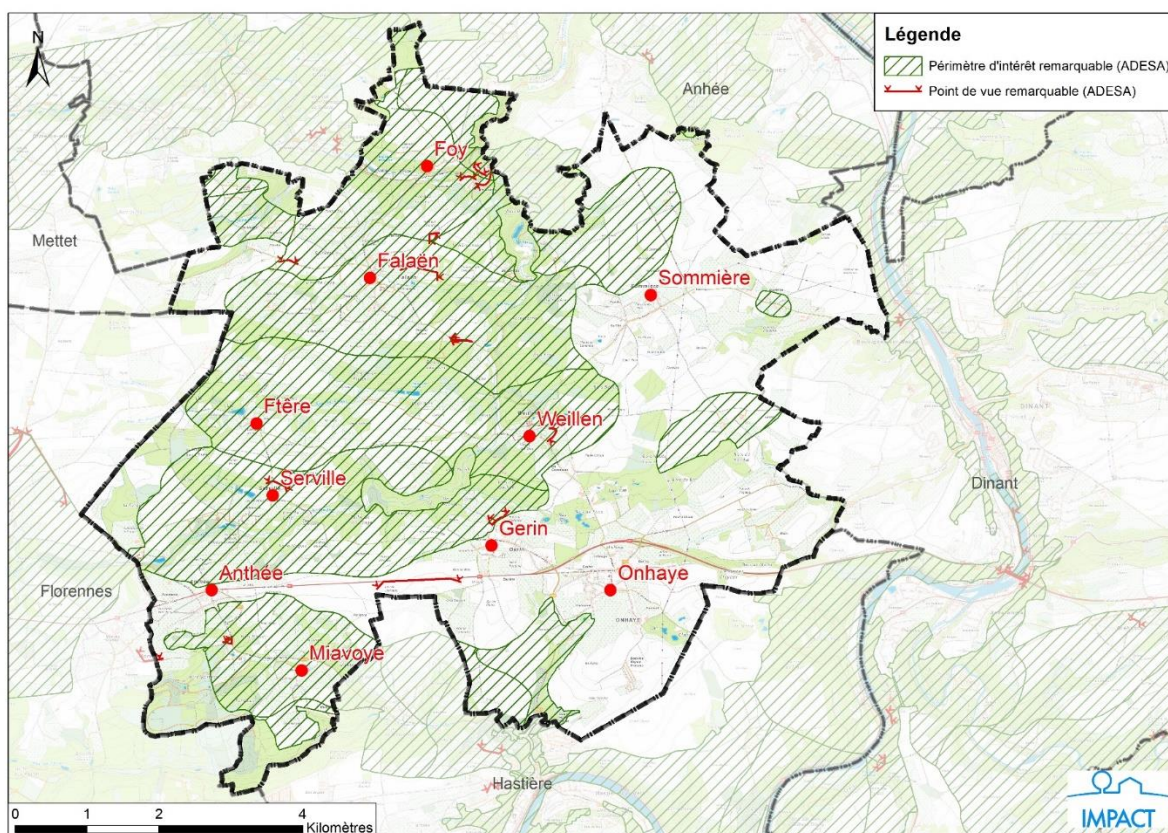
Selon l'ADESA, la commune d'Onhaye compte plusieurs périmètres d'intérêt paysager (PIP), notamment les :

- PIP de la Vallée du Flavion et de ses affluents ;
- PIP de Rostenne ;
- PIP de Cestruvin-Herlem ;
- PIP du Fond de Melin ;
- PIP de la Vallée de la Molinee ;
- PIP de la Vallée du Ruisseau de Féron.

L'ADESA identifie également divers points de vue remarquable sur le territoire communal, majoritairement situés au sein des périmètres d'intérêt paysager.

Notons qu'une majorité du territoire communal est reprise en périmètre d'intérêt paysager, particulièrement la partie ouest de la commune.

**Figure 24 : Périmètre d'intérêt paysager et point de vue remarquable**



## **22.4 Mesures en faveur de l'environnement**

La commune d'Onhaye est engagée dans plusieurs programmes et mesures en faveur de l'environnement, à savoir :

### **+ Opération « Plan Maya » :**

Onhaye adhère à l'opération « Plan Maya » depuis 2011. Dans le but de favoriser le développement des butineuses, jouant un rôle majeur dans la fécondation et la reproduction de plus de 80 % des espèces végétales (nécessaires à la survie d'espèces animales), le projet vise à promouvoir les plantations d'essences mellifères (prés fleuris, vergers, plantation de haies...). Le Plan Maya avait pour objectif de sauvegarder les populations d'abeilles et autres insectes butineurs en Wallonie, il est actuellement remplacé par l'appel à projets Biodiversité.

### **+ La subvention « BiodiverCité » :**

La subvention wallonne BiodiverCité rassemble en un seul outil les demandes qui étaient préalablement portées par les subventions de la Semaine de l'arbre, du Plan Maya, des Plans communaux de Développement de la Nature (PCDN) et des Cimetières Nature.

### **+ Action « Combles et clochers » :**

La commune adhère à l'action « Combles et clochers », visant à protéger les espèces animales qui peuvent s'y trouver (chauve-souris, chouettes effraies, choucas, martinets noirs).

### **+ Convention « Bords de Routes – Fauchage tardif » :**

Depuis 2007, la commune d'Onhaye adhère à la convention « Bords de route – Fauchage tardif ». Cette campagne vise au maintien, à la restauration et au développement des potentialités d'accueil de la vie sauvage sur l'ensemble du territoire. En effet, les bords de route peuvent jouer un rôle important comme espace refuge pour la faune et la flore sauvages.

### **+ Adhésion au contrat de rivière Haute-Meuse :**

Comme il est précisé dans la partie relative aux partenaires, la commune adhère au contrat de rivière Haute-Meuse.

### **+ Participation à l'évènement « Semaine de l'arbre » :**

Onhaye participait à l'évènement annuel « Semaine de l'arbre ». Selon Walstat, en 2019, la commune a déposé 24 candidatures. Chaque année, jusqu'à la subvention BiodiverCité, une distribution de plants grand public était organisée.



## 22.5 Éléments de synthèse

<b>Contexte physique</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Association des sols limoneux secs et sols limono-caillouteux à charge calcaire, de silexites, psammitique et accessoirement schisto-psammitique ;</li> <li>▪ <b>Deux ruisseaux principaux</b> : Ruisseau de Flavion et ruisseau de Féron ;</li> <li>▪ <b>Relief</b> : Entre-Sambre-et-Meuse condrusien (ou Condroz occidental) ;</li> </ul>
<b>Contexte naturel</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ 4 sites Natura 2000 ;</li> <li>▪ 1 réserve naturelle domaniale ;</li> <li>▪ 12 sites de grand intérêt biologique ;</li> <li>▪ 43 arbres remarquables ;</li> <li>▪ 14 haies remarquables ;</li> <li>▪ Plusieurs espèces invasives localisées sur le territoire communal : Balsamine Géante, Berce du Caucase, Renouée du Japon et Solidago.</li> </ul>
<b>Contexte paysager</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Partie nord-ouest : Creusement des affluents de la Haute-Meuse ;</li> <li>▪ Partie ouest et sud : Ensemble paysager du moyen plateau condrusien ;</li> <li>▪ Plusieurs périmètres et points de vue remarquable recensés sur le territoire : Une majorité du territoire est reprise en périmètre d'intérêt paysager, particulièrement la partie ouest de la commune.</li> </ul>
<b>Programmes mis en place en faveur de l'environnement</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Adhésion au Plan Maya depuis 2011 (actuellement Biodiversité) ;</li> <li>▪ Adhésion à l'action « Combles et clochers » ;</li> <li>▪ Convention « Bords de route – Fauchage tardif » ;</li> <li>▪ Participation à l'évènement « Semaine de l'arbre » (actuellement Biodiversité) ;</li> <li>▪ Adhésion au Contrat de rivière Haute-Meuse ;</li> </ul>
<b>Enjeux, perspectives et besoins</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ <b>Préservation de la structure paysagère et naturelle ;</b></li> <li>▪ <b>Poursuivre l'engagement communal pour la protection de l'environnement.</b></li> </ul>

## 23 L'environnement bâti

### 23.1 Structure et typologie du bâti

Les centres villageois de la commune d'Onhaye présentent des caractéristiques spécifiques :

#### Anthée :

Principalement établi sur une crête, le village actuel s'étend le long de la route vers Philippeville et se concentre autour du pôle formé par l'église, le presbytère, la maison et l'école communale. Le village d'Anthée a été complètement anéanti par les armées allemandes en août 1914. Ainsi, hormis quelques fermes, l'habitat est récent, bâti en calcaire sous des toitures d'ardoises et s'implante, au-delà du centre, parallèlement à la pente vers le château de Fontaine.

#### Falaën :

Falaën est un village condrusien implanté sur les deux versants d'un petit vallon et marqué par la forte présence des tours du Château-ferme et de l'église. L'habitat, très dense, est en pierres calcaires, serrant des volumes hauts appartenant pour la plupart au 19<sup>ème</sup> siècle dont l'implantation souple ménage des courettes refermées par des dépendances. Ce village est repris comme un des plus beaux villages de Wallonie.

#### Foy :

Dominant la vallée de la Molinee, Foy consiste en un petit groupement de maisonnettes construites en calcaire parfois blanchi sous bâtières de tuiles rouges ou d'ardoises. L'implantation se situe sur le versant Sud et se fait de manière lâche à partir de deux fermes de type traditionnel établies sur la crête.

#### Fter :

Il s'agit d'un petit ensemble établi sur le versant abrupt du vallon de la Ftroule, composé de quelques groupements mitoyens articulés en décrochement et étagés le long de la pente jusqu'au grand étang étalé dans le bas du hameau. L'habitat date du 19<sup>ème</sup> siècle et est en moellons de calcaire et toitures de tuiles.

#### Gérin :

Gérin est un village groupé sur un versant Sud. Hormis un ensemble du 18<sup>ème</sup> siècle, l'habitat, situé autour de la place, remonte principalement au siècle dernier et est composé de bâtiments en pierres calcaires, quelque fois chaulées, sous toitures de tuiles ou d'éternits.

#### Marteau :

En contrebas des ruines de Montaigle toutes proches, Marteau est un petit hameau établi le long de la Molinee, groupant quelques maisons en moellons de calcaire chaulés et un gros château néo-renaissance.

#### Miavoye :

Exposé au sud, il s'agit d'un hameau de moyenne importance s'étirant le long d'une rue en pente. L'habitat y est relativement dense et parfois mitoyen. Les maisons et petites fermes sont en moellons de calcaire souvent chaulés et colorés.



### **Onhaye :**

Onhaye est le centre de l'entité. Il s'agit d'un gros village étiré le long de la crête et sur le versant peu incliné vers le sud et rassemblé autour de l'église et de quelques fermes importantes. L'habitat est relativement étendu, édifié en moellons de calcaire mais également en briques. Sur la crête, l'alignement est groupé et se situe en retrait de voirie.

### **Ostemerée :**

A l'ouest de l'ancien village de Serville, il s'agit d'un hameau établi de part et d'autre du vallon formé par le Flavion. Le versant exposé à l'ouest est occupé par un ensemble de maisons du 19<sup>ème</sup> siècle, non mitoyennes et bâties en moellons de calcaire parfois chaulés sous toitures de tuiles. Dans le vallon, les maisons s'étalent dans un groupement plus serré et souvent plus tardif.

### **Rostenne :**

Sur un plateau dominant la rive gauche de la Meuse, il s'agit d'un hameau de l'ancienne commune de Sommière composé de deux grosses fermes en quadrilatère, auxquelles se sont jointes récemment plusieurs résidences secondaires.

### **Serville :**

Ce village est établi dans la vallée boisée et encaissée du Flavion, autour du groupement construit à partir du 17<sup>ème</sup> siècle de l'ancienne église et de la grosse ferme voisine. L'habitat non mitoyen est composé de petites maisons construites en moellons de calcaire dans le courant du 19<sup>ème</sup> siècle.

Vers le nord-ouest, le « Quartier Saint-Pierre » a été créé à la fin du 19<sup>ème</sup> siècle à mi-chemin entre Serville et Ostemerée et regroupe église, presbytère et ancienne école.

### **Sommière :**

Le village de Sommière est caractérisé par l'alignement établi de part et d'autre d'une longue rue en pente et est constitué de petites maisons avec dépendances ou de fermes mitoyennes bâties au 19<sup>ème</sup> siècle en moellons de calcaire et chaulées pour la plupart. En contre-haut, on retrouve le centre ancien formé par l'église, le presbytère et les fermes d'en-Haut et d'en-Bas.

### **Weillen :**

Le village de Weillen est articulé autour de deux pôles, l'un centré autour de l'ancienne église et étendu par une implantation dense de volumes souvent mitoyens le long de la rue serpentant vers le Flavion et l'autre, dominé par le château, constitué d'îlots plus lâches de maisons et petites fermes transformées. L'habitat des 18<sup>ème</sup> et 19<sup>ème</sup> siècles est en moellons de calcaire sous toiture d'ardoises ou de tuiles rouges.

## 23.3 Patrimoine

### 23.3.1 Monuments et sites classés

La commune dispose de plusieurs monuments et sites classés :

#### Sites classés :

- Le Château de Fontaine et alentours à Anthée (arrêté du 13/10/1980) ;
- L'ensemble formé par les ruines du château de Montaigle et les terrains à Falaën (arrêté du 25/10/1946) ;
- L'extension de classement du site formé par les ruines du château de Montaigle à Falaën (arrêté du 11/09/1981) ;
- L'ensemble formé par le château de Falaën et ses environs immédiats (arrêté du 15/12/1970) ;
- L'ensemble formé par une allée de tilleuls et ses abords à Serville (arrêté du 07/11/1978).

#### Monuments classés :

- Les ruines du château de Montaigle à Falaën (arrêté du 05/11/1965) ;
- Le château de Falaën (arrêté du 15/12/1970) ;
- Le chœur de l'ancienne église de Serville, transformé en chapelle (arrêté du 15/01/1936).

Il importe que l'ensemble formé par les ruines du château de Montaigle et les terrains, et l'extension de classement du site formé par les ruines de ce dernier, figurent comme des biens exceptionnels (arrêté du 26/10/2016).

### 23.3.2 Autres éléments patrimoniaux

Ce chapitre s'intéresse au patrimoine bâti figurant à l'inventaire et donc repris comme patrimoine monumental de Belgique. La liste complète ainsi que la description extraite de cet ouvrage sont annexées à ce rapport.

Sont comptabilisés 176 édifices sur la commune d'Onhaye repris sur la liste du patrimoine monumental de la Belgique. Les données chiffrées sont à relativiser : l'inventaire ne donne qu'une vue partielle des éléments patrimoniaux de la commune. Même si l'inventaire du patrimoine dépend irrémédiablement d'un certain degré de subjectivité, la commune présente un patrimoine bâti important.

La tradition agricole du territoire est fortement marquée à travers les édifices figurant à l'inventaire. En effet, plus de 30 % de ceux-ci sont des fermes, présentes dans toutes les entités de la commune. Notons également la présence d'éléments du petit patrimoine, à savoir des croix et potales, des ponts et des moulins. Les anciens bâtiments (écoles, forge, lavoir) témoignent de la vie communale rurale d'autrefois.

**Tableau 5 : Répartition du patrimoine immobilier culturel selon le type d'édifice et la localité**

	Église, chapelle, presbytère	Château	Ferme, grange	Château-ferme	Bâtiments, maisons, volume	Alignements de maisons, ensemble, cords	Potale, croix	Pont	Pompe	Ruines	Ancienne école	Ancienne brasserie	Ancienne gare	Ancien fourmil	Ancien moulin	Ancienne forge	Total
Anthée	3	3	6		2	2	2	1	1								<b>20</b>
Falaën	9	1	14	1	24	10	2	1		1	1	1	1				<b>66</b>
Gérin	3		10		2		1										<b>16</b>
Onhaye	4	1	6		2	2	1							1			<b>17</b>
Serville	2		4		2			1							1		<b>10</b>
Sommière	5		6	1	1		1									1	<b>15</b>
Weillen	7	1	7		7	3		1	3		1				1	1	<b>32</b>
<b>Total</b>	<b>33</b>	<b>6</b>	<b>53</b>	<b>2</b>	<b>40</b>	<b>17</b>	<b>7</b>	<b>4</b>	<b>4</b>	<b>1</b>	<b>2</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>2</b>	<b>2</b>	<b>176</b>

### 23.3.3 Sites archéologiques

A proximité du village d'Onhaye, les vestiges d'une villa romaine ont été découverts.

La villa gallo-romaine d'Anthée a été fouillée par le chanoine Charles Grosjean de 1863 à 1873. Située non loin de la route Bavay-Meuse-Trêves, elle couvre une superficie de 12 hectares, ce qui en fait la plus vaste villa actuellement connue en Wallonie.

L'étude du matériel archéologique recueilli (céramique sigillée et pièces de monnaie surtout) indique que le site d'Anthée était occupé dès la première moitié du 1<sup>er</sup> siècle de notre ère. On place généralement la fondation de la villa sous le règne de Vespasien (69-79) ou la fin du règne de Néron (54-68). Sa plus grande période d'activité se situerait à la fin du 1<sup>er</sup> siècle. Quelques rares témoins archéologiques indiquent une fréquentation du site jusqu'à la fin du 4<sup>ème</sup> siècle. Elle a peut-être subi une destruction brutale car certains locaux portaient les traces d'un feu violent. Quelques panneaux de mosaïque à décor floral et un lion en pierre alimentant en eau le grand bassin de la cour d'honneur de la *pars urbana* témoignent d'un certain luxe architectural.

### 23.3.4 Description cartographique des villages

Les cartes suivantes illustrent la structure urbanistique des différents villages d'Onhaye ainsi que les éléments patrimoniaux recensés.

**Figure 25 : Structure du bâti d'Anthée**

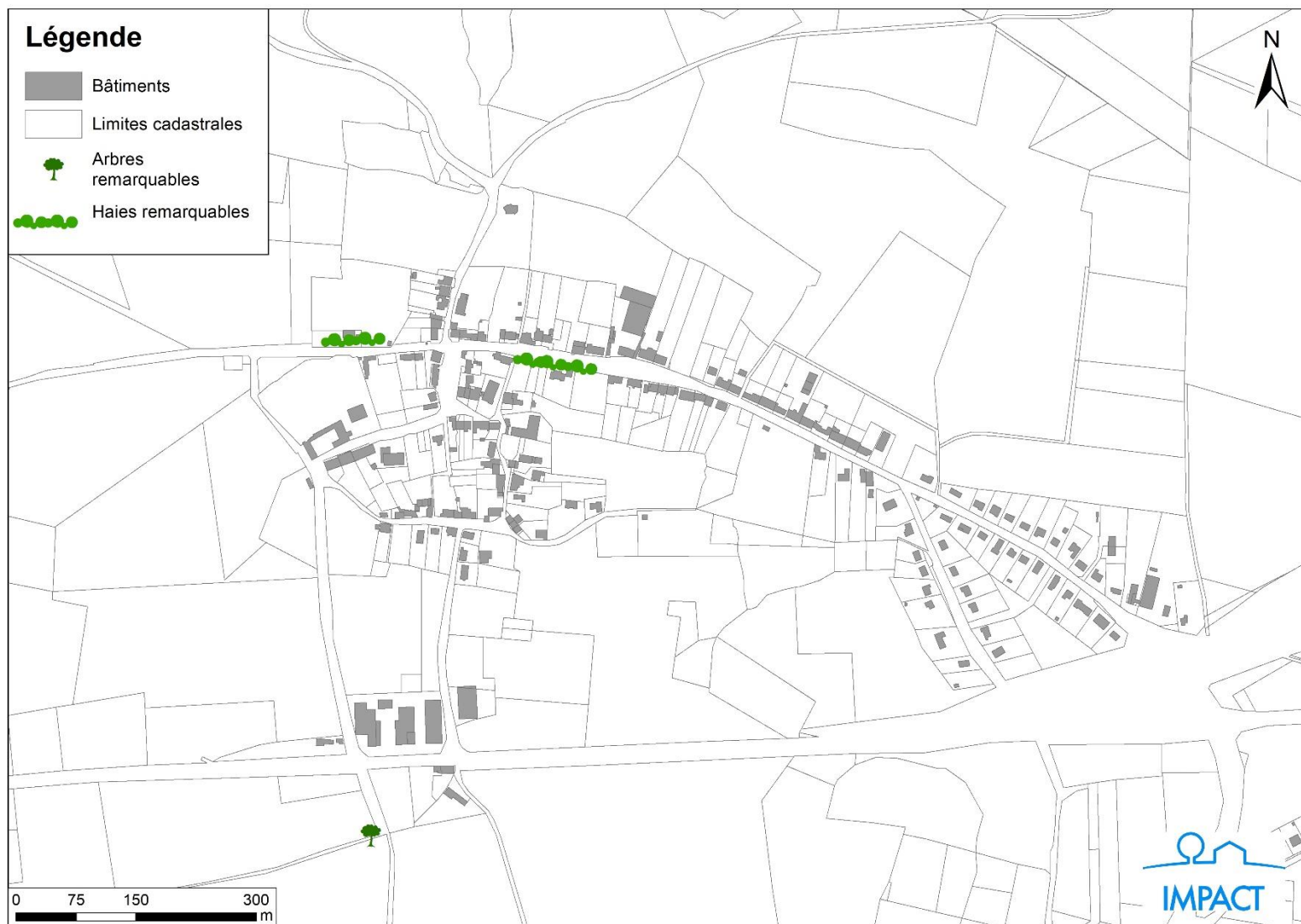




Figure 26 : Structure du bâti de Falaën



**Figure 27 : Structure du bâti de Gérin**



**Figure 28 : Structure du bâti d'Onhaye**





Figure 29 : Structure du bâti de Serville





**Figure 30 : Structure du bâti de Sommière**

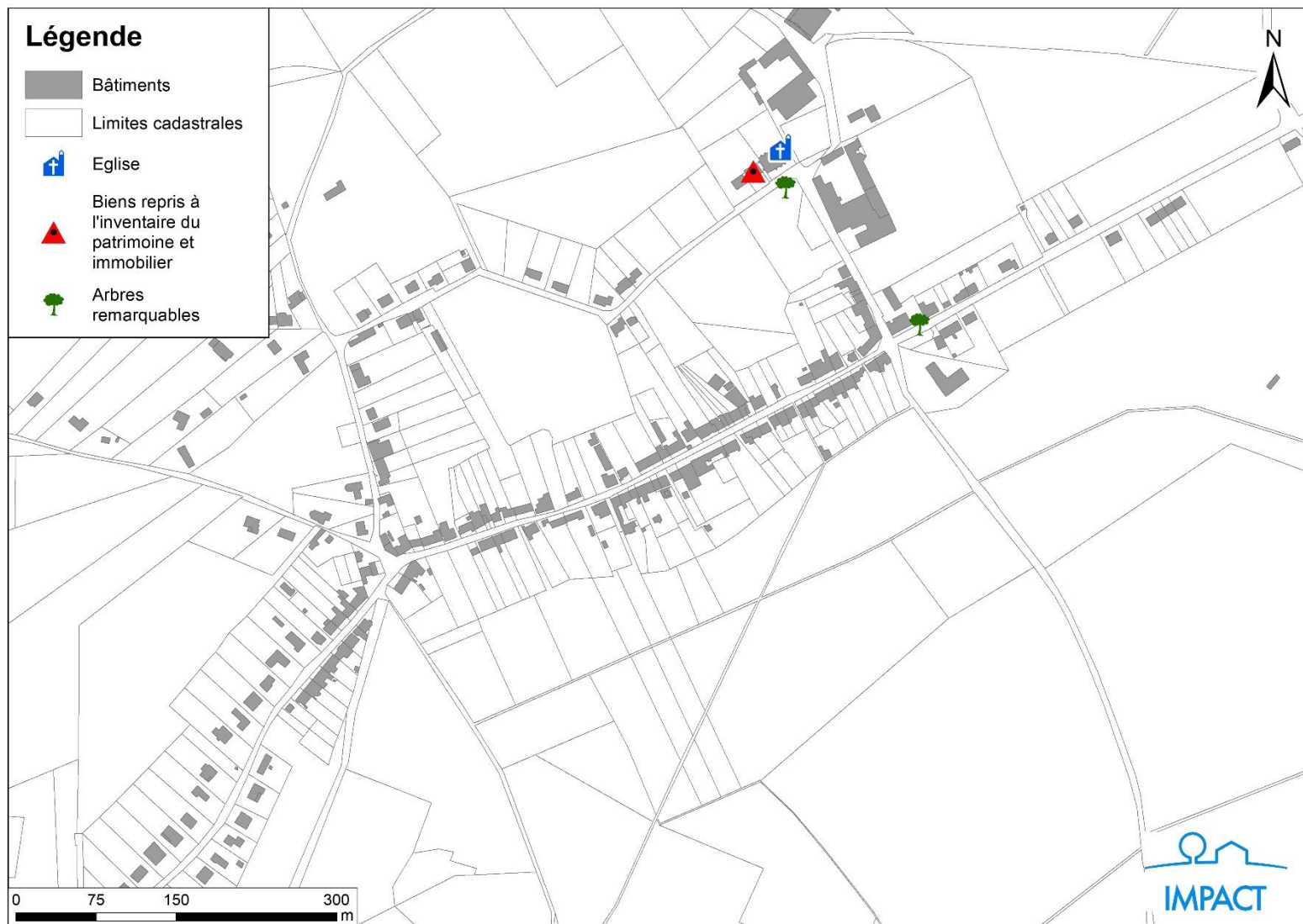
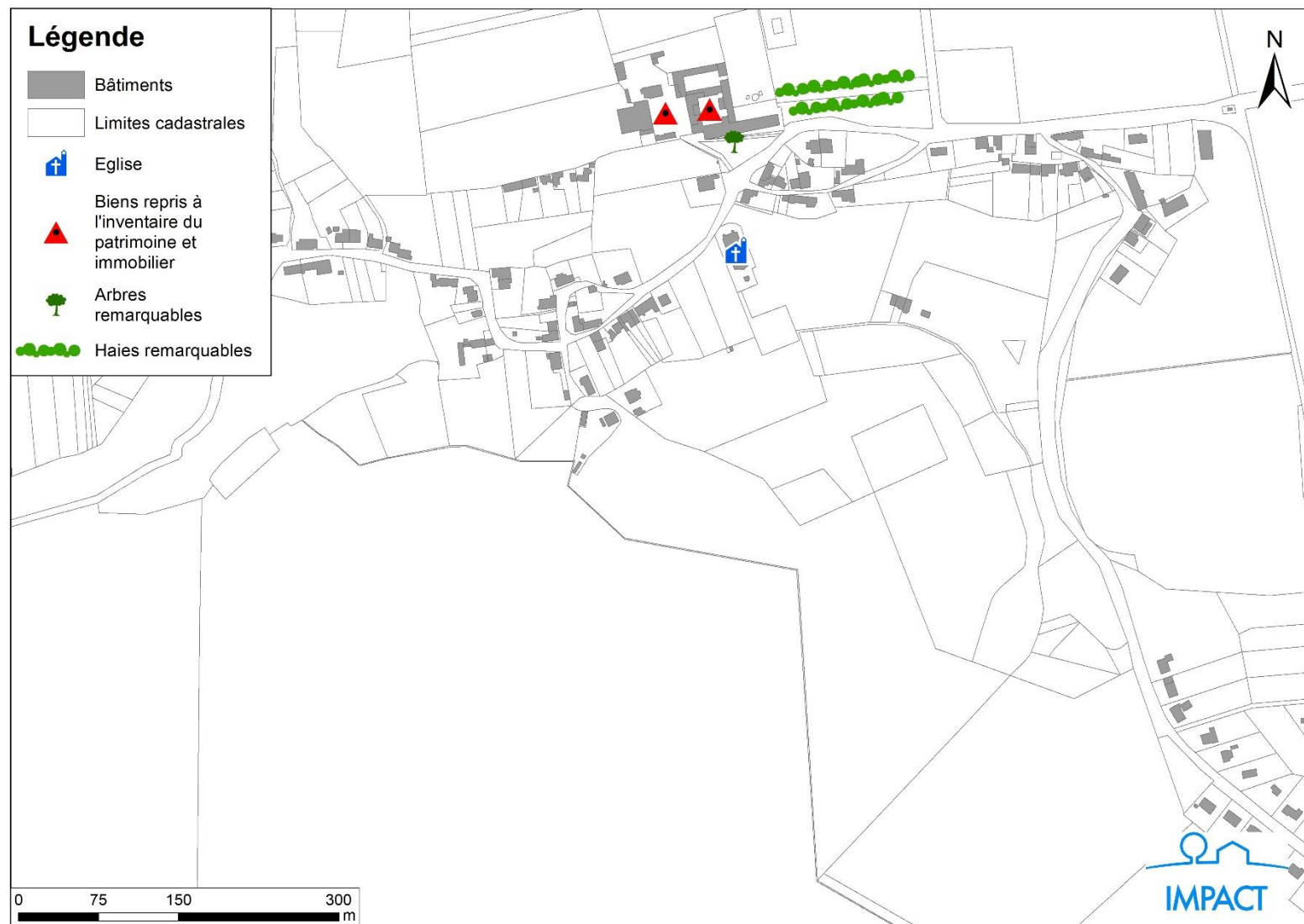


Figure 31 : Structure du bâti de Weillen



## 23.4 Éléments de synthèse

<b>Caractéristiques urbanistiques architecturales</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>▪ Des <b>spécificités architecturales par village</b> ;</li></ul>
<b>Patrimoine</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>▪ <b>5 sites et 3 monuments classés</b> ;</li><li>▪ Ensemble formé par les ruines du château de Montaigle et les terrains, et l'extension de classement du site formé par les ruines : <b>Bien exceptionnel</b> ;</li><li>▪ <b>176 édifices</b> repris sur la liste du patrimoine monumental de Belgique ;</li></ul>
<b>Enjeux, perspectives et besoins</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>▪ <b>Préservation du patrimoine bâti</b></li></ul>

## 24 La population

### 24.1 Nombre d'habitants et son évolution

#### 24.1.1 Au niveau communal

Comptant 3.247 habitants (1.651 hommes et 1.596 femmes) au 1<sup>er</sup> janvier 2021, la commune d'Onhaye présente une densité de population de 49,4 habitants/km<sup>2</sup>. Cette densité est nettement inférieure à celle de l'arrondissement de Dinant (70,0 habitants/km<sup>2</sup>) et de la Région wallonne (215,9 habitants/km<sup>2</sup>).

**Tableau 5 : Densité de population - 2021 - WALSTAT**

Communes	Densités de population
<b>Onhaye</b>	<b>49,4 habitants/km<sup>2</sup></b>
Florennes	83,9 habitants/km <sup>2</sup>
Hastière	107,2 habitants/km <sup>2</sup>
Anhée	108,6 habitants/km <sup>2</sup>
Mettet	113,4 habitants/km <sup>2</sup>
Dinant	132,9 habitants/km <sup>2</sup>

La micro-région présente des densités démographiques variant entre 49,4 et 132,9 habitants/km<sup>2</sup>. Elle est dominée par le centre de Dinant, avec la densité la plus élevée de l'ensemble des communes (132,9 habitants/km<sup>2</sup>). Onhaye présente la densité de population la plus faible, témoignant du caractère « rural » de la commune.

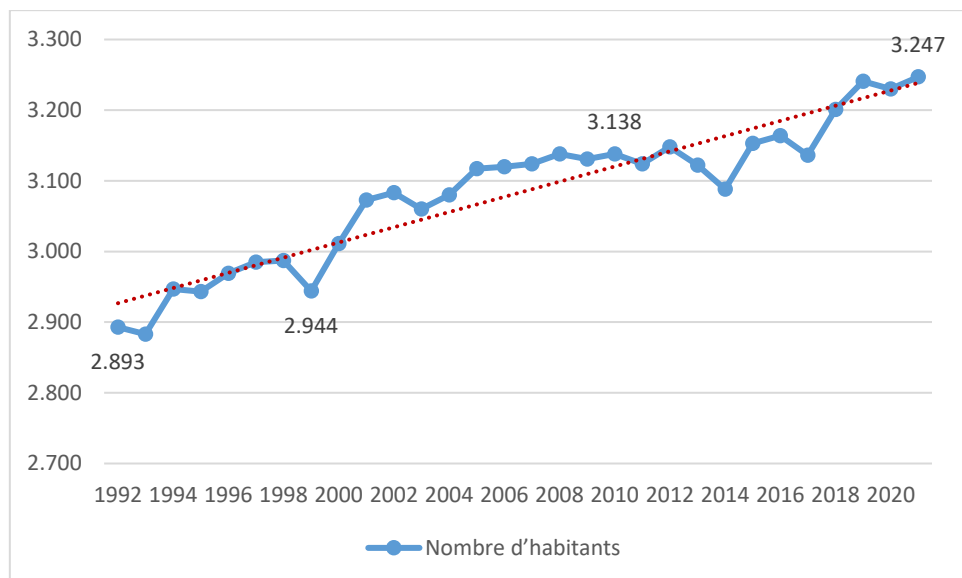
**Tableau 6 : Évolution de la population 1992-2021 - STATBEL**

Années	Nombre d'habitants	Évolution absolue	Évolution relative	Indice 1992
1992	2.893	/	/	/
1993	2.883	- 10	- 0,3	99,7
1994	2.947	+ 64	+ 2,2	101,9
1995	2.943	- 4	- 0,1	101,8
1996	2.969	+ 26	+ 0,9	102,7
1997	2.985	+ 16	+ 0,5	103,2
1998	2.987	+ 2	+ 0,1	103,3
1999	2.944	- 43	- 1,4	101,9
2000	3.011	+ 67	+ 2,3	104,2
2001	3.073	+ 62	+ 2,1	106,3
2002	3.083	+ 10	+ 0,3	106,6
2003	3.060	- 23	- 0,7	105,9
2004	3.080	+ 20	+ 0,7	106,6
2005	3.117	+ 37	+ 1,2	107,8
2006	3.120	+ 3	+ 0,1	107,9
2007	3.124	+ 4	+ 0,1	108,0
2008	3.138	+ 14	+ 0,4	108,4
2009	3.131	- 7	- 0,2	108,2
2010	3.138	+ 7	+ 0,2	108,4
2011	3.124	- 14	- 0,4	108,0
2012	3.148	+ 24	+ 0,8	108,8
2013	3.122	- 26	- 0,8	108,0



2014	3.088	- 34	- 1,1	106,9
2015	3.153	+ 65	+ 2,1	109,0
2016	3.164	+ 11	+ 0,3	109,3
2017	3.136	- 28	- 0,9	108,4
2018	3.201	+ 65	+ 2,1	110,5
2019	3.241	+ 40	+ 1,2	111,7
2020	3.230	- 11	- 0,3	111,4
2021	3.247	+ 17	+ 0,5	111,9

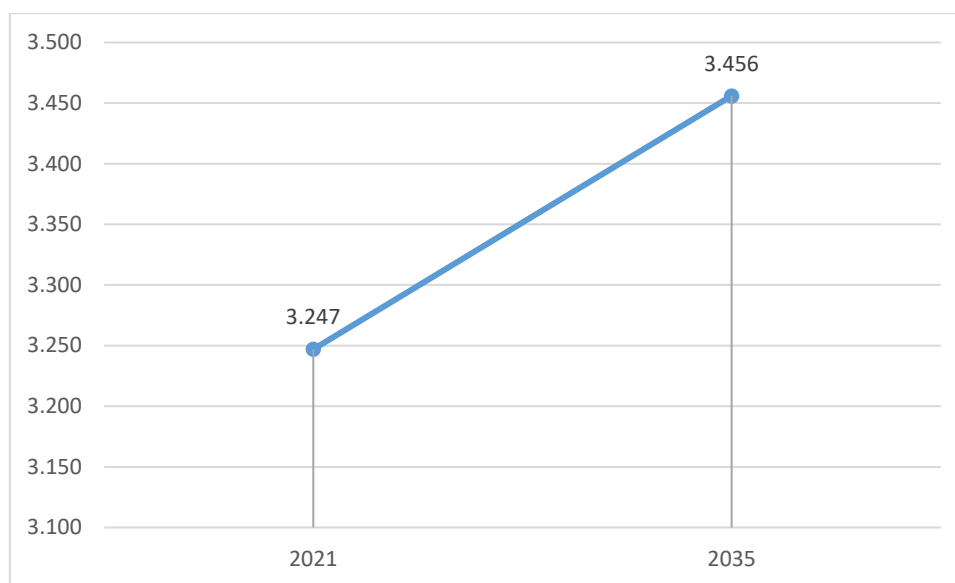
**Graphique 1 : Évolution de la population - 1991-2021 - STATBEL**



Depuis 1992, Onhaye a gagné 354 habitants, soit une augmentation relative de 11,9 %. En trente ans, la commune a vu sa population évoluer de manière irrégulière. Après une diminution importante en 1999 (- 43 habitants par rapport à l'année précédente), la population augmente de manière modérée jusqu'en 2012, avant de connaître une nouvelle décroissance en 2014 et 2017. La population repart ensuite à la hausse.

**✚ Perspectives démographiques à l'horizon 2035 :**

**Graphique 2 : Perspectives démographiques à l'horizon 2035 – 2021-2035 - WALSTAT**



Selon les projections démographiques de l'IWEPS, Onhaye compterait 3.456 habitants en 2035, soit une augmentation relative de 6,4 % par rapport à 2021 (+ 207 habitants).

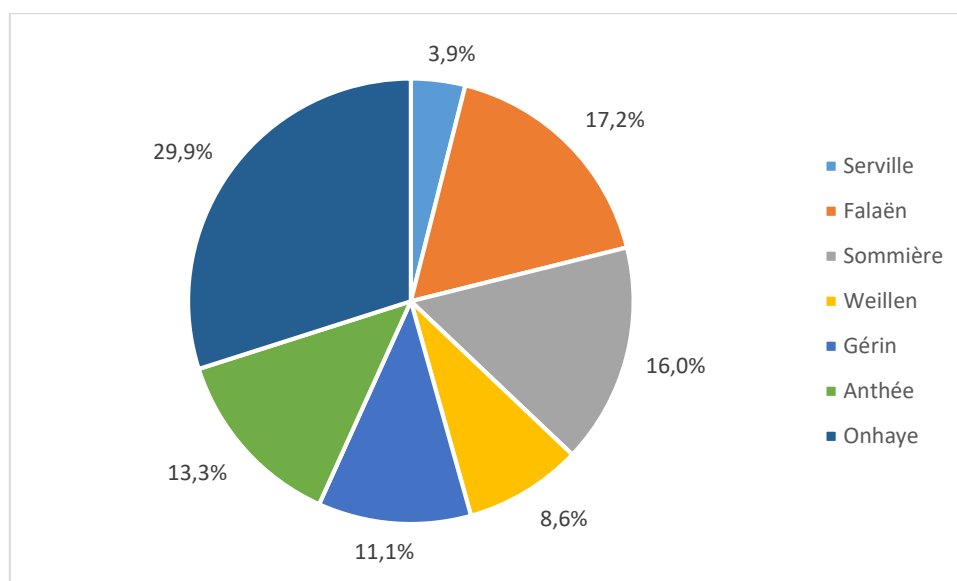
#### 24.1.2 Au niveau des localités

La commune fusionnée comprend les 7 localités suivantes : Serville, Falaën, Sommière, Weillen, Gérin, Anthée et Onhaye.

**Tableau 7 : Évolution de la population par village 2010-2021 – Administration communale**

Années	Serville	Falaën	Sommière	Weillen	Gérin	Anthée	Onhaye
2010	142	543	451	260	358	370	1.018
2011	133	545	466	252	362	374	995
2012	129	559	486	242	363	374	997
2013	127	543	480	250	361	374	985
2014	124	539	468	258	358	363	971
2015	128	546	466	263	375	375	1.006
2016	136	552	487	262	370	373	990
2017	135	538	491	267	374	365	969
2018	133	536	498	262	369	405	997
2019	131	549	513	265	377	427	979
2020	127	557	520	265	368	427	966
2021	128	558	519	278	361	433	972
<b>Évolution absolue</b>	- 14	+ 15	+ 68	+ 18	+ 3	+ 63	- 46
<b>Évolue relative</b>	- 9,9 %	+ 2,8 %	+ 15,1 %	+ 6,9 %	+ 0,8 %	+ 17,0 %	- 4,5 %

**Graphique 3 : Répartition de la population par village - 2021 – Administration communale**



La localité d'Onhaye est la plus peuplée de la commune avec 972 habitants, soit 29,9 % de la population communale totale. Elle est suivie par Falaën (558 habitants, soit 17,2 % de la population communale totale) et Sommière (519 habitants, soit 16,0 % de la population communale totale). Serville est la localité la moins peuplée avec 128 habitants.

Les évolutions démographiques entre 2010 et 2021 diffèrent d'une localité à l'autre. Falaën, Sommière, Weillen, Gérin et Anthée ont vu leur nombre d'habitants augmenter sur la période – Anthée (+ 17,0 %) et Sommière (+ 15,1 %) connaissant les évolutions les plus importantes. A l'inverse, Onhaye (- 46 habitants) et Serville (- 14 habitants) connaissent des évolutions négatives sur la période.

### 24.1.3 Au niveau de la micro-région

**Tableau 8 : Évolution de la population au sein de la micro-région -1992-2021 – WALSTAT**

Communes	1992	2021	Évolution absolue	Indice 1992
<b>Onhaye</b>	<b>2.893</b>	<b>3.247</b>	<b>+ 354</b>	<b>111,9</b>
Hastière	4.487	6.068	+ 1.581	135,2
Anhée	6.583	7.172	+ 589	108,9
Florennes	10.619	11.256	+ 637	106,0
Mettet	10.439	13.261	+ 2.822	127,0
Dinant	12.301	13.300	+ 999	108,1
Arrondissement de Dinant	94.482	111.812	+ 17.330	118,3
Région wallonne	3.275.923	3.648.206	+ 372.283	111,4

Dinant constitue le pôle démographique le plus important de la micro-région, avec 13.300 habitants. Onhaye est la commune la moins peuplée de la micro-région. Entre 1992 et 2021, toutes les communes ont vu leur population augmenter – Hastière (+ 35,2 %) et Mettet (+ 27,0 %) connaissant les évolutions les plus importantes.

A l'échelle territoriale supérieure, l'arrondissement de Dinant et la Région wallonne ont connu une croissance démographique respective de 18,3 % et 11,4 %.

Onhaye se place au sein d'une micro-région où les communes limitrophes gagnent en attractivité, voyant leur population en pleine croissance. Il importera d'être attentif au développement des pôles démographiques voisins, risquant d'affecter celui d'Onhaye à long terme.

## 24.2 Population étrangère

En 2021, la population étrangère d'Onhaye représente 2,6 % de la population communale, soit 84 personnes. Comparativement aux deux échelles de référence, la proportion communale est inférieure à celles de l'arrondissement de Dinant (3,9 %) et de la Région wallonne (10,5 %).

Elle est représentée en majorité par des français (35,3 %). Les autres nationalités les plus représentées proviennent d'Italie (11,8 %), de Pologne (10,6 %) et du Portugal (8,2 %). Dans une moindre mesure, la commune d'Onhaye compte également des néerlandais, des espagnols et d'autres nationalités.

**A vérifier auprès de la commune**

## 24.3 Mouvements de la population

Les mouvements de la population s'étudient selon le solde naturel<sup>2</sup> et le solde migratoire<sup>3</sup>.

**Tableau 9 : Mouvements de la population - 2010-2020 - WALSTAT**

Années	Solde naturel / 1.000 hab	Solde migratoire / 1.000 hab	Solde total
2010	- 0,64	- 3,83	- 4,47
2011	2,87	4,78	7,65

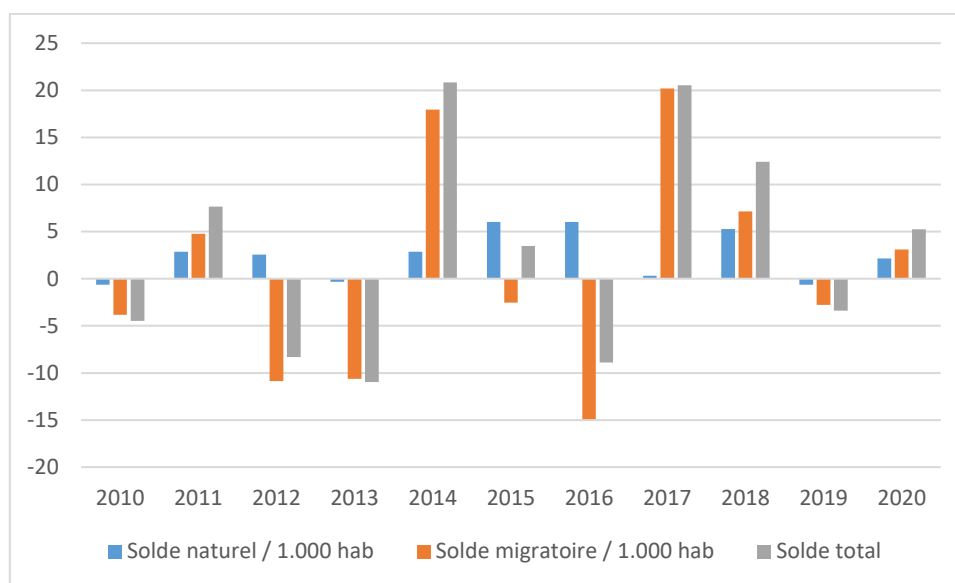
<sup>2</sup> Le solde naturel est le nombre de naissances moins le nombre de décès enregistrés à une période. Si le solde est positif, il y a plus de naissances que de décès - la population augmente.

<sup>3</sup> Indépendant de la nationalité, le solde migratoire est le nombre de personnes immigrées (entrées) moins le nombre de personnes émigrées (sorties). Si le solde est positif, il y a plus d'entrées sur le territoire.



2012	2,55	- 10,85	- 8,3
2013	- 0,32	- 10,63	- 10,95
2014	2,88	17,95	20,83
2015	6,02	- 2,53	3,49
2016	6,03	- 14,92	- 8,89
2017	0,32	20,20	20,52
2018	5,28	7,14	12,42
2019	- 0,62	- 2,78	- 3,4
2020	2,16	3,09	5,25

**Graphique 3 : Mouvements de la population - 2010-2020 - WALSTAT**



Entre 2010 et 2020, la commune d’Onhaye connaît majoritairement un solde naturel positif, soit plus de naissances que de décès. Seules les années 2010, 2013 et 2019 connaissent un solde naturel négatif. Le solde migratoire est plus aléatoire, conditionnant l’évolution de la démographique constatée. Les années 2010, 2012, 2013, 2015, 2016 et 2019 connaissent un départ des habitants.

**Tableau 10 : Détails du solde migratoire – 2020 - WALSTAT**

	Entrées	Sorties
<b>Depuis/vers une des communes de l’arrondissement (ancienne découpe)</b>	107	119
<b>Depuis/vers une commune d’un autre arrondissement de la province</b>	67	39
<b>Depuis/vers une commune flamande</b>	/	6
<b>Depuis/vers une commune wallonne d’une autre province</b>	22	15
<b>Depuis/vers une commune bruxelloise</b>	6	5

Les habitants quittent majoritairement le territoire vers une autre commune de l'arrondissement de Dinant. Toutefois, les années 2011, 2014, 2017, 2018 et 2020 voient l'arrivée de nouveaux habitants au sein de la population, provenant également majoritairement d'une autre commune de l'arrondissement de Dinant.

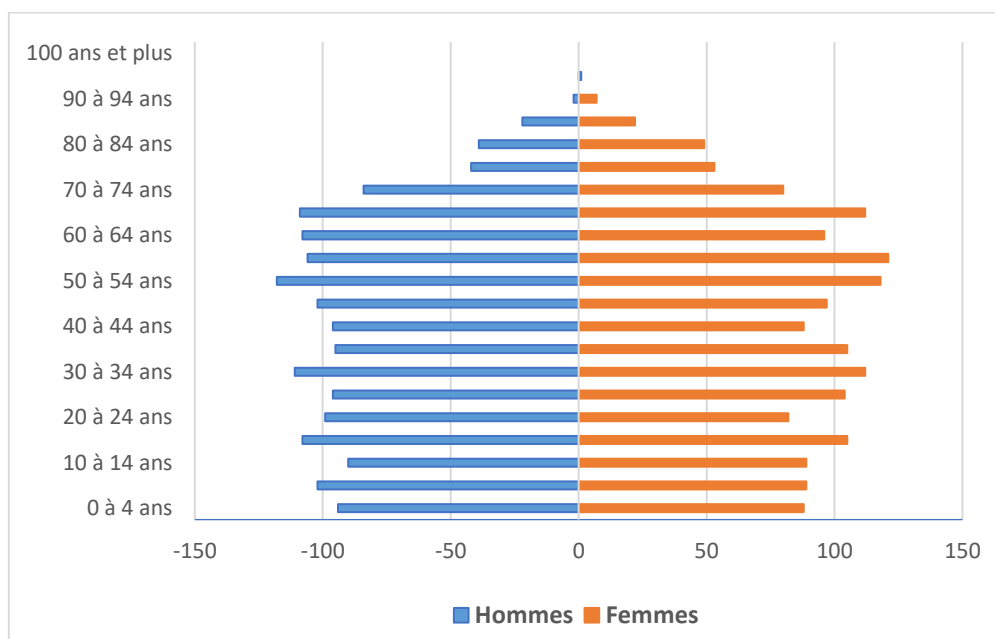
**Tableau 10 : Communes principales d'arrivées et de départs – 2020 – STATBEL**

Arrivées		Départs	
Dinant	20 %	Dinant	27 %
Hastière	10 %	Hastière	10 %
Ciney	7 %	Anhée	7 %
Philippeville	7 %	Ciney	7 %
Mettet	6 %	Houyet	5 %
Florennes	6 %	Namur	5 %

20 % des arrivées et 27 % des départs proviennent de la commune de Dinant. Suit de près la commune d'Hastière, concernant 10 % des arrivées et 10 % des départs. Dans une moindre mesure, 7 % des départs des habitants d'Onhaye se dirigent vers les communes de Ciney et de Philippeville. 6 % des départs se dirigent vers les communes de Mettet et de Florennes. Enfin, 7 % des arrivées proviennent des communes d'Anhée et de Ciney, et 5 % des arrivées sur la commune d'Onhaye proviennent de Houyet et de Namur.

## 24.4 Structures d'âges

Graphique 4 : Pyramide des âges - 2019 - STATBEL



La pyramide des âges d'Onhaye montre une base relativement large, notamment pour les jeunes âgés de 15 à 19 ans. Le renouvellement de la population est assuré, à condition que ces derniers restent sur la commune pour les années à venir. Les jeunes âgés de 20 à 24 ans sont la tranche d'âge la moins représentée. Cela peut être expliqué par l'absence d'universités sur la commune et en micro-région.

Globalement, les tranches d'âges sont illustrées de façon équilibrée, avec par ailleurs une surreprésentation des cinquantenaires.

Un déséquilibre peut être constaté entre les hommes et femmes âgés de 90 ans, pouvant s'expliquer par l'espérance de vie plus longue des femmes.

### Zoom sur des indicateurs démographiques :

Plus ces indicateurs sont bas, plus la situation est favorable.

- **Âge moyen** = 41,3 ans (41,9 ans au sein de l'arrondissement de Dinant; 41,4 ans en Wallonie).
- **Indice de dépendance**<sup>4</sup> = 96,4 (94,9 au sein de l'arrondissement de Dinant et 92,3 en Wallonie).
- **Indice de vieillissement**<sup>5</sup> = 108 (113,5 à l'échelle de l'arrondissement de Dinant, 107,7 en région wallonne).
- **L'indice d'intensité du vieillissement**<sup>6</sup> = 17,2 (20,9 à Dinant, 21,1 en région wallonne).

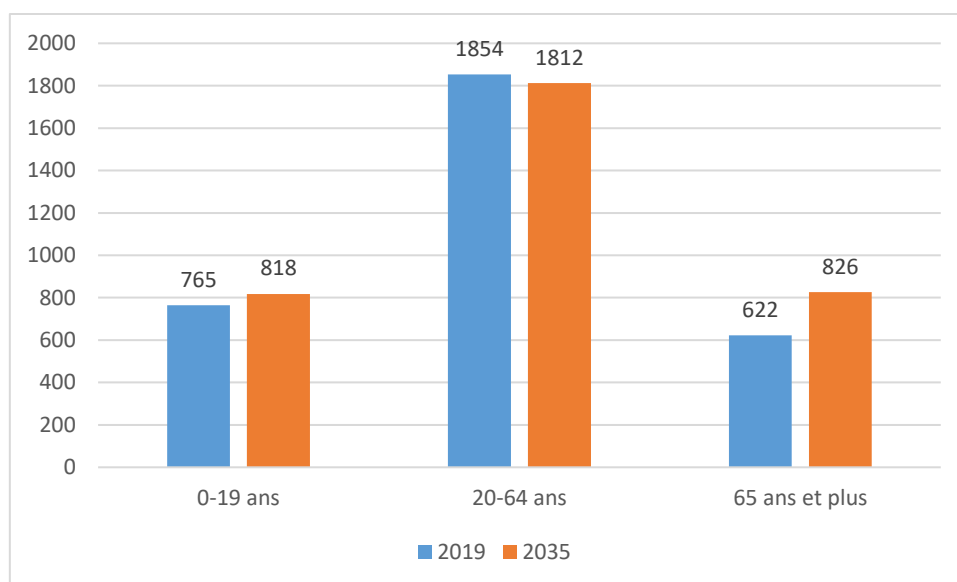
<sup>4</sup> L'indice de dépendance est le rapport entre le nombre de non-actifs (population âgée de moins de 20 ans et de plus de 60 ans) et la population âgée de 20 à 59 ans. Un indice de dépendance en dessous de 100 indique une part plus importante de la population en âge d'activité.

<sup>5</sup> L'indice de vieillissement est le rapport entre la population des personnes âgées de 60 ans et plus et la population des personnes âgées de moins de 20 ans. Un indice supérieur à 100 indique que la part des plus de 60 ans est supérieure à celle des moins de 20 ans.

Avec un indice de vieillissement de 108, la part des plus de 60 ans est supérieure à celle des moins de 20 ans sur la commune d'Onhaye. Ce constat peut être fait à l'échelle de l'arrondissement de Dinant et de la Région wallonne. En effet, la part communale des 60 ans et plus s'élève à 25,5 %, contre 25,9 % à Dinant et 24,9 % en Wallonie. La part des moins de 20 ans au sein de la commune est inférieure, avec 23,6 % (22,8 % à Dinant, 23,1 % en Wallonie).

#### **Perspectives démographiques à horizon 2035 :**

**Graphique 5 : Perspectives démographiques par tranches d'âge - 2019-2035 - WALSTAT**



Comme il est précisé précédemment, selon les projections démographiques de l'IWEPS, Onhaye comptera 3.456 habitants, soit une augmentation relative de 6,6 % par rapport à 2019.

Si nous nous intéressons aux tranches d'âge de la population à horizon 2035, l'IWEPS projette une augmentation des moins de 20 ans (+ 6,9 %) et une diminution des habitants âgés entre 20 et 64 ans (- 2,3 %). Notons également le vieillissement de la population présagé d'ici 2035. En effet, la part des plus de 65 ans augmenterait de 32,8 %, ce qui va avoir des répercussions sur les services, les infrastructures et les activités.

## **24.5 Structure des ménages**

En 2019, la commune d'Onhaye comptait 1.356 ménages dont 1.255 ménages privés<sup>7</sup> et 1 ménage collectif<sup>8</sup>. Le nombre de ménages privés a diminué de 1,6 % par rapport à 2010.

<sup>6</sup> L'indice d'intensité du vieillissement est le rapport entre la population des personnes âgées de 80 ans et plus et la population âgée de 60 ans et plus. Il permet de mesurer la part des personnes les plus âgées (ayant un plus grand risque de perte d'autonomie) parmi les 60 ans et plus.

<sup>7</sup> On entend par ménage privé « l'ensemble des personnes occupant habituellement un même logement et vivant en commun. Le ménage est constitué soit par une personne vivant habituellement seule, soit par deux ou plusieurs personnes qui sont unies ou non par des liens de parenté. » (Source : Statbel)

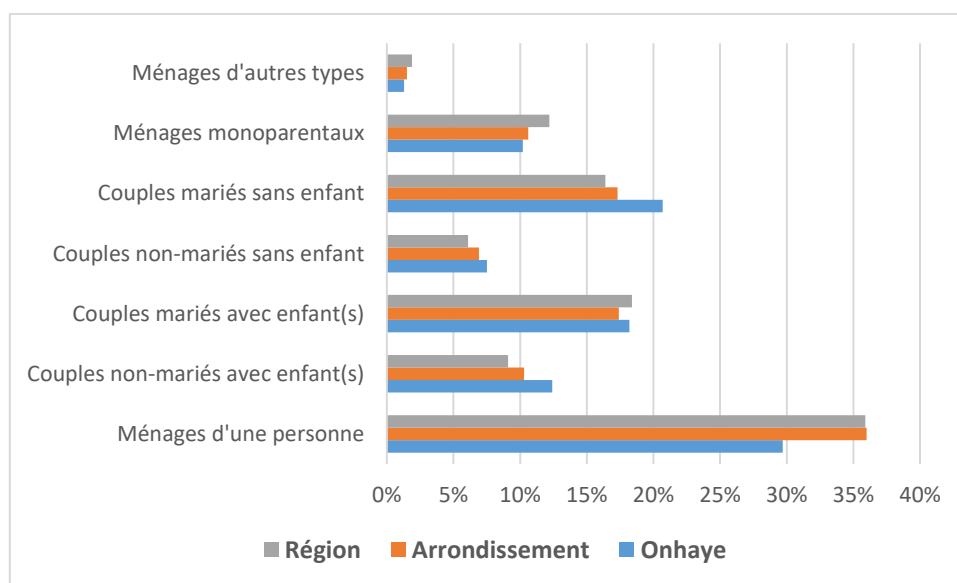
<sup>8</sup> Les ménages collectifs rassemblent « les communautés religieuses, les maisons de repos, les orphelinats, les logements pour étudiants ou travailleurs, les institutions hospitalières et les prisons. » (Source : Statbel)



**Tableau 11 : Structure des ménages par type - Comparaison - 2019 - STATBEL**

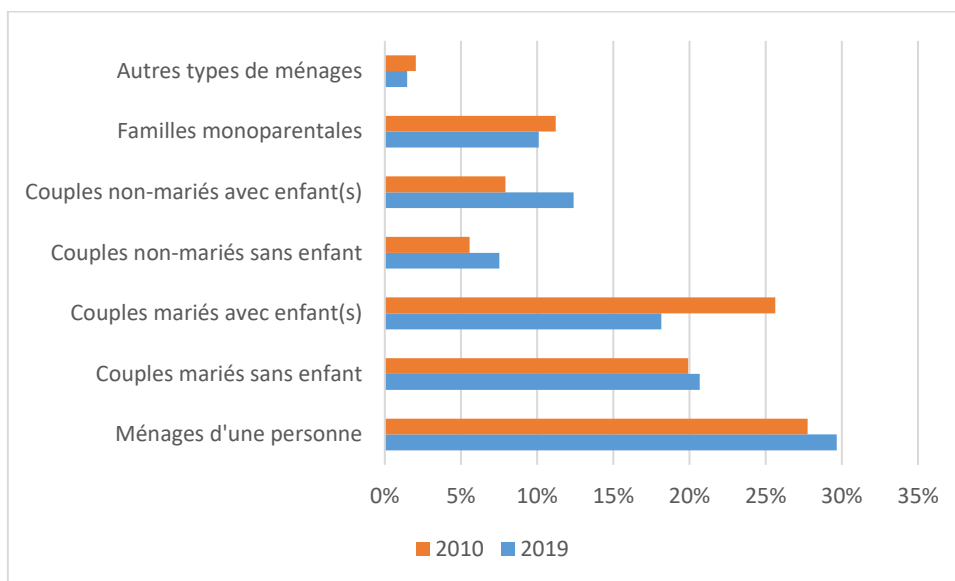
	Onhaye	Arrondissement	Région wallonne
<b>Ménages d'une personne</b>	29,7 %	36,0 %	35,9 %
<b>Couples non-mariés avec enfant(s)</b>	12,4 %	10,3 %	9,1 %
<b>Couples mariés avec enfant(s)</b>	18,2 %	17,4 %	18,4 %
<b>Couples non-mariés sans enfant</b>	7,5 %	6,9 %	6,1 %
<b>Couples mariés sans enfant</b>	20,7 %	17,3 %	16,4 %
<b>Ménages monoparentaux</b>	10,2 %	10,6 %	12,2 %
<b>Ménages d'autres types</b>	1,3 %	1,5 %	1,9 %
<b>Total</b>	100,0 %	100,0 %	100,0 %

**Graphique 6 : Structures des ménages par type - Comparaison - 2019 - STATBEL**



Aussi constatée au sein de l'arrondissement de Dinant et à la Région wallonne, une surreprésentation de ménages d'une personne (« femmes ou hommes isolés » selon WALSTAT) caractérise la commune d'Onhaye. Par rapport à ces deux échelles de référence (Région wallonne : 16,4 % ; Arrondissement de Dinant : 17,3 %), elle détient une part significative et plus importante de couples non-mariés sans enfant (20,7 %). Les ménages d'autres types et monoparentaux sont les moins représentés à l'échelle communale.

**Graphique 7 : Évolution des structures de ménage par type - 2010-2019 - STATBEL**

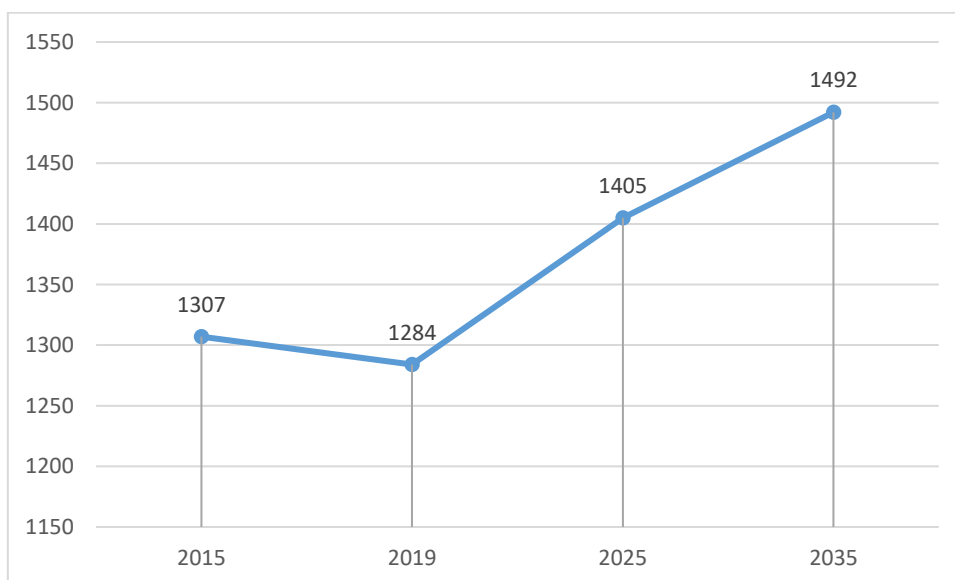


Comparativement à l'année 2010, Onhaye a vu une majeure partie de ses types de ménages augmenter.

En 2019, la taille moyenne des ménages privés est de 2,39 personnes, supérieure à celles de l'arrondissement de Dinant (2,26) et à la Région wallonne (2,27).

**✚ Projections du nombre de ménages à horizon 2035 :**

**Graphique 8 : Projections du nombre de ménages privés à horizon 2035 - 2019-2035 - WALSTAT**



Avec une tendance générale à la hausse, Onhaye devrait voir son nombre de ménages privés augmenter dans les années à venir. En effet, selon les projections démographiques de l'IWEPS, la commune comptera 1.492 ménages privés en 2035, soit une augmentation relative de 16,2 % par rapport à 2019. Ces évolutions vont entraîner des conséquences sur les besoins en logements et de services des habitants.

## 24.6 Structure socio-économique de la population

### 24.6.1 Statut socio-économique

En 2017, Onhaye compte 258 travailleurs salariés, représentant 17,5 % de la population active communale.

Elle compte également 354 indépendants<sup>9</sup>, représentant 24,0 % de sa population active communale.

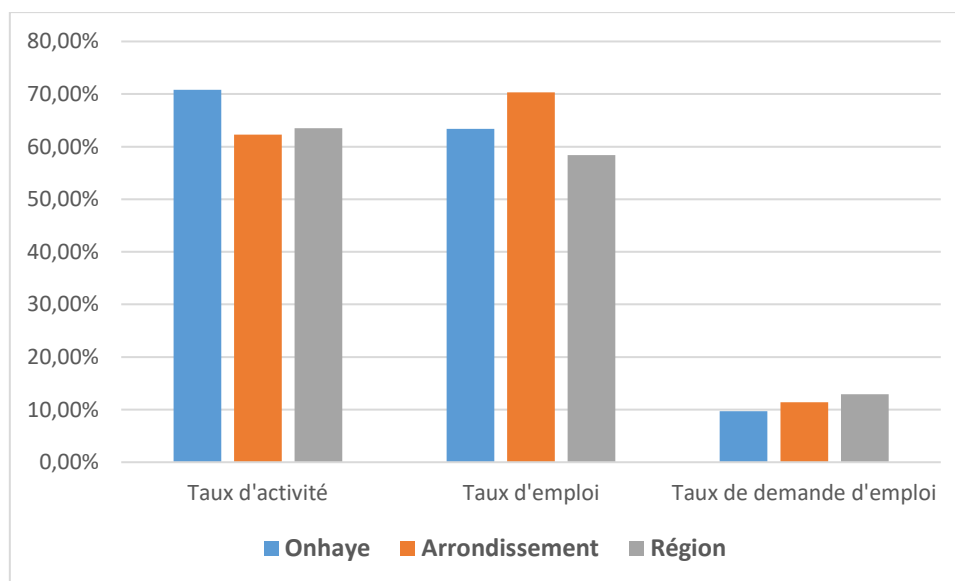
Les emplois salarié et indépendant seront détaillés dans la partie relative à l'économie.

### 24.6.2 Taux de chômage, d'activité et d'emploi

Selon le FOREM, en février 2020, la commune d'Onhaye présente un taux d'activité<sup>10</sup> de 70,8 % et un taux d'emploi<sup>11</sup> de 63,4 %. Elle présente une situation favorable par rapport à l'arrondissement de Dinant (Taux d'emploi : 62,3 %, taux d'activité : 70,3 %) et à la région wallonne (Taux d'activité : 68 % et taux d'emploi : 58,5 %<sup>12</sup>).

En février 2020, le taux de demande d'emploi<sup>13</sup> s'élève à 9,7 %. Depuis ces dernières années, il est en baisse passant de 11,3 % en 2016 à 9,7 % cette année. Il a davantage augmenté en 2016, atteignant les 12,3 %.

#### **Graphique 9 : Taux d'activité, d'emploi et de demande d'emploi - Comparaison - Février 2020 - FOREM**



<sup>9</sup> Données 2018 WALSTAT

<sup>10</sup> Le taux d'activité exprime le rapport à la population d'âge actif (15 à 64 ans) des personnes qui se présentent sur le marché du travail, qu'elles soient occupées ou chômeuses. Il traduit un comportement par rapport au marché du travail, comportement qui est lui-même fonction d'un nombre considérable de variables tenant autant à l'individu, à sa famille et à sa culture, qu'au contexte économique et institutionnel dans lequel il évolue.

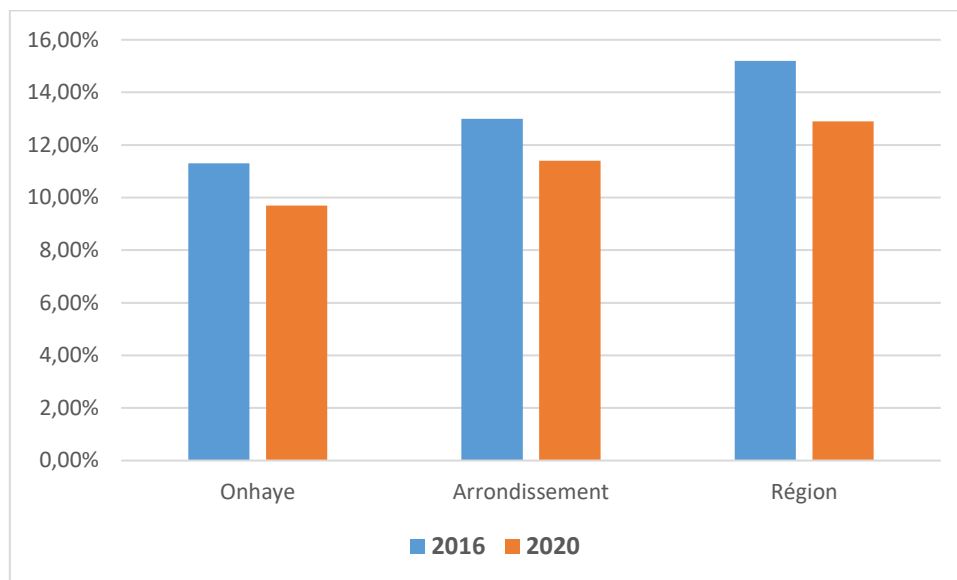
<sup>11</sup> Un taux d'emploi rapporte le nombre de personnes qui ont un emploi (population active occupée) à la population de 15 à 64 ans, en moyenne annuelle. Il permet d'informer de la participation effective à l'emploi d'une population qui pourrait potentiellement travailler.

<sup>12</sup> Population wallonne de 15 à 64 ans – données février 2020 (FOREM)

<sup>13</sup> Le taux de demande d'emploi exprime en pourcentage le rapport entre le nombre de demandeurs d'emploi inoccupé et la population active.

Comparativement à l'arrondissement de Dinant et à la Région wallonne, la commune d'Onhaye présente des indicateurs d'emplois favorables avec notamment un taux d'activité plus important et un taux de demande d'emploi plus faible. Son taux d'emploi (63,4 %) est inférieur à celui de l'arrondissement (70,3 %) et reste supérieur au taux wallon (58,5 % en février 2020).

**Graphique 10 : Évolution du taux de demande d'emploi - Comparaison - 2016-2020 - FOREM et IWEPS**

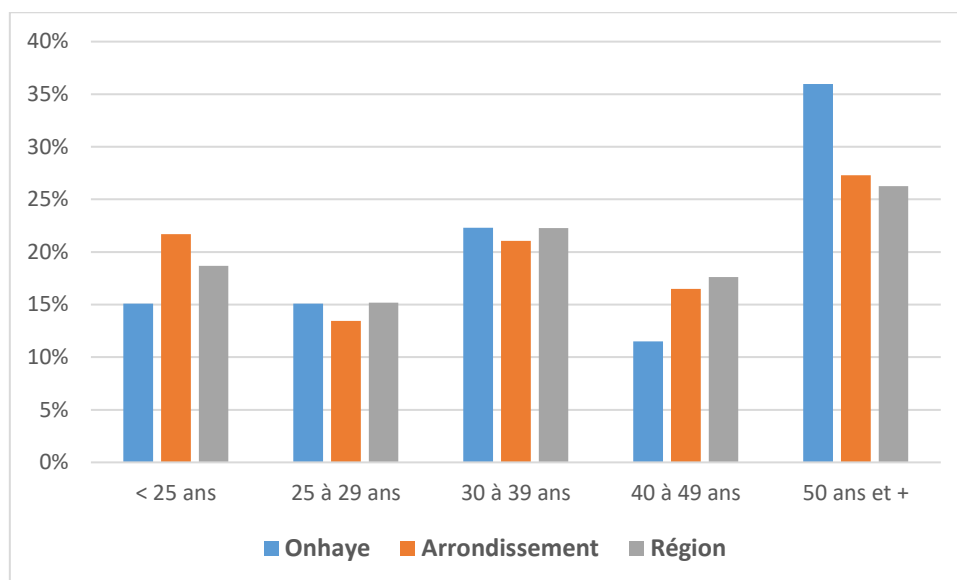


Entre 2016 et 2020, Onhaye a vu son taux de demande d'emploi baisser de 1,7 point. Il est également en diminution pour l'arrondissement de Dinant et la Région wallonne. Il serait intéressant d'analyser le profil des demandeurs d'emplois.

**✚ Profil des demandeurs d'emplois/**

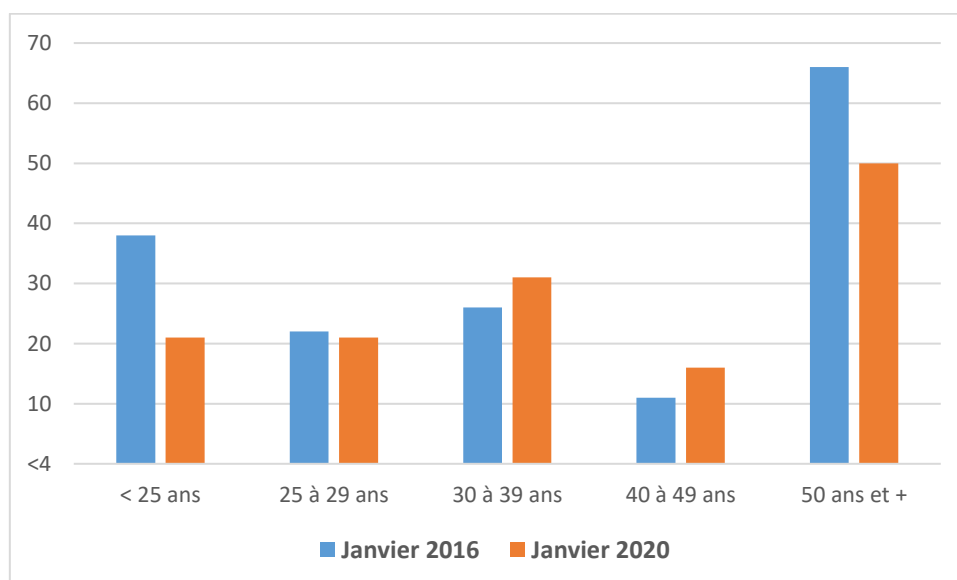
Les taux masculin (9,8 %) et féminin (9,6 %) de demande d'emploi de la commune d'Onhaye sont très proches. Depuis 2016, ces derniers sont en baisse (-1,3 point pour les femmes et -1,8 point pour les hommes). Ce constat peut être fait également aux deux échelles de référence.

**Graphique 11 : Répartition du nombre de demandeurs d'emplois en fonction de leur âge - Comparaison - Janvier 2020 - FOREM**



Les demandeurs d'emploi d'Onhaye sont majoritairement âgés de 50 ans et plus. Cette surreprésentation est aussi constatée au sein des deux autres entités administratives. A l'inverse, la tranche d'âge des 40 – 49 ans est la moins concernée par la recherche et la demande d'un emploi à Onhaye.

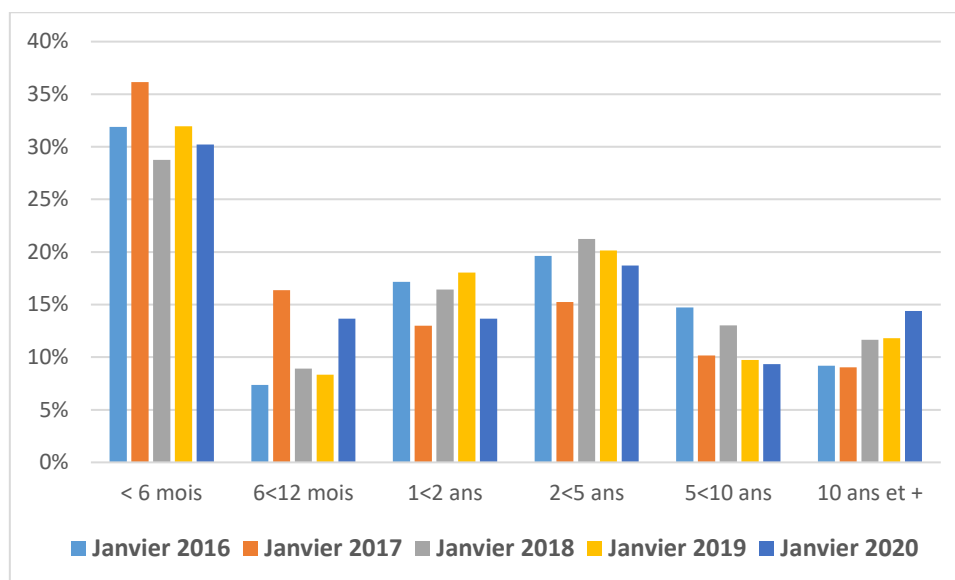
**Graphique 12 : Évolution du nombre de demandeurs d'emplois en fonction de leur âge - Janvier 2020 - FOREM**



Il apparaît important de noter la diminution significative du nombre de demandeurs d'emplois de moins de 25 ans et des 50 ans et plus entre janvier 2016 et janvier 2020. A l'inverse, la part des 30 – 39 ans et 40 – 49 ans a augmenté ces 4 dernières années.



**Graphique 13 : Évolution du nombre de demandeurs d'emplois en fonction de la durée d'inoccupation - 2016-2020 - FOREM**

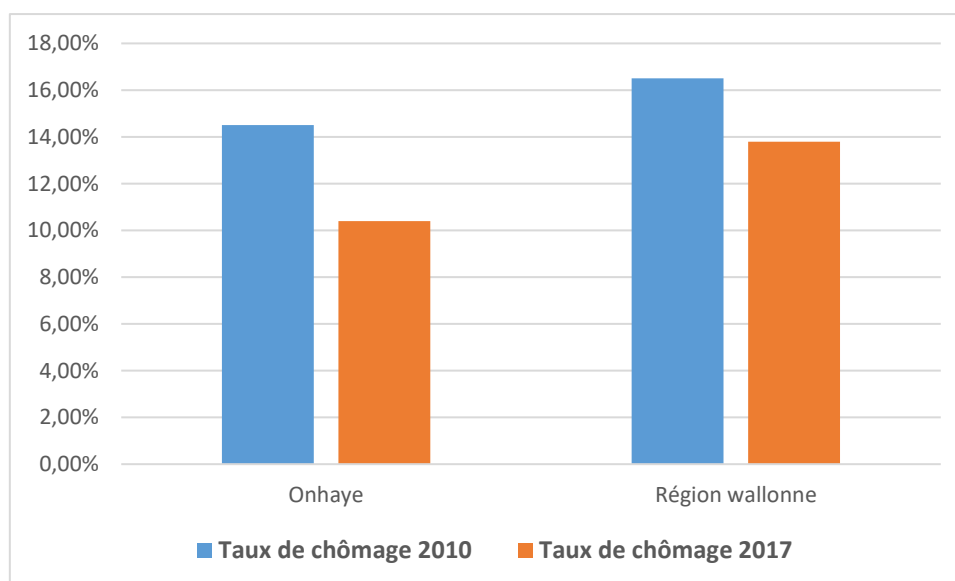


Si l'on analyse la durée d'inoccupation des demandeurs d'emplois, apparaît une majorité d'entre eux depuis moins de 6 mois. Entre janvier 2016 et janvier 2020, ils sont en diminution. Pour les durées d'inoccupation de 6 à 12 mois et de 10 ans et plus, le nombre de demandeurs d'emplois augmente. En tenant compte de la donnée précédente, il semble plus difficile pour les demandeurs plus âgés de trouver un emploi. La période d'inoccupation est plus longue et un chômage de longue durée semble apparaître.

**Zoom sur le taux de chômage :**

En 2017, la commune d'Onhaye comptabilisait un taux de chômage administratif des 15-64 ans de 10,4 %. Ce taux est inférieur à celui de l'arrondissement dinantais (11,3 %) et à celui de la Région wallonne (13,8 %).

**Graphique 14 : Évolution du taux de chômage - 2010-2017 - CYTISE et WALSTAT**

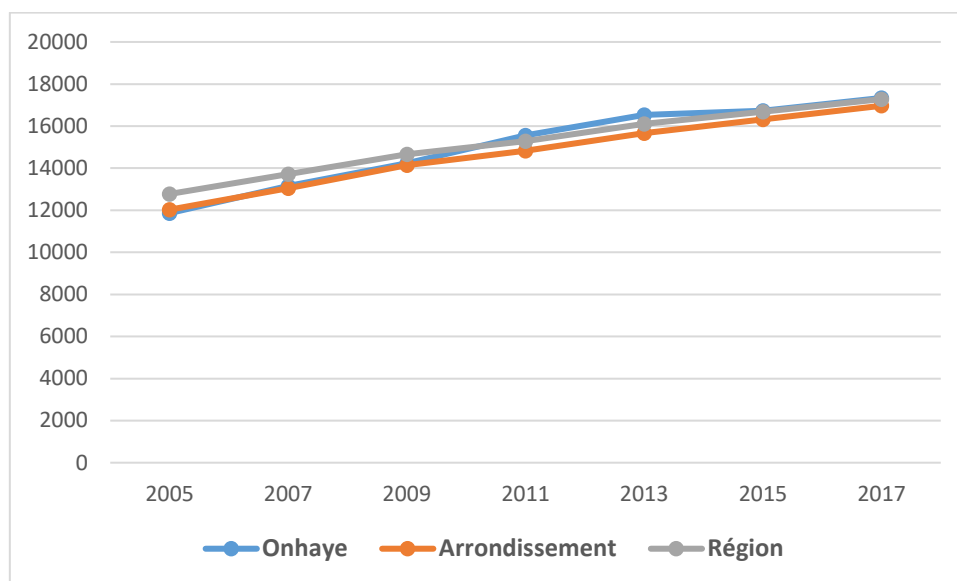


Les taux de chômage globaux ont diminué depuis cette dernière décennie. En effet, le taux de chômage à l'échelle communale s'élevait à 14,5 % et celui de la Région wallonne à 16,5 % en 2010.

### 24.6.3 Niveau de vie

En 2017, selon les déclarations réalisées en 2018, le revenu annuel d'un habitant d'Onhaye est 17.337 €. Il est supérieur à la moyenne de l'arrondissement de Dinant (16.996 €) et de la Wallonie (17.281 €).

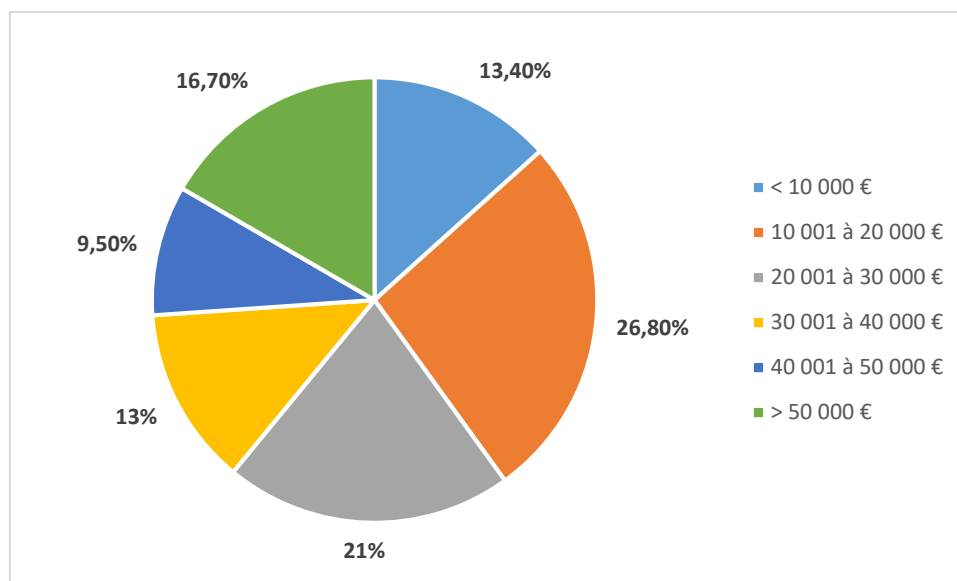
**Graphique 15 : Évolution du revenu moyen par habitant - Comparaison - 2005-2017 - STATBEL**



**Tableau 12 : Répartition des déclarations fiscales par tranches de revenus - Comparaison - 2017 - WALSTAT**

	< 10.000 €	10.001 à 20.000 €	20.001 à 30.000 €	30.001 à 40.000 €	40.001 à 50.000 €	> 50.000 €
<b>Onhaye</b>	13,4 %	26,8 %	21 %	13 %	9,5 %	16,7 %
<b>Arrondissement</b>	13,9 %	29,2 %	21,5 %	13 %	8 %	14,9 %
<b>Région</b>	13,9 %	28,9 %	21,6 %	13 %	7,5 %	15,4 %

**Graphique 16 : Répartition des déclarations fiscales par tranches de revenus – 2017 - STATBEL**



Aussi constatée aux échelles de référence, la tranche de revenus de 10.001 € à 20.000 € est la plus représentée au sein de la commune. Elle compte plus de hauts revenus (supérieurs à 40.000 €) que l'arrondissement de Dinant et la Wallonie.

**📌 Zoom sur le revenu d'intégration sociale :**

En 2018, 1,76 % de la population d'Onhaye bénéficie du Revenu d'Intégration Sociale (RIS). Cette part est inférieure à celle de l'arrondissement dinantais (2,45 %) et à la région wallonne (3,19 %). D'une façon globale, depuis 2003, sont dénombrés de plus en plus de bénéficiaires. La commune a vu une augmentation de 41,9 %, l'arrondissement 39,2 % et la région 49,1 %.

## 24.7 Éléments de synthèse

<b>Démographie</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre d'habitants : <b>3 241 habitants</b> (+ 14,7 % par rapport à 1991) ;</li> <li>• Projections démographiques : <b>3 358 habitants en 2033</b> (+ 3,6 % par rapport à 2020) ;</li> <li>• Une <b>micro-région démographiquement attractive</b> dont Dinant et Mettet sont les pôles les plus peuplés ;</li> <li>• Un <b>solde naturel globalement positif</b> de 2010 à 2018 : Plus de naissances que de décès sur la période ;</li> <li>• Un <b>solde migratoire plus aléatoire</b> : Arrivée de nouveaux habitants depuis 2017 provenant principalement des communes limitrophes ou de l'arrondissement.</li> </ul>
<b>Âge</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Âge moyen : <b>41,3 ans</b> (41,9 ans pour l'arrondissement et 41,4 ans pour la Région Wallonne) ;</li> <li>• <b>25,5 % des plus de 60 ans</b></li> </ul>
<b>Ménages</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre de ménages : <b>1 284 ménages</b> (+ 17,8 % par rapport à 2009) ;</li> <li>• Taille moyenne des ménages : <b>2,39 personnes</b> ;</li> </ul>

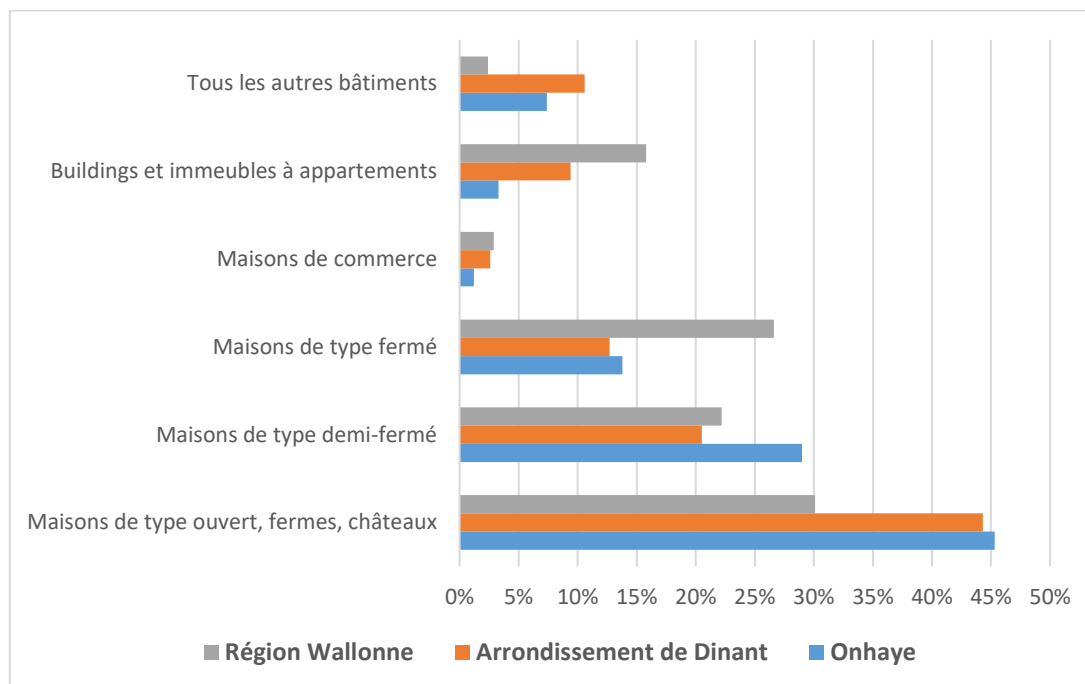
	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Surreprésentation des <b>ménages d'une personne</b> (36 %) ;</li> </ul>
<b>Population étrangère</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Population étrangère : <b>86 habitants</b> (+ 41,5 % par rapport à 2010) ;</li> <li>• Population étrangère majoritairement <b>issue des pays membres de l'Union Européenne</b> ;</li> </ul>
<b>Structure socio-économique</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>1074 salariés</b> ;</li> <li>• 354 indépendants ;</li> <li>• <b>Taux d'activité</b> : 70,8 % (70,3 % pour l'arrondissement et 68 % pour la Région wallonne) ;</li> <li>• <b>Taux d'emploi</b> : 63,4 % (62,3 % pour l'arrondissement et 58,5 % pour la Région wallonne) ;</li> <li>• <b>Taux de demande d'emploi</b> : 9,7 % (11,4 % pour l'arrondissement et 12,9 % pour la Région wallonne) en diminution (-14,2 % par rapport à 2016) ;</li> <li>• Majorité des <b>demandeurs d'emploi âgés de plus de 50 ans inoccupés depuis moins de 6 mois</b> ;</li> <li>• <b>Taux de chômage</b> : 10,4 % (11,3 % pour l'arrondissement et 13,8 % pour la Région wallonne) en diminution (- 28,3 % depuis 2010) ;</li> <li>• Revenu moyen par habitant : <b>17 337 €</b> (16.996 € pour l'arrondissement et 17.281 € pour la Région wallonne) ;</li> <li>• Surreprésentation des <b>revenus entre 10.001 et 20.000 €</b> (25,2 %) ;</li> <li>• <b>16,7 % de hauts revenus</b>, supérieurs à 50.000 €, que l'arrondissement de Dinant (14,9 %) et la Région wallonne (15,4 %) ;</li> <li>• <b>1,76 % de bénéficiaires du Revenu d'Intégration Sociale</b> en 2019 (2,45 % pour l'arrondissement et 3,19 % pour la Région wallonne) en augmentation (- 41,9 % par rapport à 2003).</li> </ul>
<b>Enjeux, perspectives et besoins</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Le maintien de la jeune population sur le territoire</b> ;</li> <li>• <b>Anticiper le vieillissement de la population prévu par les projections démographiques</b> ;</li> <li>• <b>Des services à adapter et à pérenniser au regard des mutations socio-économiques.</b></li> </ul>

## 25 Le logement

### 25.1 Le parc immobilier

En 2019, le parc immobilier communal comptabilise 1 931 bâtiments, soit une augmentation relative de 9,5 % depuis 1995 (+ 168 bâtiments). En 2018, la superficie bâtie représente 3,1% de la superficie totale.

**Graphique 17 : Répartition des logements selon leur type - Comparaison - 2019 - STATBEL**

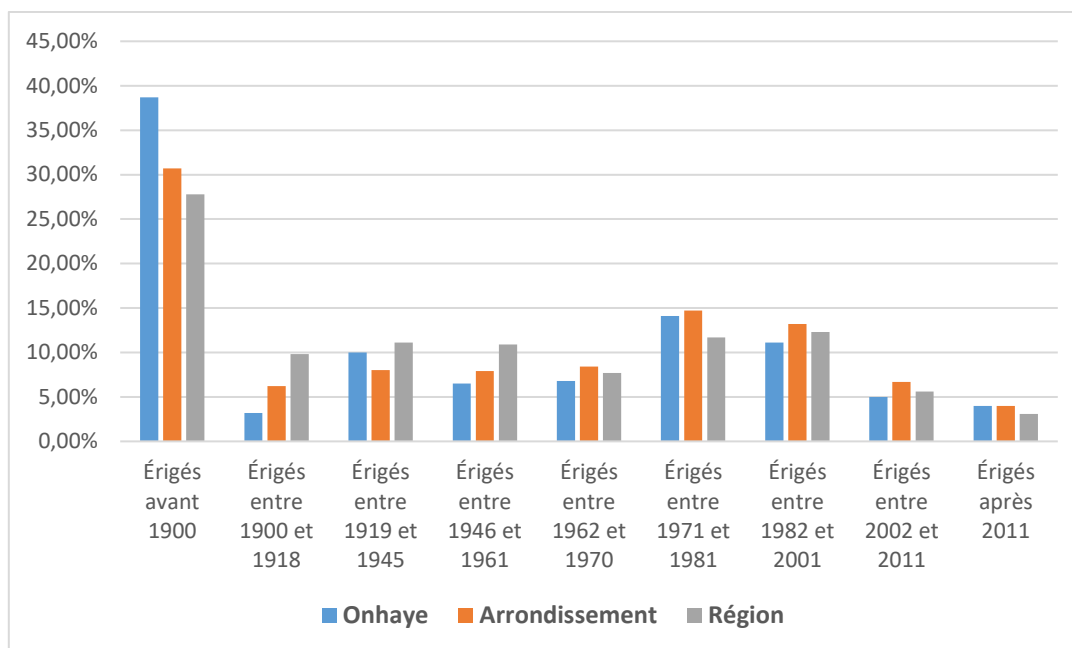


Aussi constatés aux échelles de l'arrondissement et de la région wallonne, les bâtiments les plus représentés au sein de la commune sont des maisons de type ouvert, fermes et châteaux. Cette proportion (45,3 %) est légèrement plus importante que les deux échelles de références (Arrondissement : 44,30 % ; Région : 30,10 %)

Les bâtiments de type maisons de commerce, buildings et immeubles à appartements sont le moins constatés sur le territoire communal.



**Graphique 18 : Répartition des logements selon leur année de construction - Comparaison - 2019 - STATBEL**



Le parc immobilier d'Onhaye est relativement ancien. En effet, la commune dispose d'une majorité de bâtiments érigés avant 1900 (38,7 %). La vétusté de certains bâtiments risque d'engendrer des enjeux importants, notamment énergétiques ou d'utilisation, pouvant mettre à mal leur destination actuelle, leur intérêt et leur pérennité.

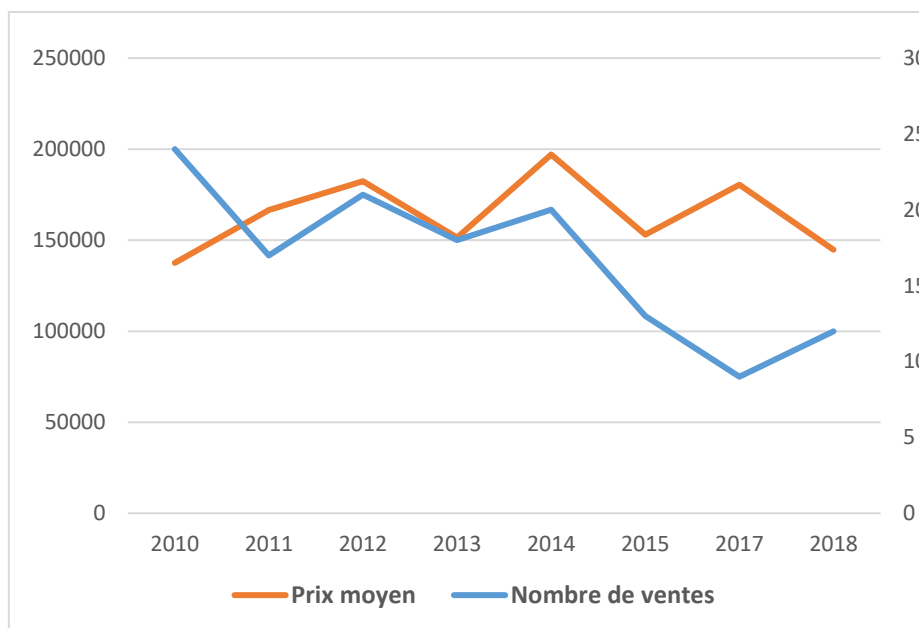
## **25.2 Le marché immobilier**

En 2017, 12 maisons d'habitation ordinaires ont été vendues sur la commune d'Onhaye. Cette même année, 5 habitations type villas, bungalows et maisons de campagne ont été vendues.

En 2015, 6 permis de bâtir pour la construction neuve d'un appartement ont été déposés.

## **25.3 Les transactions immobilières de maisons ordinaires**

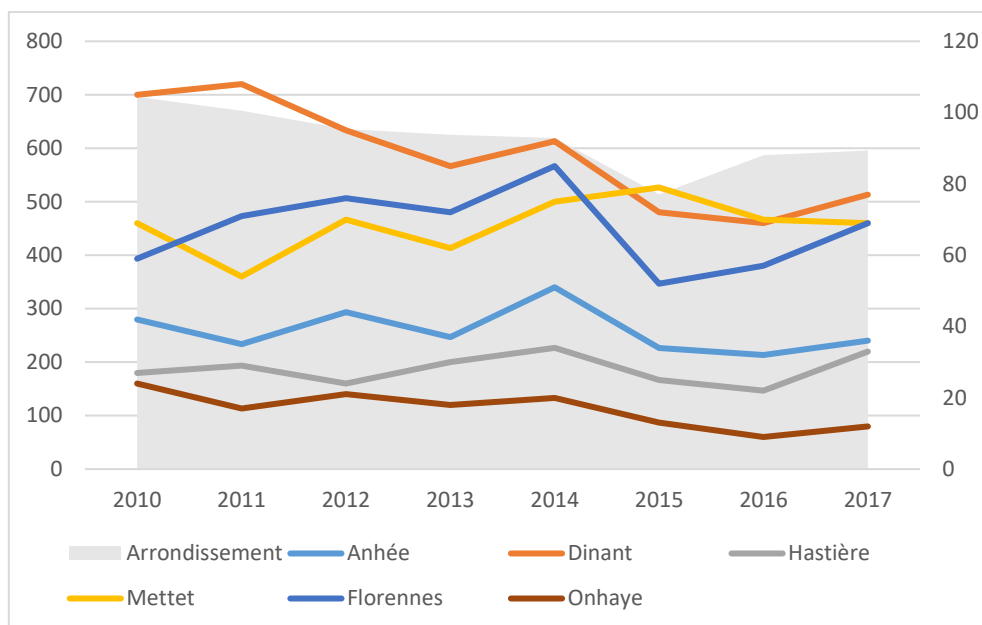
**Graphique 19 : Évolution des transactions immobilières et des prix moyens de vente de maisons ordinaires - 2010-2018 – STATBEL**



Depuis 2010, le nombre de ventes d'habitations évolue de manière irrégulière. Cette évolution « en dents de scie » montre une augmentation en 2011 et en 2013. L'année 2014 marque une diminution significative jusqu'en 2016. Cependant, depuis, la commune voit son nombre de transactions immobilières en hausse. La moyenne du nombre de maisons ordinaires s'élève à 19.

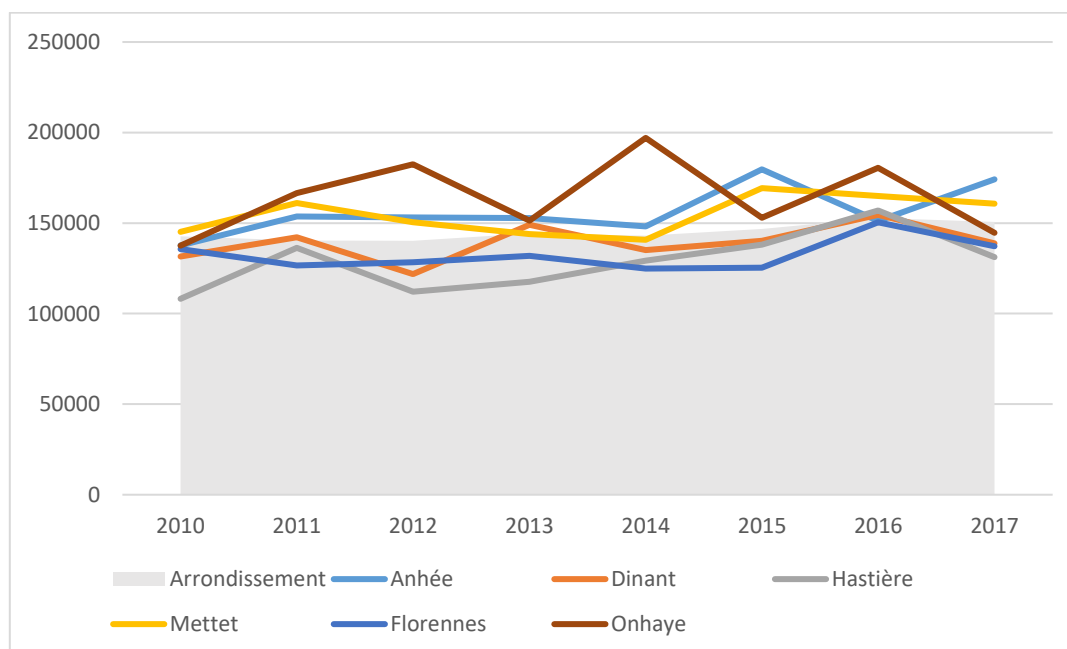
Parallèlement, depuis 2010, le prix moyen des habitations oscille entre augmentation et diminution. L'année 2017 est marquée par une diminution du prix immobilier (-35 792 €), pouvant ainsi expliquer la hausse du nombre de transactions au sein de la commune.

**Graphique 20 : Évolution des transactions immobilières de maisons ordinaires au sein de la micro-région - 2010-2017 - STATBEL**



Du point de vue de la micro-région, Dinant est la commune comptabilisant le plus de transactions immobilières sur la période 2010 – 2017. Onhaye se situe sous la moyenne des ventes de maisons ordinaires des communes limitrophes, avec néanmoins une tendance à la hausse.

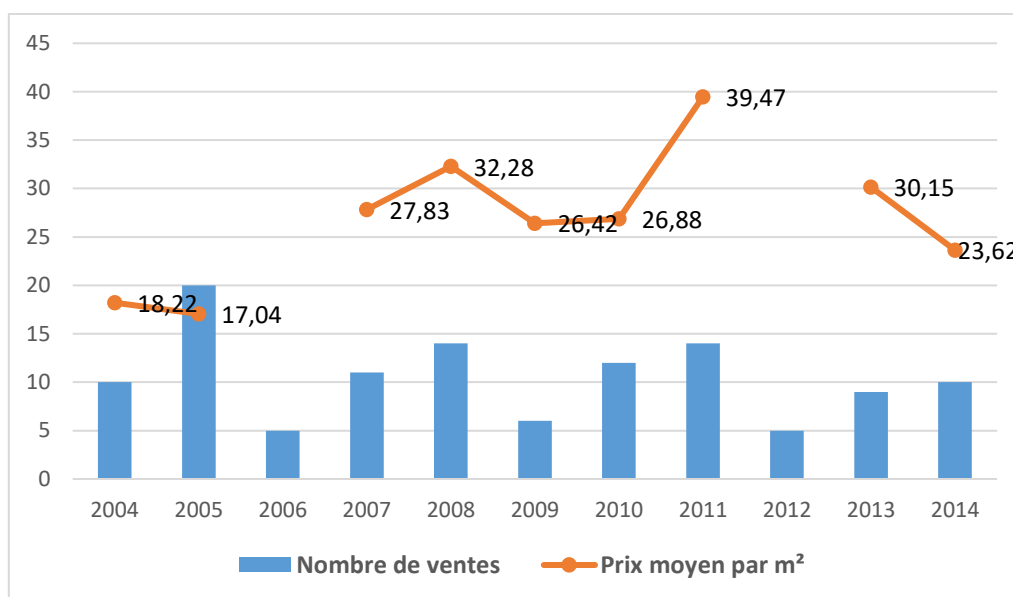
**Graphique 21 : Évolution du prix moyen de maisons ordinaires au sein de la micro-région - 2010-2017 - STATBEL**



La commune d'Onhaye se situe au-dessus de la moyenne du prix des maisons ordinaires à l'échelle de la micro-région et de l'arrondissement. Les prix étaient particulièrement plus importants les années 2012 et 2014. Depuis, l'ensemble des communes limitrophes voient leur prix moyen en diminution, hormis la commune d'Anhé (+22 849 €).

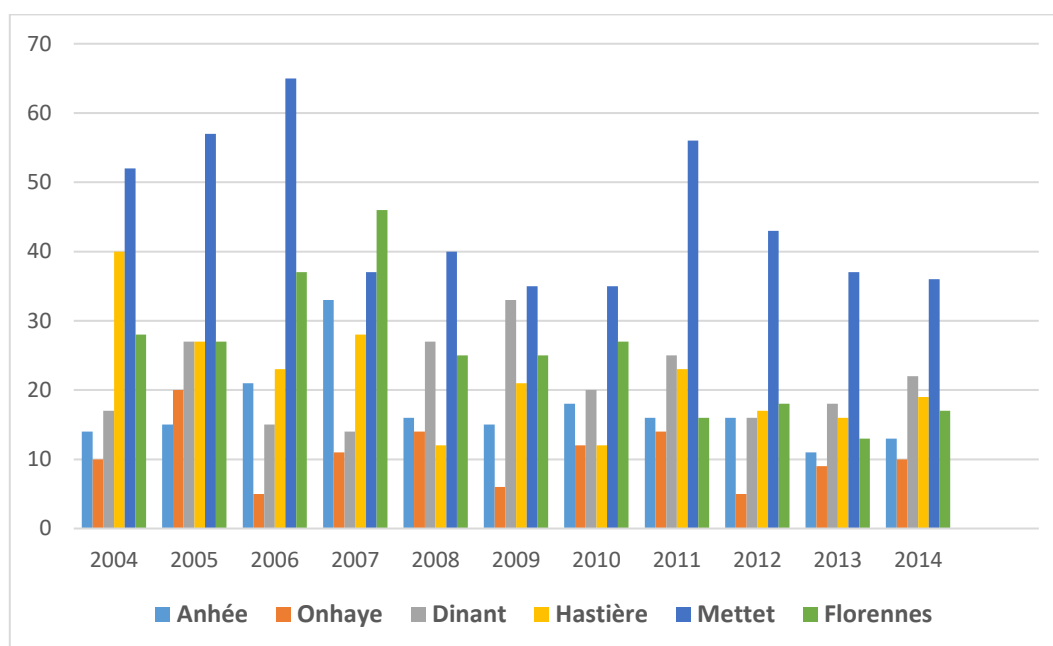
## 25.4 Les transactions immobilières de terrains à bâtir

**Graphique 22 : Évolution des transactions immobilières et des prix moyens de vente des terrains à bâtir - 2004-2014 - STABEL**



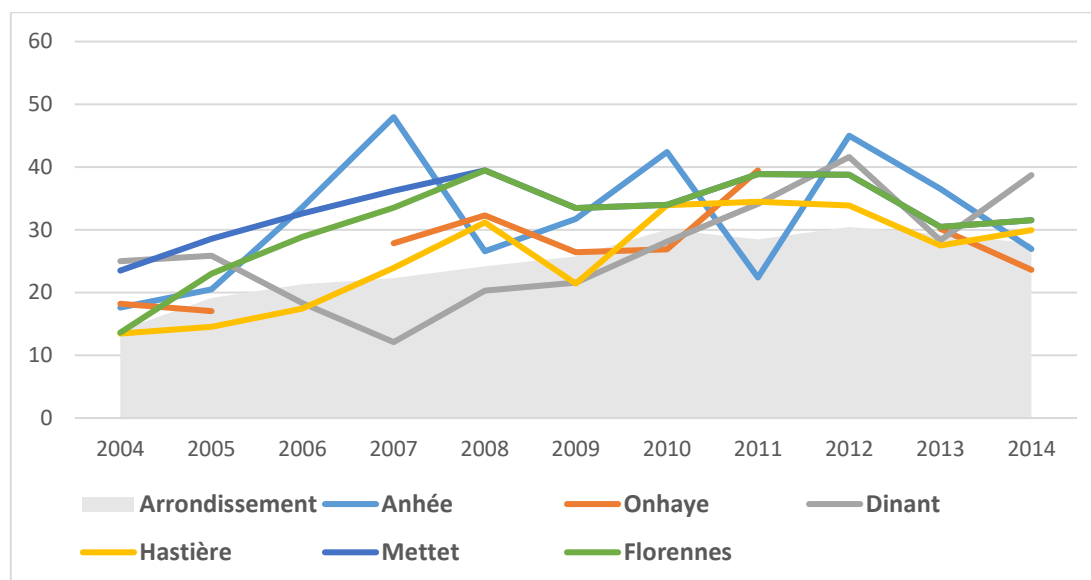
Le nombre moyen de transactions immobilières de terrains à bâtir est inférieur (11) à celui des transactions de maisons ordinaires. Les années 2006, 2009 et 2012 marquent les ventes les moins importantes. Depuis 2012, les transactions reviennent à la hausse. Le prix moyen par m<sup>2</sup> s'élève à 24,19 €. 2011 est l'année où le prix moyen par m<sup>2</sup> est le plus élevé (39,47 €).

**Graphique 23 : Évolution du nombre de transactions immobilières de terrains à bâtir - Comparaison - 2004-2014 - STATBEL**



Au sein de la micro-région, la commune de Mettet détient le nombre de transactions immobilières de terrains à bâtir le plus élevé. Cela peut être mis en relation avec sa croissance démographique importante. Onhaye se situe en dessous de la moyenne de la micro-région.

**Graphique 24 : Évolution des prix moyens de vente des terrains à bâtir au sein de la micro-région - 2004-2014 - STATBEL**



Comparativement à la micro-région et à l'arrondissement de Dinant, le prix moyen par m<sup>2</sup> des terrains à bâtir se situe dans la moyenne. Les données les plus récentes montrent que Dinant possède le prix moyen par m<sup>2</sup> le plus élevé.

## 25.5 Permis d'urbanisme

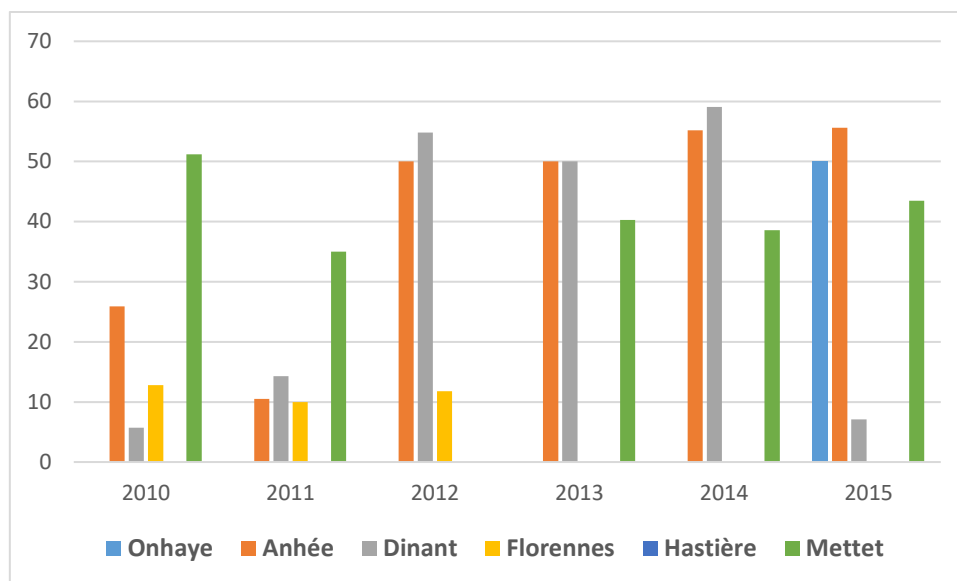
Entre 2009 et 2017, le nombre total de permis de bâtir octroyés pour la construction d'un bâtiment non résidentiel s'élève à 41. Le nombre total de permis de rénovation est inférieur (22).

**Tableau 13 : Évolution du nombre de permis délivrés pour la construction et la rénovation de bâtiments résidentiels – 2010-2017 – CAPRU selon la DGSIE**

	Nouvelle construction	Rénovation
2017	3	13
2016	5	18
2015	7	19
2014	4	18
2013	9	16
2012	10	8
2011	19	13
2010	13	18
2009	4	16



**Graphique 25 : Évolution de la part d'appartements parmi les nouvelles constructions de logements autorisés au sein de la micro-région - 2010-2015 - WALSTAT**



En 2015, la part d'appartements parmi les nouvelles constructions de logements représentait 50 %. Au sein de la micro-région, la commune d'Anhée détient la part d'appartements parmi les nouvelles constructions de logements autorisés la plus importante. Avant l'année 2015, cette part au sein de d'Onhaye est nulle. Ce constat est à mettre en relation avec la faible part de buildings et immeubles à appartements au sein de la commune. La construction d'appartements peut permettre de répondre à des besoins spécifiques (jeunes ménages, personnes âgées, familles monoparentales...)

## **25.6 Secondes résidences**

Le nombre total de résidences secondaires sur la commune est de 83, elles sont réparties comme suit :

- Onhaye et Anthée : 38
- Serville : 15
- Falaën : 7
- Weillen et Sommière : 20
- Gérin : 3

## **25.7 Logements publics**

En 2018, la part des ménages vivant dans un logement public SLSP s'élevait à 4,19 %. Comparativement à la micro-région, la commune d'Onhaye et celle de Dinant (7,68 %) disposent des parts les plus importantes. En 2019, Onhaye avait reçu 14 candidatures à un logement SLSP.

En 2020 on recense 52 logements publics sur la commune :

- Quartier Fontaine de Viet : 42
- Rue des écoles : 4
- Falaen : 3
- Miavoye : 3

L'Agence Immobilière Sociale (AIS) détient 4 logements pour familles nombreuses à Anthée.

La commune compte quant à elle deux logements de transit et quatre logements tremplins, dont deux accessibles pour les PMR.

## 25.8 Éléments de synthèse

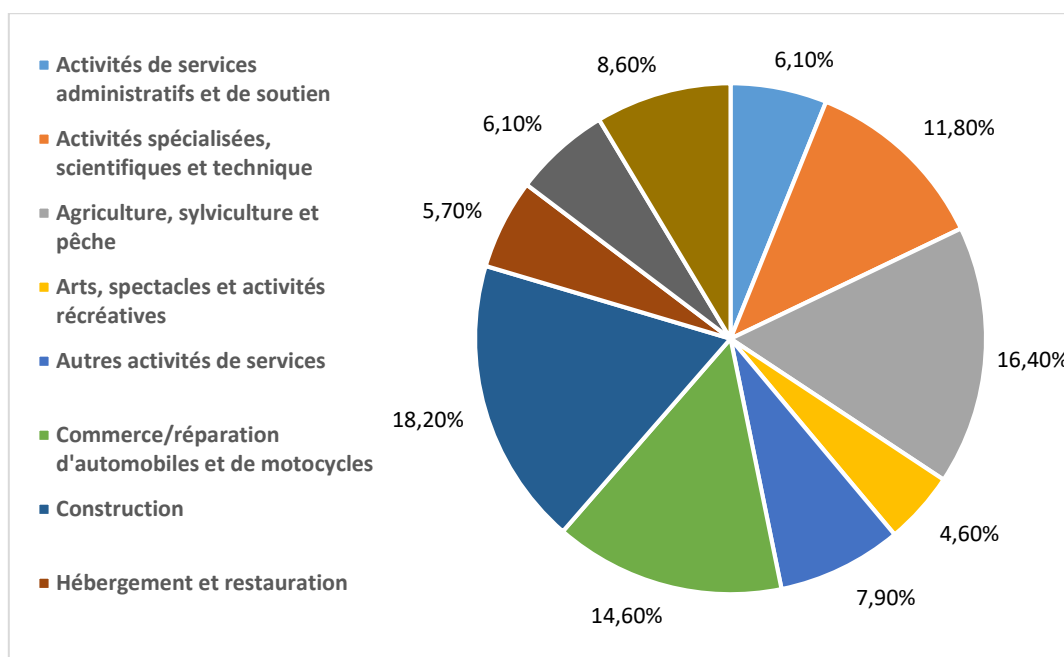
<b>Parc immobilier</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre de bâtiments : <b>1 931 bâtiments</b> (+ 9,5 % par rapport à 1995) ;</li> <li>• Majorité de <b>maisons de type ouvert, fermes et châteaux</b> (45,3 %) ;</li> <li>• Majorité de <b>bâtiments érigés avant 1900</b> (38,7 %) ;</li> </ul>
<b>Marché immobilier</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre moyen de transactions de maisons ordinaires entre 2010 et 2018 : <b>19 (à la baisse : - 50 % depuis 2010)</b> ;</li> <li>• Prix moyen d'une habitation ordinaire : <b>164 149 €</b> (à la baisse : - 19,8 % depuis 2017) ;</li> <li>• Nombre moyen de ventes de terrains à bâtir entre 2004 et 2014 : <b>11</b> ;</li> <li>• Prix moyen par m<sup>2</sup> : <b>26,9 €</b> (en hausse : + 29,6 % par rapport à 2004) ;</li> </ul>
<b>Permis d'urbanisme</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Tendance à la construction</b> plutôt qu'à la rénovation ;</li> <li>• <b>50 % d'appartements autorisés</b> parmi les nouvelles constructions en 2015 ;</li> </ul>
<b>Enjeux, perspectives et besoins</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Enjeux énergétiques et d'utilisation engendrés par la vétusté des bâtiments anciens</b> ;</li> <li>• <b>Renforcement et diversification des logements en vue de répondre aux besoins de la population actuelle et future.</b></li> </ul>

## 27 L'économie et l'emploi

### 27.1 Les entreprises

En 2018, Onhaye comptabilise 280<sup>14</sup> entreprises sur son territoire. Depuis 2008, la commune voit son nombre d'entreprises augmenter (+ 25,6 %, avec 223 entreprises en 2008).

*Graphique 26 : Répartition des entreprises assujetties à la TVA par type - 2018 - STATBEL*



Elle se caractérise par deux grands secteurs d'activité : les domaines de la construction (18,2 % des entreprises totales) et de l'agriculture, la sylviculture et la pêche (16,4 % des entreprises totales).

### 27.2 Les emplois salariés

En 2017, la commune compte 1074 travailleurs salariés, représentant 34 % de la population totale.

<sup>14</sup> Données STATBEL 2018 – nombre d'entreprises assujetties à la TVA

**Tableau 14: Répartition de l'emploi salarié selon le secteur d'activité - Comparaison - 2008-2018 - WALSTAT**

	<b>Onhayé 2008</b>	<b>Onhayé 2018</b>	<b>Évolution Onhayé</b>	<b>Arrondissement 2018</b>	<b>Région 2018</b>
<b>Agriculture, sylviculture et pêche</b>	4,2 %	1,5 %	-64,3 %	1,4 %	0,4 %
<b>Construction</b>	13,4 %	6,8 %	-49,2 %	6,9 %	5,6 %
<b>Industrie</b>	6,3 %	4,5 %	-28,5 %	7,1 %	13,2 %
<b>Commerce, transports, horeca</b>	22,2 %	30,1 %	35,6 %	20,1 %	20,3 %
<b>Information et communication</b>	0,0 %	0,0 %	/	1,6 %	1,5 %
<b>Finances et assurances</b>	0,7 %	0,0 %	-100 %	1,1 %	1,9 %
<b>Immobilier</b>	0,0 %	1,1 %	100 %	0,5 %	0,6 %
<b>Services spécialisés et administratifs</b>	9,2 %	10,2 %	10,9 %	11,7 %	11,9 %
<b>Administration, défense, enseignement, santé et social</b>	35,2 %	37,2 %	5,7 %	49,3 %	41,2 %
<b>Autres services</b>	8,8 %	8,6 %	-2,3 %	5,1 %	3,4 %

Les deux grands secteurs détenant la part salariale la plus importante sont les secteurs de :

- L'administration, la défense, l'enseignement, la santé et le social, représentant 37,2 % de l'emploi salarial – part située dans la moyenne par rapport à l'arrondissement dinantais et la Région wallonne. Ce secteur a connu une augmentation de 5,7 points entre 2008 et 2018.
- Le commerce, les transports, l'horeca (hôtellerie, restaurants, cafés), représentant 30,1 % de l'emploi salarial total. Avec une évolution relative de 35,6 % par rapport à 2008, Onhayé détient la part la plus élevée par rapport à l'arrondissement et la Wallonie.

De nombreux secteurs d'activités ont vu leur part salariale diminuer, à savoir l'agriculture, la sylviculture et la pêche, les secteurs de la construction et de l'industrie, les finances et assurances, et autres services. Il existe des disparités importantes entre secteurs économiques.

## 27.3 L'emploi indépendant

En 2018, Onhaye compte 354 indépendants, soit 11 % de sa population totale. 205 d'entre eux sont indépendants dans le cadre d'une activité principale, 109 dans le cadre d'une activité secondaire et 40 actifs après la pension.

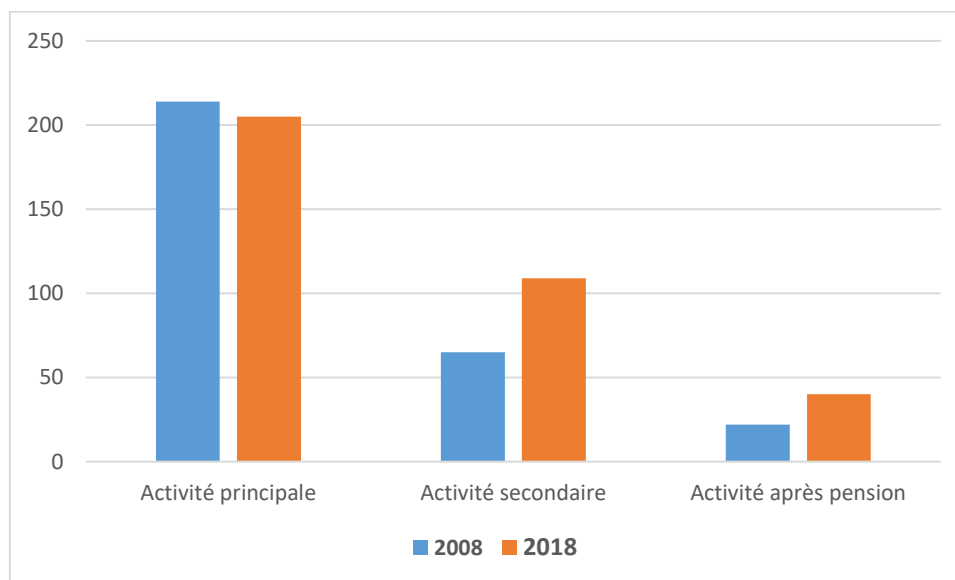
**Tableau 15 : Répartition de l'emploi indépendant par branches d'activités - Comparaison - 2018 - INASTI**

	Onhaye 2008	Onhaye 2018	Part Onhaye	Arrondissement
<b>Agriculture</b>	79	83	23,4 %	17,5 %
<b>Pêche</b>	/	/	/	0,1 %
<b>Industrie</b>	72	82	23,2 %	23,1 %
<b>Commerce</b>	64	72	20,3 %	26,9 %
<b>Professions libérales</b>	66	89	25,1 %	24,9 %
<b>Services</b>	20	28	7,9 %	7,4 %
<b>Divers</b>	/	/	/	0,3 %

L'emploi indépendant d'Onhaye se répartit entre 5 grands secteurs, à savoir l'agriculture (23,4 %), l'industrie (23,2 %), le commerce (20,3 %), les professions libérales (25,1 %) et les services (7,9 %). Hormis le secteur des services, l'emploi indépendant est équitablement réparti entre les différents secteurs d'activités, avec une légère surreprésentation des professions libérales.

Entre 2008 et 2018, l'emploi indépendant a augmenté de manière significative (+17,6 %). Les professions libérales connaissent l'évolution la plus forte, avec une augmentation de 23 unités.

**Graphique 27 : Évolution de la nature de l'activité indépendante - 2008-2018 - INASTI**



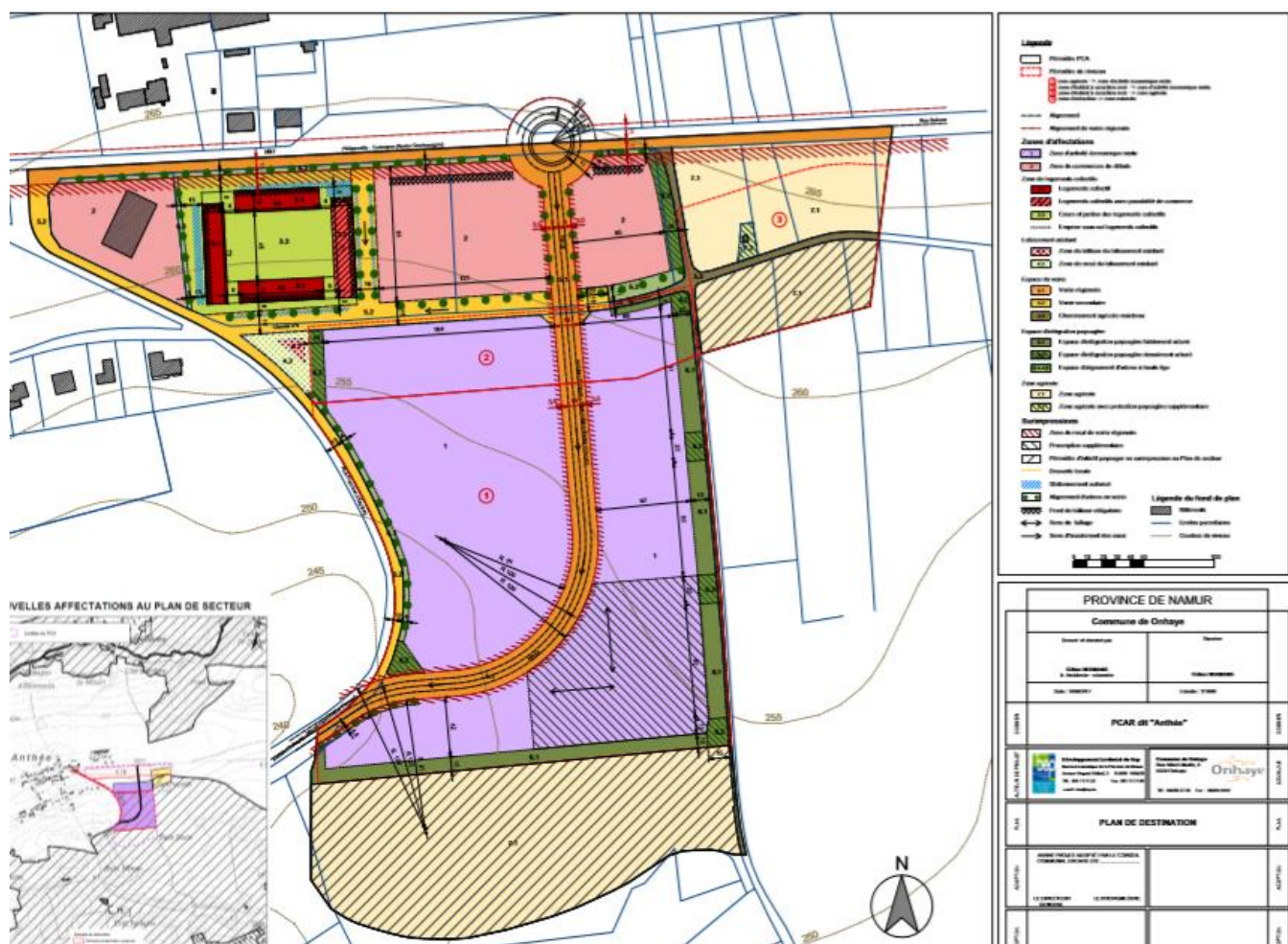
Il importe néanmoins de nuancer l'augmentation de l'emploi indépendant. Elle est étroitement liée à l'augmentation des activités à titre secondaire (+67 % depuis 2008). De plus en plus d'indépendants restent actifs après leur pension (+18 unités). Le nombre d'indépendants à titre principal est légèrement en baisse.



## 27.4 Les parcs d'activités économiques

A ce jour, la commune d'Onhaye ne dispose pas de parcs d'activité économique. Figurant dans le Plan Stratégique Transversal (PST) 2018-2024 de la commune, elle a pour ambition de soutenir la création d'une zone d'activité à vocation artisanale à Anthée.

Figure 32 : Extrait du plan de destination du PCAR Anthée - Juin 2017 - BEP



Sur une zone d'activité économique de 8 hectares, l'objectif est de permettre le développement de logements sous forme d'immeubles à appartements ainsi que le développement de surfaces commerciales. En effet, le long de la Route Charlemagne et sur une partie de la N915 Anthée – Mesnil-Saint-Blaise, se trouveront des commerces de détails. Une zone est dédiée à des logements collectifs, cours et jardins. Le long de la N915, se trouve une zone d'activité économique mixte.

## 27.5 Structures d'accompagnement

### 27.5.1 Agence Locale pour l'Emploi

L'Agence Locale pour l'Emploi (ALE) propose des travaux divers rémunérés en complément du chômage ou du Revenu d'Intégration Sociale (RIS) pour les bénéficiaires du chômage de longue durée ou du RIS.

Les particuliers, les écoles, les pouvoirs locaux et les associations ont ainsi la possibilité d'obtenir de l'aide d'effectuer des petits travaux (peinture, tapisserie, jardinage, etc.).

### 27.5.2 Asbl « Espaces »

L'Asbl « Espaces » est un acteur incontournable dans le domaine de l'insertion professionnelle depuis plus de 30 ans. L'Asbl est un Centre d'Insertion Socio-Professionnelle (CISP) agréé par la Région wallonne en tant qu'Entreprise de Formation par le Travail (EFT) et en tant que Démarche de Formation Insertion (DéFI).

« Espaces » s'adresse aux demandeurs d'emploi de plus de 18 ans souhaitant se rapprocher du marché de l'emploi ou de la formation qualifiante. Elle organise en effet des filières de formation dans différents secteurs (Maçonnerie, travaux forestiers, services aux personnes).

## 27.6 Éléments de synthèse

<b>Entreprises</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>650 entreprises</b> assujetties à la TVA (+ 25,6 % par rapport à 2008) ;</li> <li>• Deux grands secteurs d'activités : La construction (18,2 %), et <b>l'agriculture, sylviculture et la pêche</b> (16,4 %) ;</li> </ul>
<b>Emplois salariés</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>1 074 salariés</b> ;</li> <li>• <b>Poids salarial le plus important</b> dans l'administration, la défense, l'enseignement, la santé et le social (37,2 % des emplois) ;</li> </ul>
<b>Emplois indépendants</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>354 indépendants</b> ;</li> <li>• Deux grands secteurs : <b>L'agriculture</b> (23,4 %) et <b>l'industrie</b> (23,2 %) ;</li> <li>• Augmentation significative du nombre d'<b>indépendants secondaires</b> (+ 67 % par rapport à 2008) ;</li> </ul>
<b>Parcs d'activités économiques</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Projet de création d'une zone d'activité à vocation artisanale</b> à Anthée (8 hectares) ;</li> </ul>
<b>Structure d'accompagnement économique</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Présence d'une Agence Locale pour l'Emploi ;</li> <li>• Asbl « Espaces »</li> </ul>
<b>Enjeux, perspectives et besoins</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Arrivée de nouvelles entreprises à Anthée</b> ;</li> <li>• <b>Ancrage de l'emploi local.</b></li> </ul>

## 28 Le tourisme

### 28.1 Structures d'hébergement

Selon l'administration communale, sont dénombrées 26 structures d'hébergement sur la commune d'Onhaye : 1 hôtel, 3 campings, 16 gîtes et 6 chambres d'hôtes.

Les différents établissements se répartissent par village de la manière suivante :

- Falaën : 1 hôtel, 2 campings, 6 gîtes, 4 chambres d'hôtes ;
- Gérin : 4 gîtes, 1 chambre d'hôtes ;
- Ostemerée (Anthée) : 1 gîte, 1 chambre d'hôtes ;
- Sommière : 3 gîtes ;
- Onhaye : 1 gîte ;
- Weillen : 1 gîte.

Falaën apparaît comme le village où l'offre touristique est la plus importante et la plus diversifiée. Il bénéficie notamment de la vallée de la Mollignée et de sa renommée avec son label « Les Plus Beaux Villages de Wallonie ».

**Tableau 16 : Offre en hébergements touristiques - 2019 - Recherches et administration communale (selon les données disponibles)**

	Villages	Caractéristiques		
		Établissements	Chambres	Capacité
<b>Hôtel</b>	Falaën	1	4	10
	<b>Villages</b>	<b>Emplacements</b>		
<b>Campings</b>	Falaën	80		
	<b>Villages</b>	<b>Établissements</b>	<b>Chambres</b>	<b>Capacité</b>
<b>Gîtes</b>	Falaën	6	17	75
	Gérin	4	18	55
	Ostemerée	1		5
	Sommière	3	27	64
	Onhaye	1	1	4
	Weillen	1	2	14
		<b>Établissements</b>	<b>Chambres</b>	<b>Capacité</b>
<b>Chambres d'hôtes</b>	Anthée	1	3	9
	Falaën	4	11	23
	Gérin	1	1	2

### 28.2 Activités et points d'intérêt

En 2019, la commune s'est vue obtenir le label « Commune pédestre ». Récompensée pour ses efforts en matière de réseau de petites voiries publiques et de mobilité alternative à la voiture, Onhaye propose 18 chemins de promenades balisés (sur 104 km) et 5 circuits VTT (76 km).

A Falaën, il est possible de se ressourcer à travers les joies de **la draisine**. Tout en pédalant, les utilisateurs peuvent découvrir la Vallée de la Mollignée. Des trajets plus ou moins longs sont proposés.

Pour les passionnés d'histoire, il est également proposé de visiter **les ruines du château fort de Montaigne**. Faisant partie du patrimoine majeur de la Wallonie depuis 1993, Montaigne se distingue par l'ampleur et la beauté de ses vestiges.

**La Confrérie Li Crochon**, véritable symbole du folklore d'Onhaye, propose annuellement le concours du plus gros mangeur de crochons.

Chaque année, la Confrérie organise **La Marche Gourmande** à Sommière. Il s'agit d'une promenade d'environ sept kilomètres ponctuée d'arrêts culinaires. Dans une ambiance musicale à chaque arrêt gourmand, en journée ou en soirée, les marches gourmandes permettent aux participants de découvrir la région et ses spécialités locales.

Enfin, Onhaye est située à proximité de pôles touristiques importants, à savoir Dinant ou Maredsous. L'enjeu pour la commune est de profiter de cette proximité afin de capter une partie du flux des visiteurs à travers l'organisation d'activités.

### **28.3 Arrivées et nuitées**

*Tableau 17 : Évolution du nombre d'arrivées et de nuitées - 2007-2014 - STATBEL*

Années	Arrivées			Nuitées		
	Total	Belges	Etrangers	Total	Belges	Etrangers
2014	3 950	3 072	878	7 101	5 667	1 434
2013	3 865	2 825	1 040	7 123	5 472	1 651
2012	3 972	2 840	1 132	8 303	6 169	2 134
2011	3 191	2 547	644	6 528	5 450	1 078
2010	3 569	2 957	612	8 398	7 356	1 042
2009	2 897	2 310	587	7 485	6 290	1 195
2008	3 111	2 542	569	7 316	6 172	1 144
2007	2 908	2 380	528	8 165	7 002	1 163

En 2014, Onhaye comptabilise 3 950 arrivées et 7 101 nuitées. La majorité d'entre elles sont réalisées par des touristes belges. Par rapport à 2007, le nombre d'arrivées a augmenté (+35,8 %) tandis que le nombre de nuitées a diminué (-13 %).



## 28.4 Éléments de synthèse

<b>Structures d'encadrement</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Maison du Tourisme Vallée de la Meuse Namur-Dinant « Explore Meuse » ;</b></li> <li>• <b>Syndicat d'initiatives ;</b></li> </ul>
<b>Structures d'hébergement et restauration</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>24 établissements touristiques</b> (hôtels, camping, chambres d'hôtes, gîtes ruraux) ;</li> <li>• <b>Majorité de gîtes ruraux ;</b></li> <li>• Falaën, localité disposant le plus d'établissements touristiques ;</li> </ul>
<b>Activités et points d'intérêt</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Falaën, l'un des plus beaux villages de Wallonie ;</li> <li>• 18 chemins de promenades balisés (sur 104 km) et 5 circuits VTT (76 km) ;</li> <li>• La Vallée de la Molinee ;</li> <li>• Activités propres au territoire (Draisine, ruines du château fort de Montaigle, la Confrérie Li Crochon, La Marche Gourmande) ;</li> <li>• Proximité des pôles touristiques importants Dinant et Maredsous ;</li> </ul>
<b>Arrivées et nuitées</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Augmentation des arrivées (+ 35,8 %) et diminution des nuitées (- 13 %) par rapport à 2014 ;</b></li> <li>• Majorité de <b>touristes belges ;</b></li> </ul>
<b>Enjeux, perspectives et besoins</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Développement d'un <b>tourisme vert ;</b></li> <li>• <b>Appui de la Maison du Tourisme et du Syndicat d'Initiatives.</b></li> </ul>

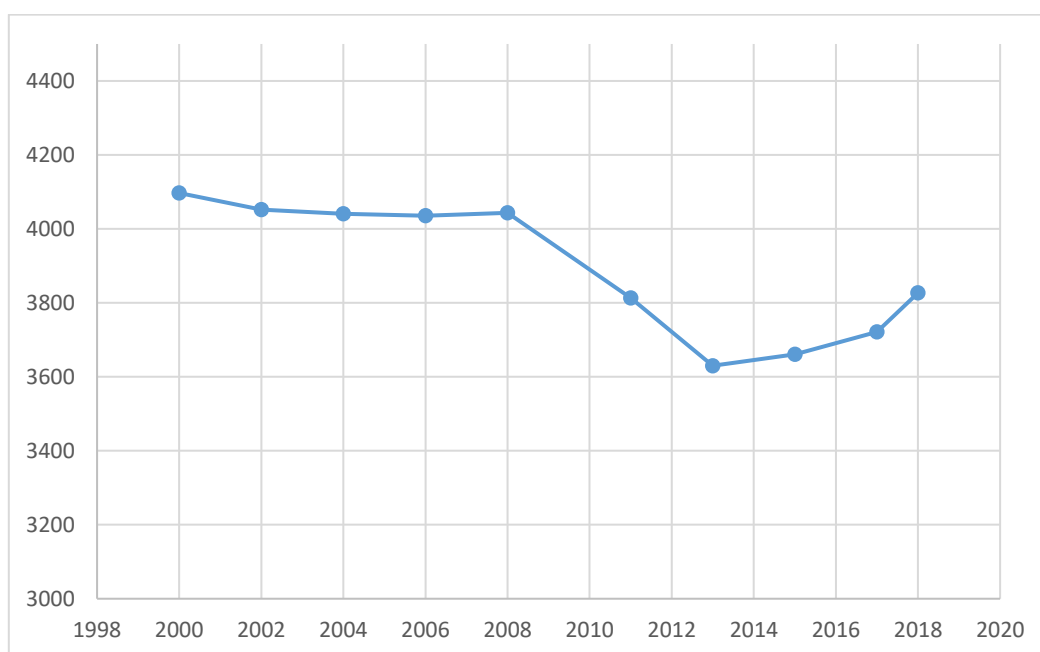
## 29 L'agriculture

L'analyse portant sur la situation agricole de la commune d'Onhaye repose essentiellement sur des données de la Cellule d'Analyse et de Prospective en matière de Ruralité (CAP Ruralité). Certains indicateurs ont été mis à jour, nous permettant d'avoir des données récentes (2018). Pour d'autres, les seules statistiques sont disponibles jusqu'en 2012. Bien que celles-ci ne soient pas les plus récentes, il nous est apparu important de les traiter afin d'avoir une vue d'ensemble et de comprendre la dynamique étudiée.

### 29.1 Surface agricole utilisée

En 2018, la Surface Agricole Utilisée (SAU) de la commune d'Onhaye s'élevait à 3826 hectares.

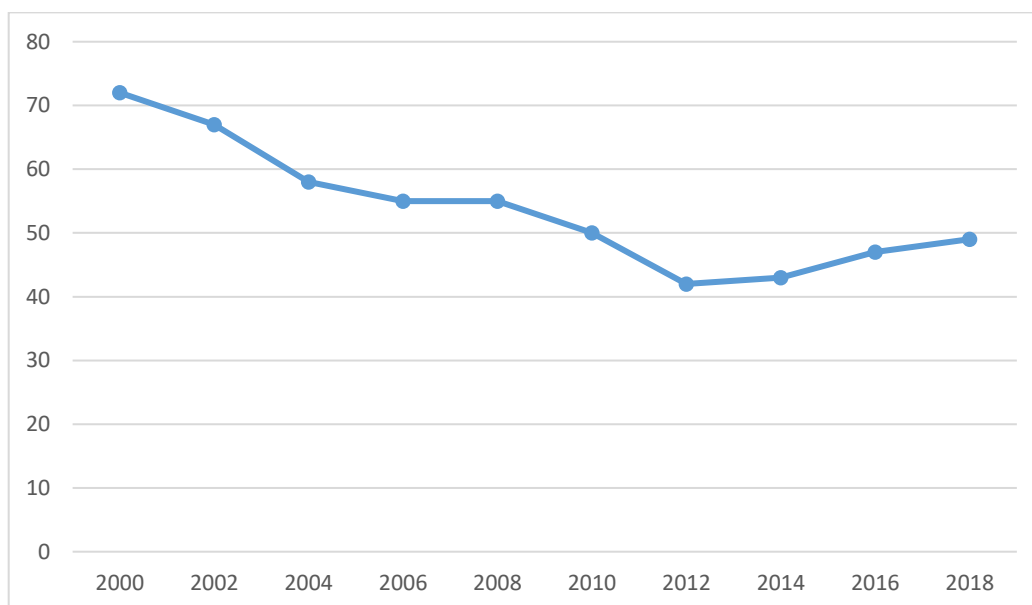
**Graphique 28 : Évolution de la surface agricole utilisée - 2000-2018 - CAPRU**



Depuis 2000, la SAU communale a diminué de 270 hectares, soit une diminution relative de 7 %. L'année 2008 est révélatrice d'une forte baisse de la SAU. A contrario, depuis 2013, la commune voit cette dernière augmenter. Selon les données de CAPRU, il n'y a pas de superficie couverte par l'agriculture biologique.

### 29.3 Exploitations agricoles

*Graphique 29 : Évolution du nombre d'exploitations agricoles - 2000-2018 - CAPRU*



En 2018, la commune compte 49 exploitations agricoles sur ses terres. Depuis 2000, l'évolution du nombre d'exploitations est à la baisse (-32 % en 18 ans). Néanmoins, depuis 2012, la commune voit une stabilisation de celles-ci. Cette diminution du nombre d'exploitations est également constatée à l'échelle du Condroz (-34,8 % entre 1990 et 2004).

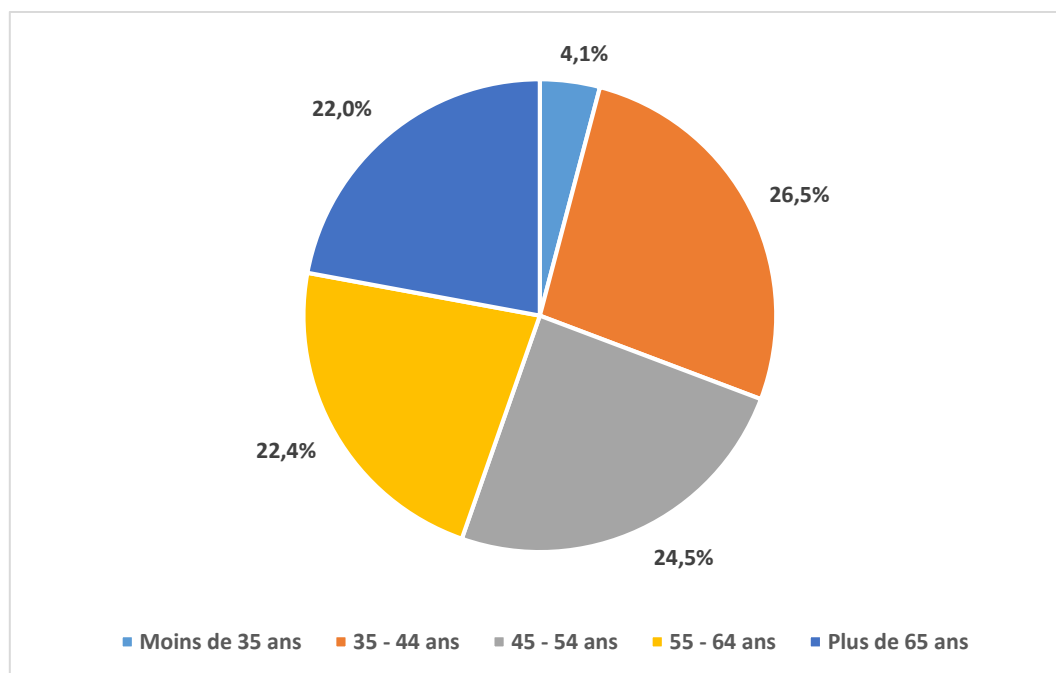
Onhaye comptabilise le plus grand nombre d'exploitations (9), suivi de Falaën (8). Anthée en compte 6, Gérin, Sommière et Serville 4 et enfin, Weillen, 3.

À ces exploitations situées sur l'entité s'ajoutent 14 exploitants dont le siège d'exploitation se trouve hors entité, mais qui exploitent une ou des parcelles sur le territoire d'Onhaye.

Il importe de noter qu'en 2012, une grande majorité des exploitants agricoles étaient des personnes physiques (92 %). Ne disposant pas de données plus récentes, il peut être envisagé que la commune poursuit cette même dynamique.

Concernant l'âge de ces derniers, là encore, les données les plus récentes manquent à l'analyse, ne disposant que des données 2010.

**Graphique 30 : Répartition des exploitations agricoles selon l'âge des exploitants - 2010 - CAPRU**



En 2010, près des  $\frac{3}{4}$  des exploitants agricoles sont âgés entre 35 et 64 ans. Les chefs d'exploitation de moins de 35 ans sont peu nombreux (4,1 %). La question du renouvellement des générations se pose réellement.

## **29.4 Main d'œuvre agricole**

Selon CAPRU, la main d'œuvre agricole totale communale était de 74<sup>15</sup> en 2012. Cette dernière a diminué depuis 2008, avec une baisse de 20 unités. Cette même année, la main d'œuvre en unités de travail annuel (UTA) s'élevait à 59,68 – ce qui signifie qu'une partie de la main d'œuvre est occupée de manière régulière à temps partiel.

## **29.5 Productions agricoles**

Les exploitations agricoles d'Onhaye se tournent vers plusieurs productions<sup>16</sup> :

- L'élevage bovin : 5 680 bovins ;
- L'élevage du porc : 2631 porcins ;
- L'élevage de volailles : 30 870 volailles ;
- L'élevage d'ovins : 11 ovins en 2012.

Au regard des données disponibles, il semblerait que l'agriculture d'Onhaye soit tournée vers l'élevage bovin et la volaille.

<sup>15</sup> On entend par main d'œuvre agricole totale la main d'œuvre familiale (exploitant, conjoint, membres de la famille) et la main d'œuvre non-familiale occupée régulièrement (temps plein et partiel) et irrégulièrement (saisonnier, occasionnel, travailleur des entreprises de travaux agricoles)

<sup>16</sup> Données 2018

## **29.6 Diversification agricole**

La commune dispose d'un marché de plein air tous les dimanches, de 7h30 à 13h00.<sup>17</sup>

Il y a également un marché du terroir qui a lieu tous les deuxièmes vendredis de chaque mois, d'avril à octobre.

Comme indiqué dans la partie relative à la SAU, selon les données de CAPRU, il n'y a pas de superficie couverte par l'agriculture biologique sur le territoire, ni de producteurs en bio.

### ***Fromage Le Condor***

Artisan fromager affineur, Sébastien Delloy propose du Condor, un fromage au lait cru bio wallon de vache. Fabriqué à Onhaye, il est l'un des rares à être affiné dans une ancienne cave naturelle faite de pierre et de briques. Il est possible d'acheter son fromage sur rendez-vous, directement chez le producteur. Il est également présent sur certains marchés de terrain et chez les commerçants et restaurateurs wallons.

### **Les Pommes de Terre de Gérin**

Thibault Vanoverschelde et Charlène Frennet propose différentes variétés de pommes de terre, produites à Gérin. Sur commande, il est possible d'acheter en direct des pommes de terres locales en vrac de 0 à 5 kilos ou en conditionnement (sacs de 5 et 15 kilos).

### **La Ferme d'En bas à Sommière**

La Ferme d'En bas située à Sommière propose des fromages à pâte demi dure et au lait cru « Le Sommière » nature, à l'échalote ou à la ciboulette. Elle se caractérise par la possibilité de louer des gîtes à la ferme. 4 gîtes ont été aménagés sur les hauteurs de la Meuse entre Dinant et Maredsous, pouvant accueillir au total 50 personnes.

### **La ferme fromagère de Chertin**

Située à Falaën, la ferme fromagère de Chertin produit divers fromages au lait de vache, du beurre, maquées diverses et babeurre. Il est possible d'acheter leurs productions locales directement à la ferme, du mardi au samedi de 8h30 à 18h30.

### **Les productions de la Confrérie Li Crochon**

Véritable symbole de la commune d'Onhaye, la Confrérie Li Crochon s'est lancée dans la production de spécialités locales, à savoir le pain Li Crochon – petit pain évidé garni de jambon, de fromage de Chertin et de crème. Ce dernier se déguste avec la cuvée Li Crochon, bières brune ou blonde artisanales et régionales de la Vallée de la Mollignée

### **Restaurateurs et distributeurs**

Sur la commune, le restaurant le Walhère Roi et la friterie Le Vitoulet s'approvisionnent en local. Les SPAR d'Onhaye et d'Anthée valorisent également les savoir-faire locaux, en distribuant notamment le fromage Le Condor et les bières Li Crochon présentés ci-dessus.

## **29.7 Éléments de synthèse**

---

<sup>17</sup> Demandes d'informations sur le type de productions présentes au marché, de quelle(s) commune(s) proviennent les producteurs présents



<b>Surface agricole utilisée</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>SAU 2018 : 3 826 hectares</b> (- 7 % par rapport à 2000) ;</li> </ul>
<b>Situation des exploitations agricoles</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>49 exploitations en 2018</b> (- 32 % par rapport à 2000) ;</li> <li>• <b>Stabilisation du nombre d'exploitations</b> agricoles depuis 2012 ;</li> <li>• <b>Exploitants agricoles vieillissants</b> ;</li> <li>• <b>Faible part d'exploitants de moins de 35 ans</b> (4,1 % en 2010) ;</li> </ul>
<b>Main d'œuvre et productions agricoles</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Main d'œuvre totale : 74 personnes (2012) ;</li> <li>• Agriculture communale tournée vers <b>l'élevage avicole</b> (30 870 volailles) et <b>l'élevage bovin</b> (5 680 bovins) ;</li> </ul>
<b>Diversification agricole</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Nombreuses activités de diversification sur la commune</b> : marché de plein air, marché du terroir, vente directe, spécialités artisanales, approvisionnement en local pour certains restaurants et distributeurs ;</li> </ul>
<b>Enjeux, perspectives et besoins</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Renouvellement des générations des agriculteurs</b> ;</li> <li>• <b>Pérennisation des exploitations agricoles sur le territoire</b> ;</li> <li>• <b>Valorisation des initiatives de diversification agricole.</b></li> </ul>

## 30 La forêt

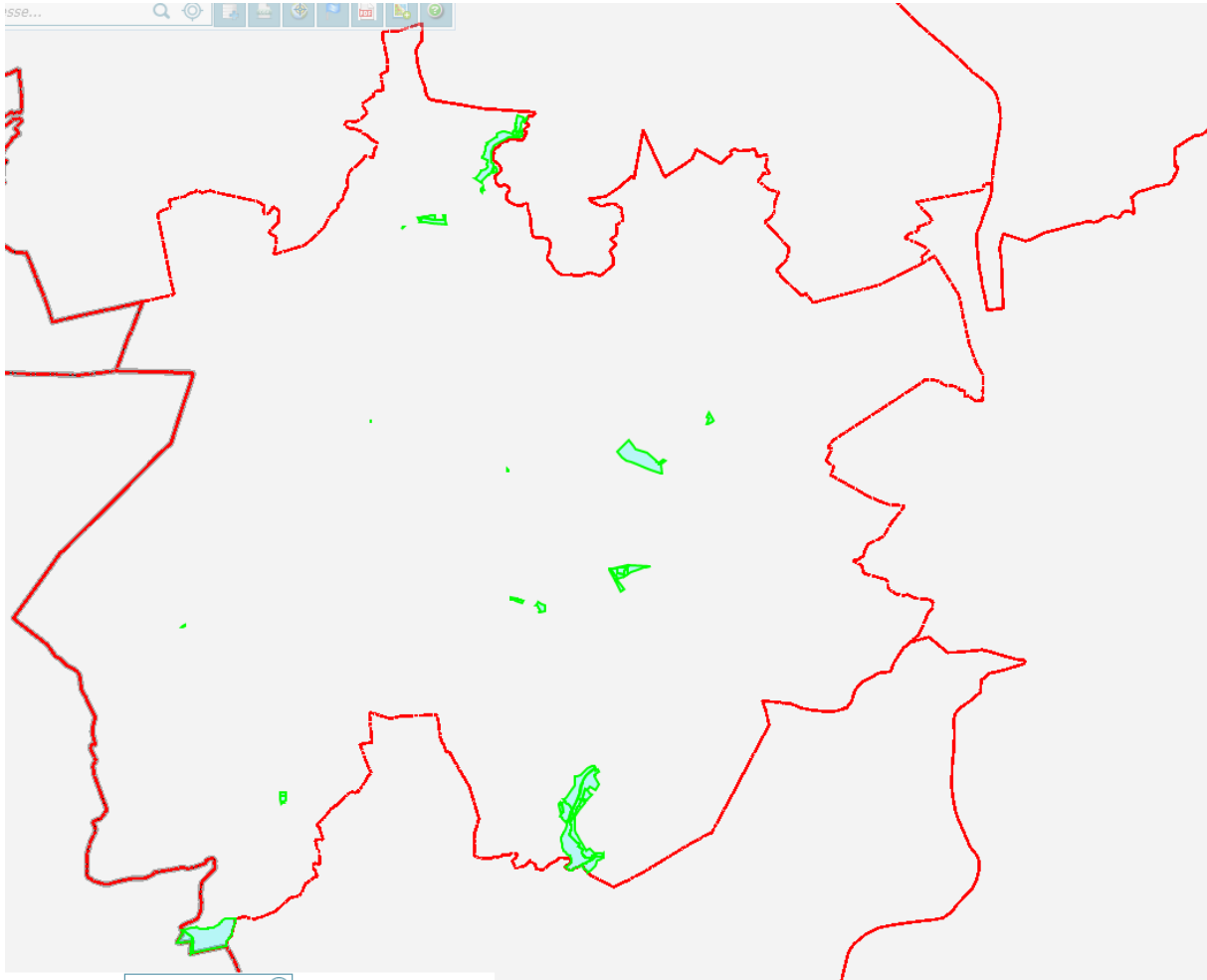
### 30.1 Caractéristiques générales

Sur un territoire de 6574 hectares, selon les catégories d'occupation du sol, 24,8 % est couvert de forêt, de bois et de « sapins de Noël », c'est-à-dire 1628 hectares.

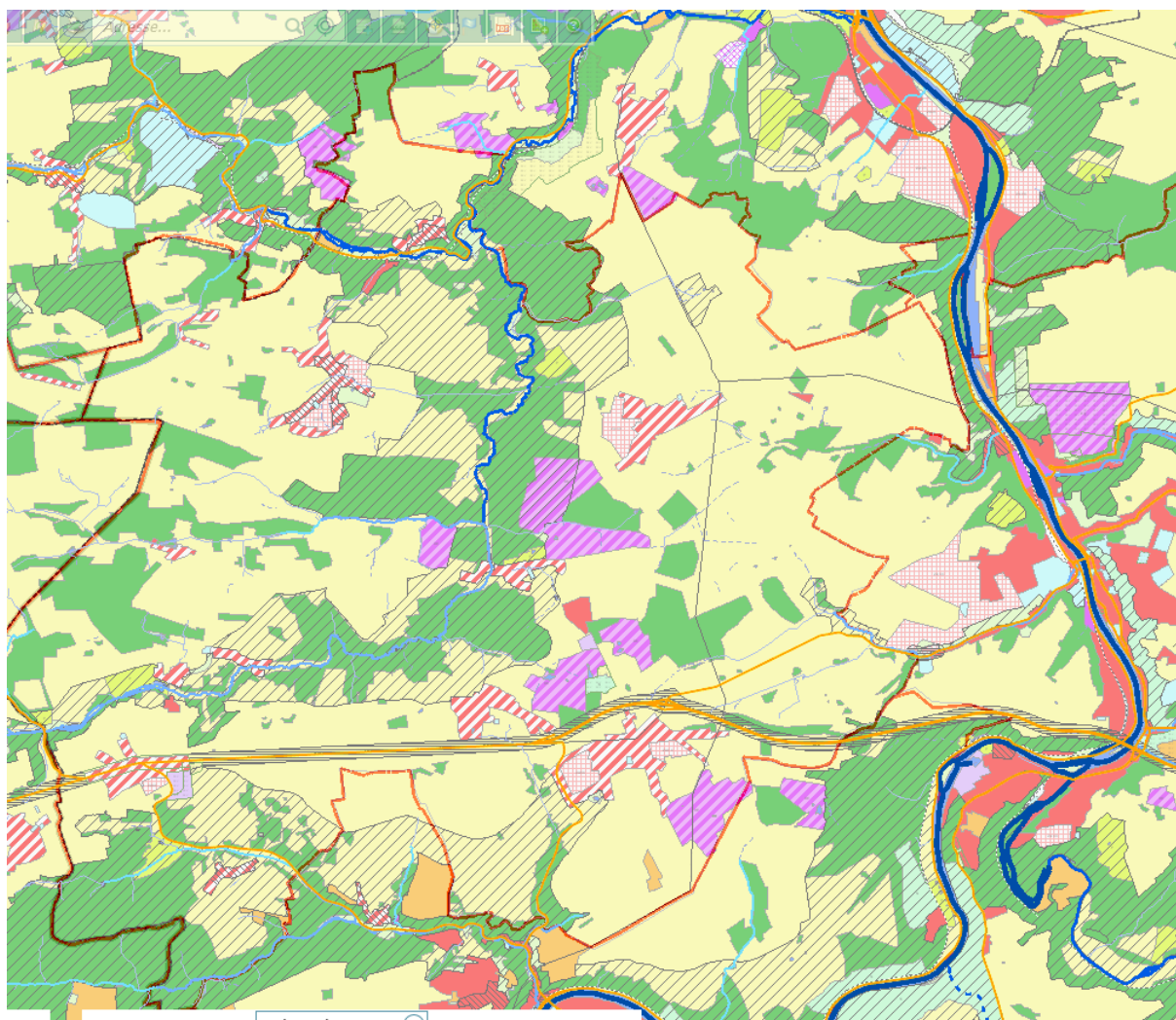
### 30.2 Forêt communale

La surface de la forêt soumise à l'aménagement est de 111,1 hectares, ce qui représente 6,9% des espaces forestiers de la commune.

#### Part de forêt communale :



**Superficie boisée :**



La forêt communale d'Onhaye est gérée par le Service Public de Wallonie, Agriculture, Ressources naturelles et Environnement, Direction et cantonnement de Dinant.

Les propriétés forestières communales constituent une seule unité d'aménagement. La propriété est morcelée en 23 blocs géographiquement distincts qui ont une taille variant de de 0,4 à 25 hectares. Néanmoins, les parcelles se regroupent essentiellement autour de Foy au nord et à la limite avec la commune d'Hastière au sud où elle forme deux massifs.

Les contours de la forêt communale d'Onhaye ont peu varié au cours des dernières décennies. Plus récemment, la publication du nouveau code forestier de 2008 a eu un impact significatif sur les surfaces forestières communales en intégrant d'office toute surface boisée communale qui n'aurait pas été soumise auparavant par la commune. En l'espace de dix années, le patrimoine forestier soumis au régime forestier a ainsi augmenté d'environ 5 hectares. Ces surfaces boisées supplémentaires n'ont par contre pas beaucoup d'impact sur les revenus de bois marchands dans la mesure où il s'agit de très petites parcelles isolées avec un potentiel sylvicole très limité.

**Répartition des grands types de milieux au sein de de l'Unité d'Aménagement :**

Type d'habitat	Surface (ha)	%
Peuplements feuillus	97,2	87,5
Peuplements résineux	12,8	11,5
Milieux ouverts	1,04	1,0

	<b>111,1</b>	<b>100</b>
--	--------------	------------

**Types de peuplements au sein de l'Unité d'Aménagement :**

Type de peuplement	Surface (ha)	% de l'UA	% par groupe
Feuillus mélangés	76,8	69,2	
Chênaie mélangée	10,3	9,3	
Chênaie	5,7	5,1	
Erabkière	2,3	2,1	
Frênaie	0,7	0,6	
Peupleraie	0,7	0,5	
Hêtraie	0,5	0,4	
Chênaie-Frênaie	0,3	0,3	
<b>Total Feuillus</b>	<b>97,2</b>		<b>87,5</b>
Résineux mélangés	8,4	7,6	
Mélèzes mélangés à d'autres résineux	2,1	1,9	
Pessière	0,7	0,6	
Douglasaie	0,7	0,6	
Trouées résineuses (mises à blanc)	1,0	0,8	
<b>Total Résineux</b>	<b>12,8</b>		<b>11,5</b>
<b>Total Peuplements</b>	<b>110,0</b>		<b>99,0</b>
Habitats non forestiers	1,04	1,0	<b>1,0</b>
<b>Total</b>	<b>111,1</b>		<b>100</b>

**Répartition des espèces au sein de l'Unité d'Aménagement :**

Essences	Surface (ha)	% de l'UA	% Résineux / Feuillus
Chêne pédonculé	30,4	27,2	
Erable sycomore	13,6	12,2	
Chêne sessile	12,3	11,1	
Autres feuillus	9,4	8,5	
Frêne	6,8	6,1	
Charme	6,8	6,1	
Bouleau	6,1	5,5	
Hêtre	5,0	4,5	
Peuplier tremble	5,0	4,5	
Erable champêtre	2,9	2,6	
Merisier	2,0	1,8	
Aulne glutineux	1,0	0,9	
Chêne rouge	0,8	0,7	
Orme	0,7	0,7	
Saule	0,5	0,5	
<b>Total Feuillus</b>	<b>103,3</b>		<b>92,9</b>
Pin noir	1,8	1,6	
Douglas	1,3	1,2	
Mélèze du Japon	1,2	1,1	
Mélèze	1,2	1,1	
Epicéa	0,7	0,6	
Trouées résineuses	2,5	2,3	

<b>Total Résineux</b>	<b>7,8</b>		<b>7,1</b>
<b>Total</b>	<b>111,1</b>	<b>100</b>	<b>100,0</b>

### 30.2.1 Revenus et dépenses

Depuis 1998, année où ont été réalisées les dernières plantations, aucun investissement n'a été engagé. Le taux de réinvestissement est donc inférieur aux 15% généralement recommandés et nécessaires à assurer le maintien en bon état du patrimoine forestier sur pied ainsi que des infrastructures indispensables à son exploitation.

#### ***Répartition des revenus bruts et des dépenses liées à la forêt de 2000 à 2017 :***

		€	€/an	€/ha.an
<b>Revenus bruts</b>	Vente de bois Résineux	33.776,7	1.876,5	
	Vente de bois Feuillus	88.794,7	4.933,0	
	Chasse	130.025,4	7.223,6	
	Autre	758,0	42,1	
	<b>Total</b>	<b>253.354,8</b>	<b>14.075,2</b>	<b>126,7</b>
<b>Dépenses</b>	Plantation	0,00	0,00	
	Travaux forestiers	0,00	0,00	
	Voirie	0,00	0,00	
	Autre	0,00	0,00	
	<b>Total</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Revenu net</b>		<b>253.354,8</b>	<b>14.075,2</b>	<b>126,7</b>

Notons que la Commune d'Onhaye reçoit une subvention Natura 2000 pour les bois feuillus désignés en Réserves biologiques intégrales (au-delà du minimum des 3% de bois feuillus), qui représente 490 €/an.

Le bilan prévisionnel repris dans le Plan d'Aménagement forestier de la Commune d'Onhaye (2022-2057) prévoit un taux de réinvestissement de 19,4%, principalement en travaux forestiers et secondairement dans les voiries.

### 30.2.2 La chasse

La chasse rapporte annuellement 93 €/ha selon les chiffres 2012-2016, soit une estimation théorique de 10.342,8€/an si l'on tient compte des parcelles plus récemment intégrées à l'UA.

Pour le futur, les revenus attendus pour la chasse devraient être inférieurs à ce montant en raison du risque de la peste porcine africaine qui pèse sur cette activité, ainsi que du tassement du prix des locations observé ces dernières années. La location du droit de chasse représente actuellement environ 50% des revenus générés par la forêt communale.

En plus d'assurer des rentrées régulières, la chasse est utile pour assurer un équilibre entre le gibier et la forêt et réduire la pression sur les terres agricoles avoisinantes.



## 31 La mobilité

### 31.1 Déplacements automobiles

#### 31.1.1 Réseau routier

Onhaye est traversée d'Est en Ouest par la route nationale 97, reliant Philippeville et Havelange. Cette dernière permet de rejoindre rapidement l'autoroute E411, en plus ou moins 10 minutes.

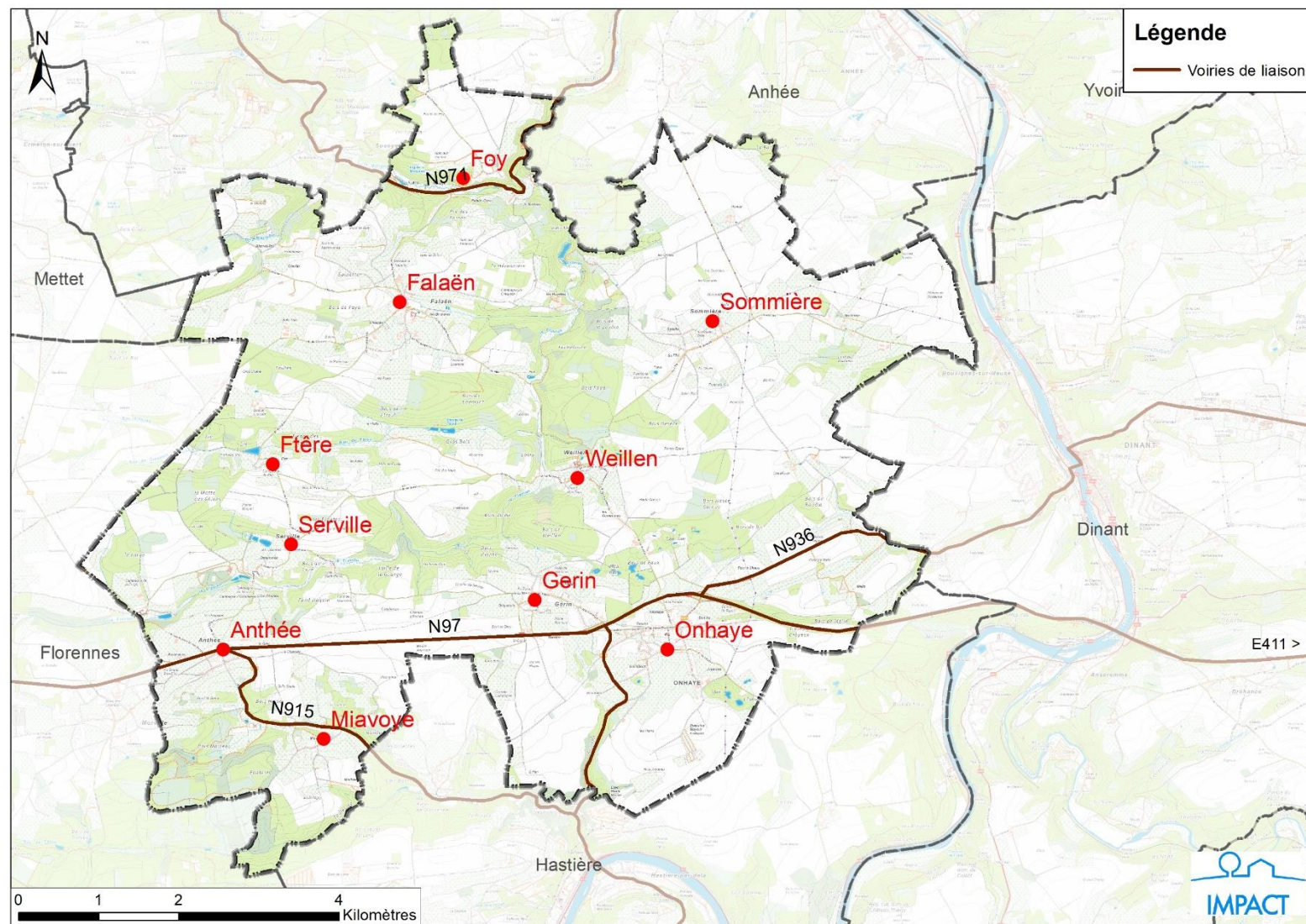
D'autres axes routiers secondaires desservent l'ensemble de la commune :

- La route N936 Ciney-Hastière passe également par Onhaye, permettant d'atteindre la ville de Dinant ;
- La route N915 Anthée-Mesnil-Saint-Blaise ;
- La route N951 Wépion-Anthée ;
- La route N971 effectuant la liaison entre la N96 et la N951, traversant la commune dans le Nord, notamment en gare de Falaën.

Concernant l'accessibilité des pôles, au départ de l'administration communale d'Onhaye et selon Viamichelin.be, le profil de la commune est le suivant :

- Bruxelles : 103 kilomètres : 72 minutes ;
- Namur : 45 kilomètres – 32 minutes ;
- Sambreville : 33 kilomètres – 39 minutes ;
- Charleroi : 49 kilomètres – 46 minutes ;
- Philippeville : 22 kilomètres – 20 minutes ;
- Beauraing : 21 kilomètres – 23 minutes ;
- Rochefort : 39 kilomètres – 28 minutes ;
- Ciney : 22 kilomètres – 15 minutes ;
- Dinant : 6 kilomètres – 6 minutes.

Figure 33 : Réseau routier



## **31.2 Stationnement**

Problèmes rencontrés en termes de stationnement ? Informations à demander à l'administration communale et à la police

## **31.3 Sécurité routière**

Aucun problème particulier concernant l'insécurité routière rencontré sur le territoire mis à part le trafic de poids lourds, particulièrement l'augmentation du trafic sur la RN97.

La commune d'Onhaye met actuellement au point un règlement interdisant l'accès au plus de 75t sur les voiries communales.

## **31.4 Déplacements en commun**

### **31.4.1 Réseau SNCB**

La commune est traversée par une ancienne ligne ferroviaire (gare de Falaën). Il s'agit de la ligne 150 Tamines – Mettet – Ermeton-sur-Biert – Dinant – Jemelle. Cette ligne a aujourd'hui une vocation touristique avec l'activité des Draisines et l'attrait de la vallée de la Moline.

Ne disposant à ce jour d'aucune desserte ferroviaire, la commune se trouve à proximité de plusieurs gares telles que :

- Gare de Dinant : 6 kilomètres – 6 minutes avec les lignes « Namur – Libramont » et « Dinant – Brussels Airport-Zaventem » ;
- Gare de Ciney : 21 kilomètres – 14 minutes avec les lignes « Ciney – Namur », « Namur – Rochefort-Jemelle » et « Bruxelles Midi – Arlon » ;
- Gare d'Yvoir : 14 kilomètres – 15 minutes « Namur – Libramont » et « Dinant – Brussels Airport-Zaventem ».

### **31.4.2 Réseau TEC**

Onhaye est desservie par la ligne 20 « Dinant – Florennes ». Les villages desservis par la ligne 20 sont Onhaye, Gérin et Anthée. Le bus passe toutes les heures, dès 6h30 jusque 18h30. Les passages sont plus limités les week-ends. En effet, la fréquence est réduite le samedi à 3 passages par jour et le bus ne circule pas les dimanches, ni les jours fériés.

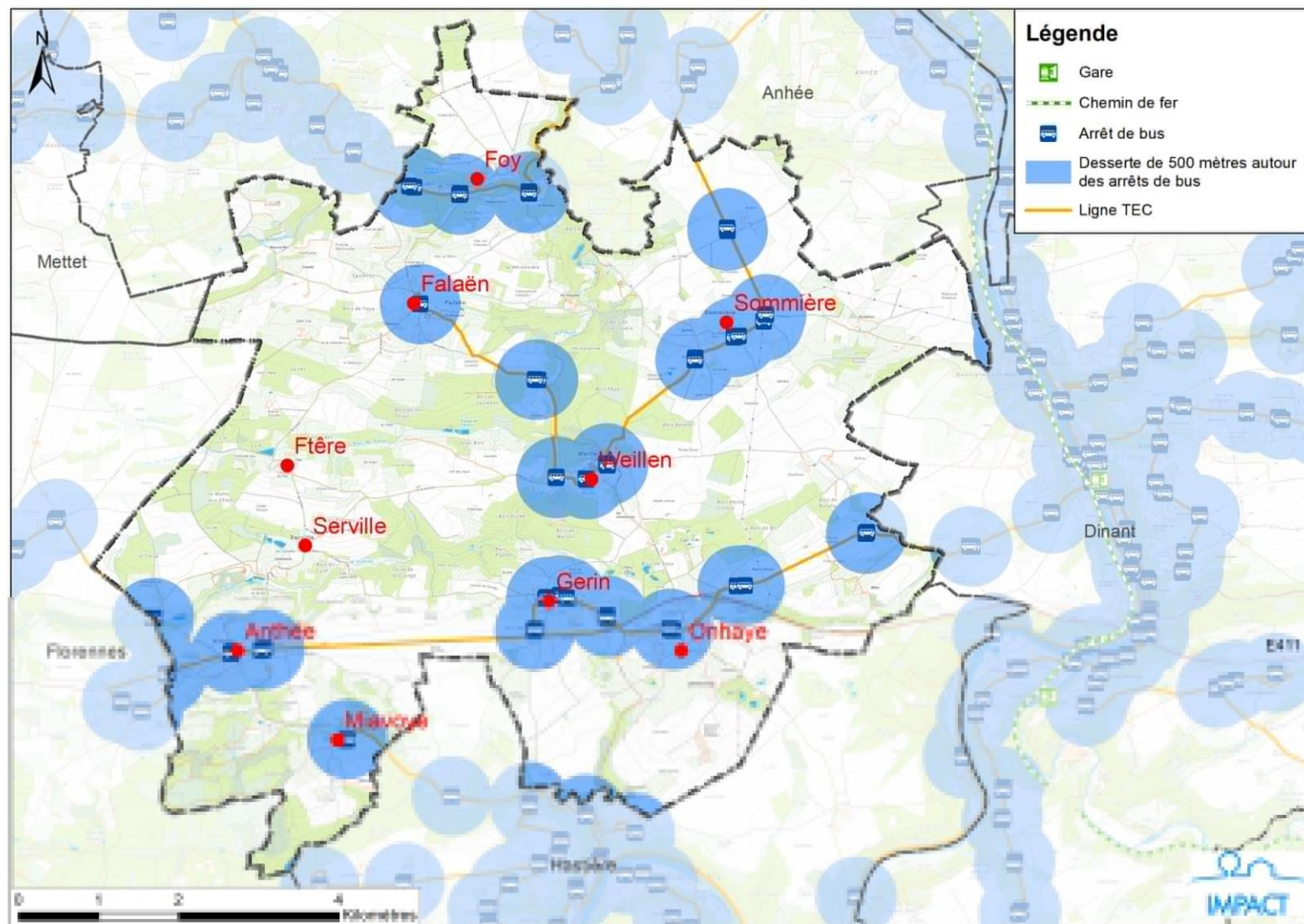
Le village de Falaën est desservi par la ligne 35 « Dinant – Ermeton-sur-Biert » dès 6h50 jusque 19h00. Avec des horaires limités le samedi, les bus de cette ligne ne circulent pas les dimanches et jours fériés.

Falaën, Weillen, Sommière sont desservis par la ligne 31 « Dinant-Falaën », circulant seulement le matin en semaine.

Seul le village de Serville n'est desservi par aucune ligne de bus.



Figure 34 : Réseau de transports en commun



### **31.5 Initiatives communales**

La commune a également mis en place une Navette Rurale, à l'initiative du Plan de Cohésion Sociale, en collaboration avec le Conseil Consultatif Communal des Aînés. Destinés aux seniors et aux personnes à mobilité réduite, la Navette Rurale leur permet de réaliser des déplacements administratifs, médicaux, sociaux, alimentaires, culturels et sportifs.

De plus, afin de renforcer davantage la cohésion sociale, la commune d'Onhaye prévoit dans son PST 2018-2024 d'étudier la possibilité d'acquérir un car communal.

### **31.6 Déplacements lents**

A travers le vocable « déplacements lents », diverses catégories d'usagers sont représentées. Hormis les piétons, les déplacements lents regroupent aussi les cyclistes ou les cavaliers. Les jeunes enfants, les usagers à pied et en vélo, les personnes âgées, les jeunes parents avec poussette ou encore les personnes à mobilité réduite sont généralement qualifiés d'« usagers faibles ». Les déplacements de ces derniers peuvent être classés en deux catégories :

- Les déplacements utilitaires, permettant de rejoindre différentes destinations (école, arrêts de bus, administration communale, commerces de proximité, infrastructures culturelle et sportive...);
- Les déplacements de loisirs, souvent qualifiés pour les promenades.

Ces deux types de déplacements ne répondent ni aux mêmes objectifs, ni aux mêmes impératifs. Pour favoriser les déplacements utilitaires, il sera nécessaire d'assurer une bonne sécurité physique (accotements en bon état, traversées sécurisées, etc.) et psychologique (éclairage, contrôle social, etc.) et, limiter la distance entre les « pôles » (relief peu accentué).

Par contre, les promeneurs recherchent des points de vue attractifs, une ambiance calme (donc si possible à l'écart de la circulation automobile) alors que les questions de sécurité deviennent moins prépondérantes : les chemins peuvent être moins praticables (mais entretenus), le contrôle social est moins nécessaire, etc. Seuls les tronçons empruntant les voies de circulation plus fréquentées doivent offrir des conditions de sécurité équivalentes.

Comme précisé dans la partie relative au tourisme, le territoire dispose de 104 kilomètres balisés répartis sur 18 chemins de promenade et de 76 kilomètres dédiés à 5 circuits VTT. La commune prévoit de créer un nouveau réseau de voies lentes et vertes en veillant au maillage équilibré entre les 7 villages, tout en valorisant le patrimoine naturel. Les travaux de ce projet sont estimés à 1 166 400 €, dont 907 640 € de subsides.



### 31.8 Éléments de synthèse

<b>Déplacements automobiles</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• <b>Autoroute E411 en plus ou moins 10 minutes par la N97 ;</b></li><li>• <b>Plusieurs routes régionales : N97, N936, N915, N951, N971 ;</b></li></ul>
<b>Déplacements en commun</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• <b>Ancienne ligne ferroviaire (gare de Falaën) : aujourd'hui, à vocation touristique ;</b></li><li>• <b>Quelques lignes de bus : Lignes 20, 35 et 31 ;</b></li><li>• <b>Serville, village non-desservi par les bus ;</b></li></ul>
<b>Initiatives communales</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• <b>Mise en place de la Navette Rurale dans le cadre du PCS ;</b></li><li>• <b>Volonté communale d'acquérir un car communal ;</b></li></ul>
<b>Déplacements lents</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• <b>Déplacements utilitaires concentrés sur Neufchâteau</b></li><li>• <b>Déplacements de loisirs : 18 chemins pédestres et 5 circuits VTT balisés ;</b></li></ul>
<b>Enjeux, perspectives et besoins</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• <b>La volonté communale de renforcer les besoins en mobilité (Navette rurale, car communal) ;</b></li><li>• <b>L'augmentation du trafic de poids lourds.</b></li></ul>

## 32 L'aménagement du territoire

### 32.1 Structure consultative

La commune dispose d'une Commission consultative d'aménagement du territoire, de l'urbanisme et de la mobilité (CCATM). Cette commission est composée, outre le président, de 9 représentants de la population et de 3 membres du Conseil communal, chaque membre pouvant compter un ou plusieurs suppléants. Ces membres effectifs et suppléants, ainsi que le président, sont choisis par le Conseil communal.

L'Echevin de l'Urbanisme, à savoir le Bourgmestre, la Conseillère en Aménagement du Territoire, Urbanisme et Mobilité, ainsi qu'un représentant de la Région wallonne, y siègent avec voix consultative.

La CCATM a pour but de rendre des avis sur des questions d'urbanisme, d'aménagement du territoire et de mobilité, qui peuvent être obligatoires car requis en vertu d'une disposition légale ou réglementaire. Ceux-ci portent sur :

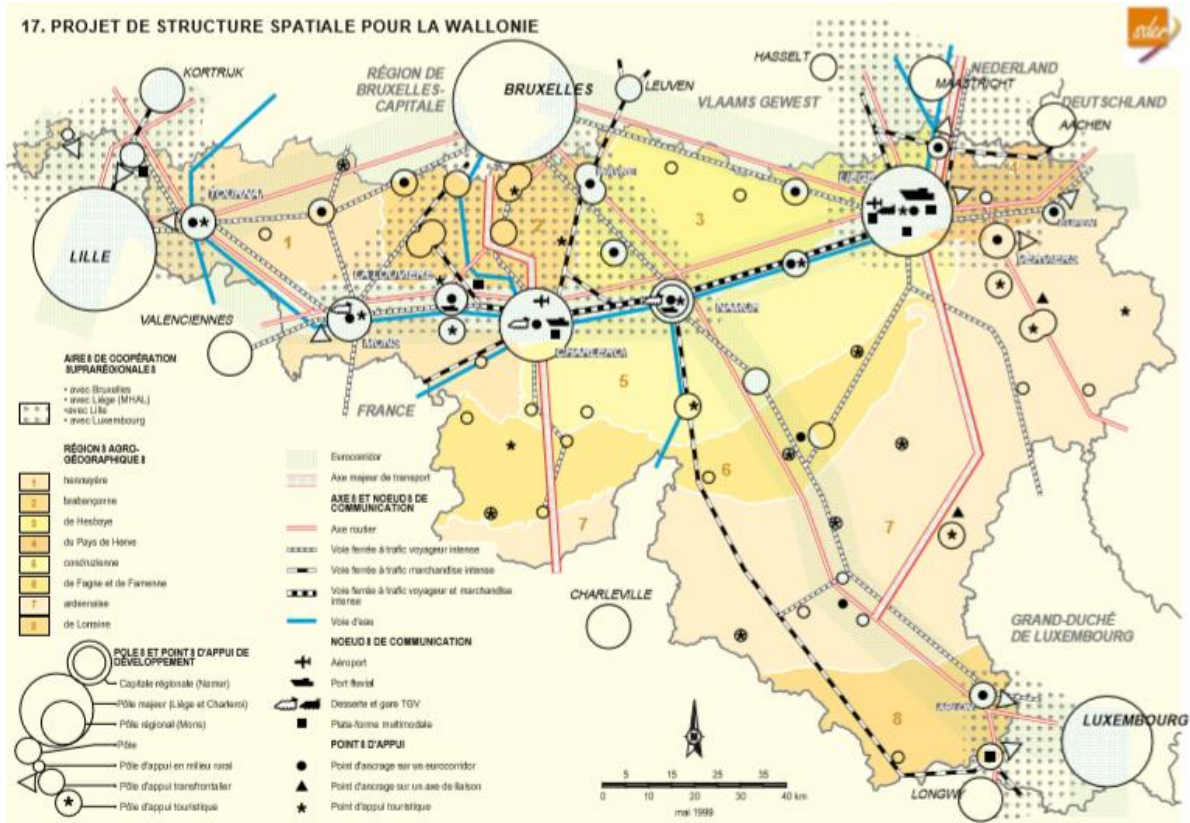
- les procédures d'élaboration des schémas de structure communaux, des plans communaux d'aménagement et des règlements communaux d'urbanisme ;
- les permis spécifiques entraînant dérogation ou enquête publique ;
- les permis publics ;
- les cas de saisine directe du Fonctionnaire délégué ;
- la rénovation urbaine ;
- le programme des zones d'aménagement communal concerté ;
- les études d'incidences dans le cadre des permis d'urbanisme, de lotir et d'environnement

La commission peut également remettre des avis d'initiative sur les sujets qu'elle estime pertinents. Elle se réunit au moins 6 fois par an et que ses membres sont tenus à la confidentialité des débats et votes, ainsi que des données personnelles des dossiers instruits.

### 32.2 Schéma de Développement du Territoire

Datant de 1999, le Schéma de Développement de l'Espace Régional (SDER), devenu **Schéma de Développement du Territoire (SDT)** en 2017, est un instrument de conception de l'aménagement du territoire wallon. Il s'agit d'un document transversal et évolutif. Il oriente les révisions des plans de secteur et sert de référence pour les décisions concernant l'habitat, le cadre de vie, les déplacements, l'implantation des activités économiques, l'urbanisme ou encore la conservation des milieux naturels.

Figure 35 : *Projet de structure spatiale pour la Wallonie - 1999 - SDT*



Le projet de structure spatiale pour la Wallonie défini par le SDT de 1999 ne mentionne aucune indication spécifique pour la commune de Onhaye, comme c'est le cas d'ailleurs pour la majorité des petites communes rurales. Deux points méritent cependant d'être mentionnés : l'appartenance à la région agro-géographique condrusienne et la proximité de Dinant, identifiée comme pôle.

Le SDT précise pour la région condrusienne que « la présence d'un relief vallonné, la diversité des occupations agraires et forestières ainsi que la richesse du patrimoine bâti et naturel confèrent au Condroz une qualité souvent remarquable. Le développement du tourisme intégré et le renforcement de la qualité du cadre de vie pourront être soutenus au travers d'un projet de Pays condruzien. Quelques pôles pourraient servir de points d'appui pour l'ensemble de cette région. »

L'avant-projet du SDT<sup>18</sup> approuvé en 2018 identifie l'objectif suivant : S'appuyer sur la structure multipolaire de la Wallonie et favoriser la complémentarité entre territoires en préservant leurs spécificités. Les pôles sont identifiés comme les lieux où doivent être concentrés les activités qui ne sont pas directement liées à l'exploitation raisonnée des ressources du territoire qu'ils polarisent ainsi que les services et les équipements destinés à la population. Chaque pôle devra être développé en tenant compte des autres pôles dans une logique de mise en réseau de leurs spécificités. La structure territoriale identifie 35 pôles « rayonnants » ou « d'emplois » (dont 7 pôles régionaux tels que Mons, Arlon, Namur, Tournai, Wavre, Ottignies et Louvain-la-Neuve) destinés à soutenir les dynamiques en lien avec l'exploitation raisonnée des ressources internes au territoire. Dinant est identifiée comme une commune rayonnant largement au-delà d'elle-même.

<sup>18</sup> L'avant-projet du SDT a été approuvé le 12 juillet 2018. Le document a été soumis à une enquête publique du 22 octobre au 5 décembre 2018.

## 32.3 Plan de secteur

### 32.3.1 Généralités

La commune d'Onhaye est reprise au plan de secteur n°12 Dinant – Ciney – Rochefort (arrêté du 22/01/1979).

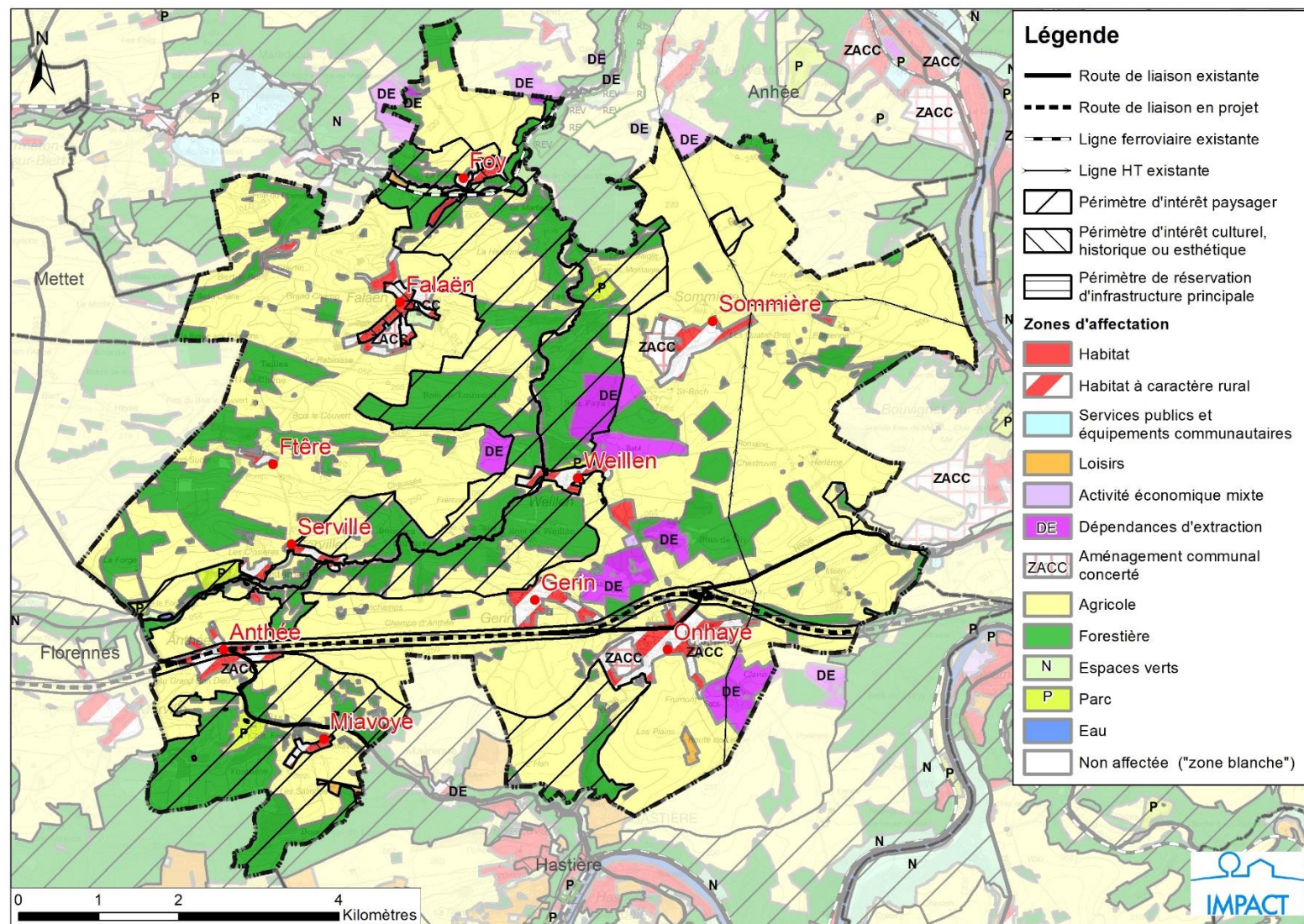
**Tableau 18: Répartition des affectations par plan de secteur - 2019**

Zones	Superficie (ha)	%
Zones d'habitat et d'habitat à caractère rural	297	4,5%
Zones de services publics et d'équipements communautaires	3	0,0%
Zones de loisirs	14	0,2%
Zones d'activités économiques mixtes	3	0,0%
Zones d'extraction	215	3,3%
<b>Zones urbanisables</b>	<b>531</b>	<b>8,1%</b>
Zones d'aménagement communal concerté	57	0,9%
Zones agricoles	4 272	65,1%
Zones forestières	1 591	24,2%
Zones d'espaces verts	44	0,7%
Zones de parc	48	0,7%
Plans d'eau	20	0,3%
<b>Zones non-urbanisables</b>	<b>5 973</b>	<b>91,0%</b>

Les zones non-urbanisables représentent 91 % du territoire communal. Les surfaces forestières (1 591 ha) s'élèvent à environ 24 % de la superficie communale et les surfaces agricoles (4 272 ha) à 65 %.



Figure 36 : Plan de secteur





### 32.3.2 Affectations

#### **Zones d'habitat :**

Les zones d'habitat s'étendent sur 17 hectares, soit 0,3 % du territoire communal. Selon l'article D.II.24. du Code du Développement Territorial (CoDT), « *La zone d'habitat est principalement destinée à la résidence. Les activités d'artisanat, de service, de distribution, de recherche ou de petite industrie, les établissements socioculturels, les constructions et aménagements de services publics et d'équipements communautaires, les exploitations agricoles et les équipements touristiques ou récréatifs peuvent également y être autorisés pour autant qu'ils ne mettent pas en péril la destination principale de la zone et qu'ils soient compatibles avec le voisinage. Cette zone doit aussi accueillir des espaces verts publics.* »

Quelques petites zones d'habitat sont recensées : au nord de Falaën au niveau de l'ancienne gare ferroviaire, au sud de Serville dans le hameau d'Ostemerée, au sud de Weillen et à l'est de Sommière dans le hameau de Rostenne.

#### **Zones d'habitat à caractère rural :**

Les zones d'habitat à caractère rural s'étendent sur 274 hectares, soit 4,2 % du territoire communal. Selon l'article D.II.25. du CoDT, « *La zone d'habitat à caractère rural est principalement destinée à la résidence et aux exploitations agricoles ainsi qu'à leurs activités de diversification. Les activités d'artisanat, de service, de distribution, de recherche ou de petite industrie, les établissements socioculturels, les constructions et aménagements de services publics et d'équipements communautaires de même que les équipements touristiques ou récréatifs peuvent également y être autorisés pour autant qu'ils ne mettent pas en péril la destination principale de la zone et qu'ils soient compatibles avec le voisinage. Cette zone doit aussi accueillir des espaces verts publics.* »

Les zones d'habitat à caractère rural sont plus nombreuses. En effet, l'ensemble des villages et des hameaux y sont inscrits.

#### **Zones de services publics et d'équipements communautaires :**

Les zones de services publics et d'équipements communautaires s'étendent sur 3 hectares du territoire communal. Selon l'article D.II.26. du CoDT, « *La zone de services publics et d'équipements communautaires est destinée aux activités d'utilité publique ou d'intérêt général. Elle ne peut comporter que des constructions ou aménagements destinés à satisfaire un besoin social assuré par une personne publique ou une personne privée à laquelle les pouvoirs publics ont confié la réalisation d'un projet. Elle peut également comporter des constructions ou aménagements qui ont pour finalité de promouvoir l'intérêt général.* »

Ces zones sont réservées aux églises et cimetières de la commune d'Onhaye.

#### **Zones de loisirs :**

Les zones de loisirs s'étendent sur 14 hectares, soit 0,2 % du territoire communal. Selon l'article D.II.27. du CoDT, « *La zone de loisirs est destinée aux équipements récréatifs ou touristiques, en ce compris l'hébergement de loisirs. Le logement de l'exploitant peut être admis pour autant que la bonne marche de l'équipement l'exige. Il fait partie intégrante de l'exploitation.*

*Pour autant qu'elle soit contiguë à une zone d'habitat, à une zone d'habitat à caractère rural ou à une zone d'aménagement communal concerté mise en œuvre et affectée en tout ou partie à la résidence, la zone de loisirs peut comporter de l'habitat ainsi que des activités d'artisanat, de services, des équipements socioculturels, des aménagements de services publics et d'équipements communautaires.* »

Elles concernent notamment le camping Le Grand Étang de la Molinee, le Domaine Mayeur François, le Domaine Miaflower ou encore une partie le long de la Molinee en face de l'ancienne gare de Falaën.

#### **✚ Zones d'activités économiques mixtes :**

Les zones d'activités économiques mixtes s'étendent sur 3 hectares du territoire communal.

*Selon l'article D.II.30. du CoDT, « La zone d'activité économique mixte est destinée aux activités d'artisanat, de service, de distribution, de recherche ou de petite industrie. Les halls et installations de stockage y sont admis. »*

Une zone d'activité économique est reprise au plan de secteur communal. Il s'agit de la zone située entre Onhaye et Weillen à proximité de deux zones d'extraction. Elle accueille les bâtiments, datant des années 60, d'une coopérative agricole et un bâtiment communal.

La commune est presque totalement dépourvue de superficies réservées aux activités économiques. Ceci est particulièrement dommageable pour le développement économique de la commune, voire pour le maintien des entreprises locales.

Cependant, le projet de création d'une zone d'activité économique mixte à Anthée devrait libérer plusieurs hectares pour permettre aux petites entreprises locales d'artisanat de se développer.

#### **✚ Zones d'extraction :**

Les zones d'extraction s'étendent sur 215 hectares, soit 3,3 % du territoire communal.

Selon l'article D.II.41. du CoDT, « La zone d'extraction est destinée à l'exploitation des carrières ainsi qu'au dépôt des résidus de l'activité d'extraction. Elle peut, pour une durée limitée, comporter des dépendances indispensables à l'extraction.

*Au terme de l'exploitation, la zone devient une autre zone non destinée à l'urbanisation, à l'exception de la zone de parc, et son affectation précise est fixée par l'arrêté de révision du plan de secteur. Son réaménagement, en tout ou en partie, est déterminé par le permis qui autorise l'extraction. Lorsque l'exploitation se fait par phases, le permis détermine chacune des phases et leur réaménagement, au terme de chacune des phases, à l'agriculture, l'exploitation sylvicole ou à la conservation de la nature. L'autorité compétente pour délivrer le permis constate le terme de l'exploitation, le cas échéant de chacune des phases, dans un procès-verbal qu'elle adresse, par envoi, au titulaire du permis. Une copie de l'envoi est adressée au collège communal s'il n'est pas l'autorité compétente.*

*Dans les zones ou parties de zone d'extraction non encore exploitées, d'autres actes et travaux peuvent être autorisés pour une durée limitée pour autant qu'ils ne soient pas de nature à mettre en péril l'exploitation future du gisement.»*

Les zones d'extraction sont situées au nord du territoire, autour d'Onhaye, aux sablières du Fond de Bettenée, aux anciennes sablières du Bois de Faux et du Ninveau. Des zones sont également identifiées aux sablières de Weillen.

#### **✚ Zones d'aménagement communal concerté :**

Les zones d'aménagement communal concerté s'étendent uniquement sur 57 hectares du territoire.

Selon l'article D.II.42. du CoDT, « La zone d'aménagement communal concerté est destinée à toute affectation déterminée :

- soit en fonction de la localisation, du voisinage, de la proximité de zones d'initiatives privilégiées, de la proximité aux pôles urbains et ruraux, de la performance des réseaux de

*communication et de distribution, des coûts induits par l'urbanisation à court, à moyen et à long terme, ainsi que des besoins de la commune et de l'affectation donnée à tout ou partie de toute zone d'aménagement communal concerté située sur le territoire communal concerné et sur les territoires communaux limitrophes si elle existe ;*

- *soit en fonction des indications du schéma de développement pluricommunal ou communal.*

*La mise en œuvre de tout ou partie de la zone est subordonnée à l'adoption par le conseil communal, soit d'initiative, soit dans le délai qui est imposé par le Gouvernement, du schéma d'orientation local, et à son approbation par le Gouvernement. Toutefois, lorsque la mise en œuvre de tout ou partie de la zone porte exclusivement sur une ou plusieurs affectations non destinées à l'urbanisation, le schéma bénéficie d'un contenu simplifié défini par le Gouvernement.*

*À défaut pour les autorités communales de satisfaire dans le délai fixé, ainsi qu'en cas de refus du schéma d'orientation local soumis à son approbation, le Gouvernement peut s'y substituer pour adopter ou réviser le schéma d'orientation local. »*

Les zones d'aménagement communal concerté sont situées à Sommière, Falaën, Serville et Onhay.

### **Zones agricoles :**

Les zones agricoles s'étendent 4 272 hectares, soit 65,1 % du territoire communal.

*Selon l'article D.II.36. du CoDT, « La zone agricole est destinée à accueillir les activités agricoles c'est-à-dire les activités de production, d'élevage ou de culture de produits agricoles et horticoles, en ce compris la détention d'animaux à des fins agricoles ou le maintien d'une surface agricole dans un état qui la rend adaptée au pâturage ou à la culture sans action préparatoire allant au-delà de pratiques agricoles courantes ou du recours à des machines agricoles courantes. Elle contribue au maintien ou à la formation du paysage ainsi qu'à la conservation de l'équilibre écologique.*

*Elle ne peut comporter que les constructions et installations indispensables à l'exploitation et le logement des exploitants dont l'agriculture constitue la profession. Elle peut également comporter des activités de diversification complémentaires à l'activité agricole des exploitants.*

*Dans la zone agricole, les modules de production d'électricité ou de chaleur, qui alimentent directement toute construction, installation ou tout bâtiment situé sur le même bien immobilier, sont admis pour autant qu'ils ne mettent pas en cause de manière irréversible la destination de la zone.*

*Elle peut également comporter une ou plusieurs éoliennes pour autant que :*

- *elles soient situées à proximité des principales infrastructures de communication ou d'une zone d'activité économique aux conditions fixées par le Gouvernement ;*
- *elles ne mettent pas en cause de manière irréversible la destination de la zone.*

*Elle peut être exceptionnellement destinée aux activités récréatives de plein air pour autant qu'elles ne mettent pas en cause de manière irréversible la destination de la zone. Pour ces activités récréatives, les actes et travaux ne peuvent y être autorisés que pour une durée limitée sauf à constituer la transformation, l'agrandissement ou la reconstruction d'un bâtiment existant.*

*Les refuges de pêche ou de chasse et les petits abris pour animaux y sont admis pour autant qu'ils ne puissent être aménagés en vue de leur utilisation, même à titre temporaire, pour la résidence ou l'activité de commerce. Peuvent également y être autorisés des boisements ainsi que la culture intensive d'essences forestières, les mares et la pisciculture. »*

### **Zones forestières :**

Les zones forestières s'étendent sur 1 591 hectares, soit 24,2 % du territoire communal.

Selon l'article D.II.37. du CoDT, « *La zone forestière est destinée à la sylviculture et à la conservation de l'équilibre écologique. Elle contribue au maintien ou à la formation du paysage. La culture de sapins de Noël y est admise aux conditions fixées par le Gouvernement. Elle ne peut comporter que les constructions indispensables à l'exploitation, à la première transformation du bois et à la surveillance des bois. La production et la valorisation d'électricité ou de chaleur au départ de la biomasse issue principalement des résidus d'exploitation forestière et de la première transformation du bois y sont admises en tant qu'activité accessoire à l'activité forestière.*

*Elle peut également comporter une ou plusieurs éoliennes pour autant que :*

- *elles soient situées à proximité des principales infrastructures de communication aux conditions fixées par le Gouvernement ;*
- *elles ne mettent pas en cause de manière irréversible la destination de la zone.*

*Les refuges de chasse et de pêche y sont admis, pour autant qu'ils ne puissent être aménagés en vue de leur utilisation, même à titre temporaire, pour la résidence ou l'activité de commerce. La pisciculture peut également y être autorisée.*

*Le Gouvernement détermine les conditions de délivrance dans la zone forestière du permis relatif aux constructions indispensables à la surveillance des bois, à leur exploitation et à la première transformation du bois, aux unités de valorisation énergétiques de la biomasse, à la pisciculture et aux refuges de chasse et de pêche.*

*La zone forestière peut exceptionnellement comporter, à la lisière des peuplements, des activités d'accueil du public à des fins didactiques, d'initiation à la forêt, d'observation de la forêt, récréatives ou touristiques, à l'exclusion de l'hébergement, pour autant que les élévations des équipements et constructions soient réalisées principalement en bois. L'hébergement de loisirs, dont la liste est fixée par le Gouvernement, peut être autorisé pour une durée limitée pour autant qu'il ne mette pas en cause de manière irréversible la destination de la zone et que le projet s'inscrive dans le cadre du projet régional de valorisation touristique des massifs forestiers développé par la Région wallonne ou d'un projet de valorisation touristique des forêts développé par la Communauté germanophone.*

*La zone forestière peut exceptionnellement comporter des activités de parc animalier zoologique pour autant que les élévations des constructions, notamment d'accueil du public et d'abris pour les animaux, soient réalisées principalement en bois. Ces activités sont admissibles pour autant qu'elles soient situées à proximité d'une voirie publique suffisamment équipée en eau, électricité et égouttage, pourvue d'un revêtement solide et d'une largeur suffisante compte tenu de la situation des lieux ainsi que d'une ou plusieurs aires de stationnement des véhicules proportionnées à la capacité d'accueil de ces activités.*

*À titre exceptionnel, le déboisement à des fins agricoles peut être autorisé en zone forestière pour autant qu'il soit contigu à la zone agricole. Ce déboisement ne peut entraîner la suppression de bois et bosquets isolés dans une plaine agricole. »*

La commune compte de nombreuses « petites » zones forestières parmi ses zones agricoles. Des ensembles forestiers plus importants se dégagent dont notamment le bois de Weillen, le bois de Faya et le bois de Loumont.

#### **Zones d'espaces verts :**

Les zones d'espaces verts s'étendent sur 44 hectares, soit 0,7 % du territoire communal.

Selon l'article D.II.38. du CoDT, « *La zone d'espaces verts est destinée au maintien, à la protection et à la régénération du milieu naturel. Elle contribue à la formation du paysage ou constitue une transition végétale adéquate entre des zones dont les destinations sont incompatibles.* »

Elles sont situées entre Serville et Ostemerée, au niveau du Château de la Forge ou encore le long de la Mollignée.

#### **Zones de parc :**

Les zones de parc s'étendent sur 48 hectares, soit 0,7 % du territoire communal.

Selon l'article D.II.40. du CoDT, « *La zone de parc est destinée aux espaces verts ordonnés dans un souci d'esthétique paysagère. N'y sont admis que les actes et travaux nécessaires à leur création, leur entretien ou leur embellissement ainsi que les actes et travaux complémentaires fixés par le Gouvernement.*

*La mise en œuvre d'une zone de parc dont la superficie excède cinq hectares peut également faire l'objet d'autres actes et travaux, pour autant qu'ils ne mettent pas en péril la destination principale de la zone et qu'un schéma d'orientation local couvrant sa totalité soit entré en vigueur. Le Gouvernement peut arrêter le pourcentage de la superficie de la zone qui peut être concerné par les actes et travaux. »*

Les zones de parc se trouvent dans les zones de châteaux, notamment au niveau des châteaux de Montaigne, Weillen ou Ostemerée.

#### **Zones d'eau :**

Les zones d'eau s'étendent sur 20 hectares, soit 0,3 % du territoire communal.

### **32.4 Schéma d'orientation local**

La commune d'Onhaye ne dispose pas actuellement de schéma d'orientation local. Il permet aux communes d'organiser de façon détaillée l'aménagement d'une partie de leur territoire. Elle ne possède pas non plus de Schéma de développement communal, définissant un « projet de territoire » avec des objectifs de développement territorial et d'aménagement, et des mesures de mise en œuvre à l'échelle communale.

### **32.5 Sites à réaménager**

Onhaye comptait un seul site à réaménager (SAR). Il s'agissait de la Ferme de Miavoie, transformée en complexe sportif, selon l'arrêté du 19 novembre 2008.

### **32.6 Guide régional d'urbanisme**

Suite à l'entrée en vigueur du CoDT en 2017, la terminologie et la valeur des outils d'aménagement du territoire ont été modifiées en Wallonie. Le guide régional d'urbanisme (GRU) devient le seul outil d'orientation en matière d'urbanisme à l'échelle régionale. Adopté par le Gouvernement, il regroupe des normes (valeur réglementaire) et des indications (valeur indicative) urbanistiques. Il compile divers règlements généraux, notamment le Règlement Général sur les Bâtisses en Site Rural (RGSBR).

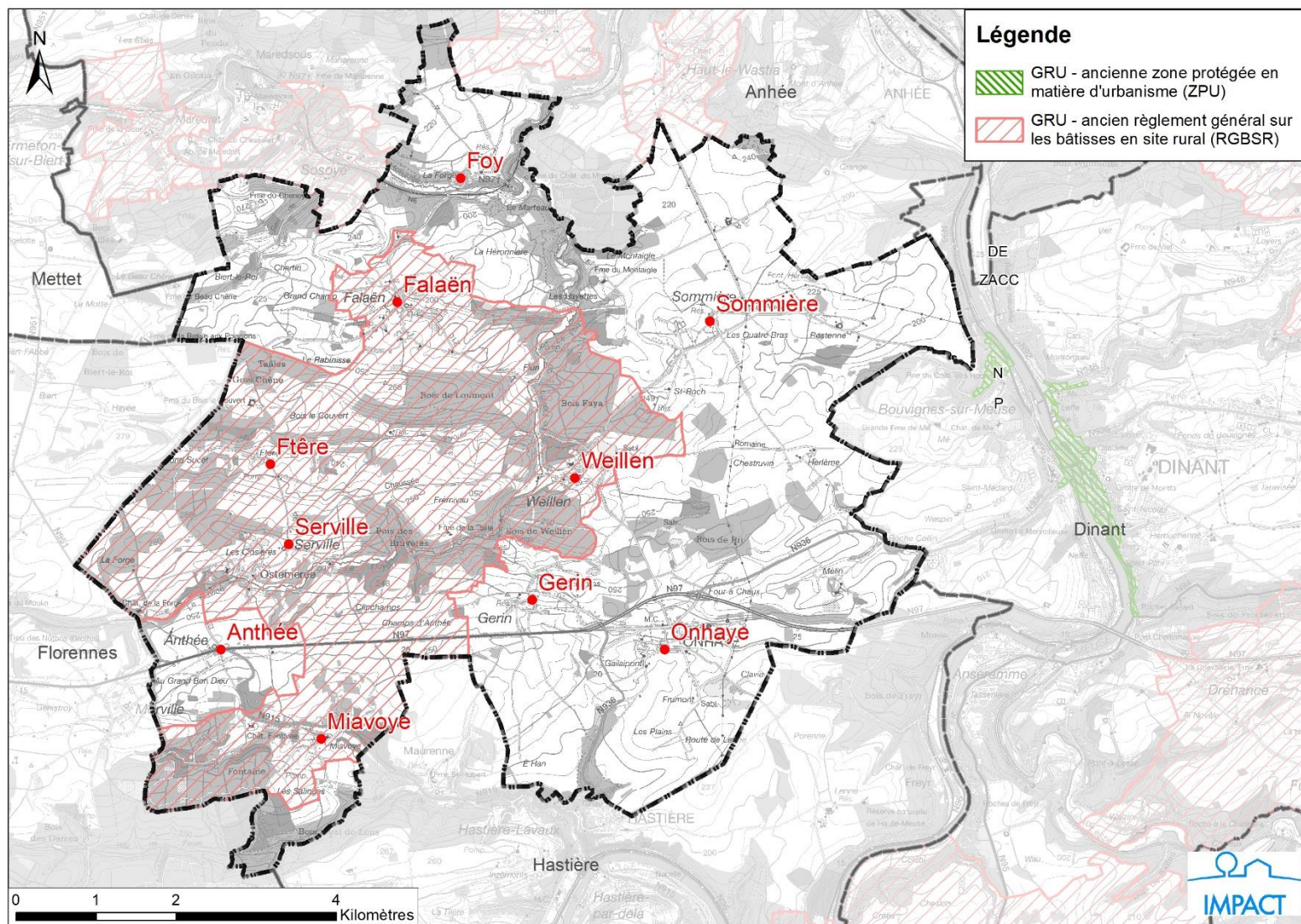
Selon l'arrêté ministériel du 27 décembre 1998, les villages d'Anthée, Falaën, Serville et Weillen sont soumis au RGSBR. Ils sont repris au sein de la région agro-géographique du Condroz. L'arrêté ministériel du 6 janvier 2010 ajoute aux périmètres d'application déjà arrêtés pour la mise en œuvre dudit RGSBR ceux des villages et hameaux du Miavoie, Fter et Ostemerée.

L'application du GRU doit permettre de sauvegarder le patrimoine bâti de ces villages et de le valoriser en veillant à une intégration harmonieuse des nouvelles constructions, ainsi que des



transformations apportées aux bâtiments existants dans leur environnement en référence à la typologie de l'architecture locale.

Figure 37 : Périmètres soumis au Guide régional d'urbanisme



### 32.7 Éléments de synthèse

<b>Structures d'encadrement et consultative</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Commission Consultative Communale d'Aménagement du Territoire et de la Mobilité ;</b></li> </ul>
<b>Schéma de Développement du Territoire</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Appartenance à la <b>région agro-géographique condrusienne ;</b></li> <li>• Proximité du <b>pôle touristique de Dinant ;</b></li> </ul>
<b>Plan de secteur</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Superficie communale : <b>5 973 hectares ;</b></li> <li>• <b>91 % de zones non-urbanisables dont 65,1 % de zones agricoles ;</b></li> </ul>
<b>Sites à réaménager et guide régional d'urbanisme</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 1 site réaménagé (Ferme de Miavoye) dans le cadre de l'ancien PCDR ;</li> <li>• <b>Anthée, Falaën, Serville et Weillen soumis au RGBSR ;</b></li> </ul>
<b>Enjeux, perspectives et besoins</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Potentialités à la mise en place de programmes stratégiques : Schéma d'Orientation Local, Schéma de Développement Communal, etc.</b></li> </ul>

## 33 Les équipements

### 33.1 Réseau d'égouttage

La commune d'Onhaye fait partie du Plan d'Assainissement par Sous-bassin Hydrographique (PASH) de la Meuse Amont et Oise. L'assainissement des eaux usées est géré par l'Intercommunale Namuroise des Services Publics (INASEP).

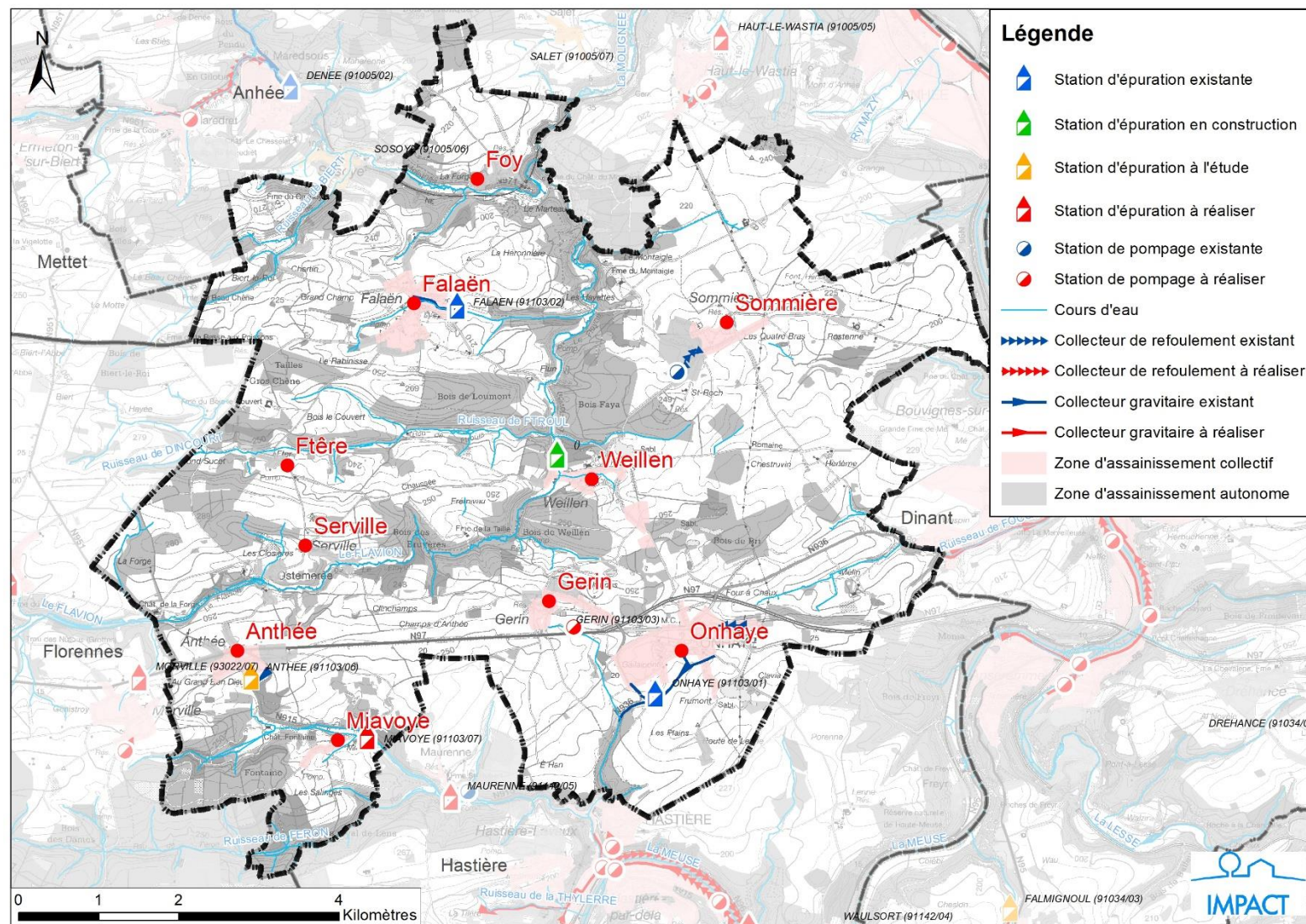
Il existe trois types de zones d'assainissement :

- La zone à régime d'assainissement collectif. Ce sont des zones dans lesquelles il y a ou il y aura des égouts qui doivent être reliés à des stations d'épuration collectives.
- La zone à régime d'assainissement autonome. Ce sont des zones dans lesquelles les habitants doivent assurer eux-mêmes, individuellement ou en petites collectivités, l'épuration des eaux usées.
- Les zones transitoires qui n'ont pu encore être classées pour différentes raisons mais auxquelles seront attribuées soit le régime collectif, soit le régime autonome.

Il existe deux stations d'épuration au sein de la commune : une à Onhaye, mise en service en 1991, ayant une capacité de 990 EH, et une autre à Falaën, mise en service en 1989 ayant une capacité de 630 EH. Une station d'épuration est en construction à Weillen. Un projet est à l'étude à Anthée.



Figure 38 : Plan d'Assainissement par Sous-bassin Hydrographique (PASH)

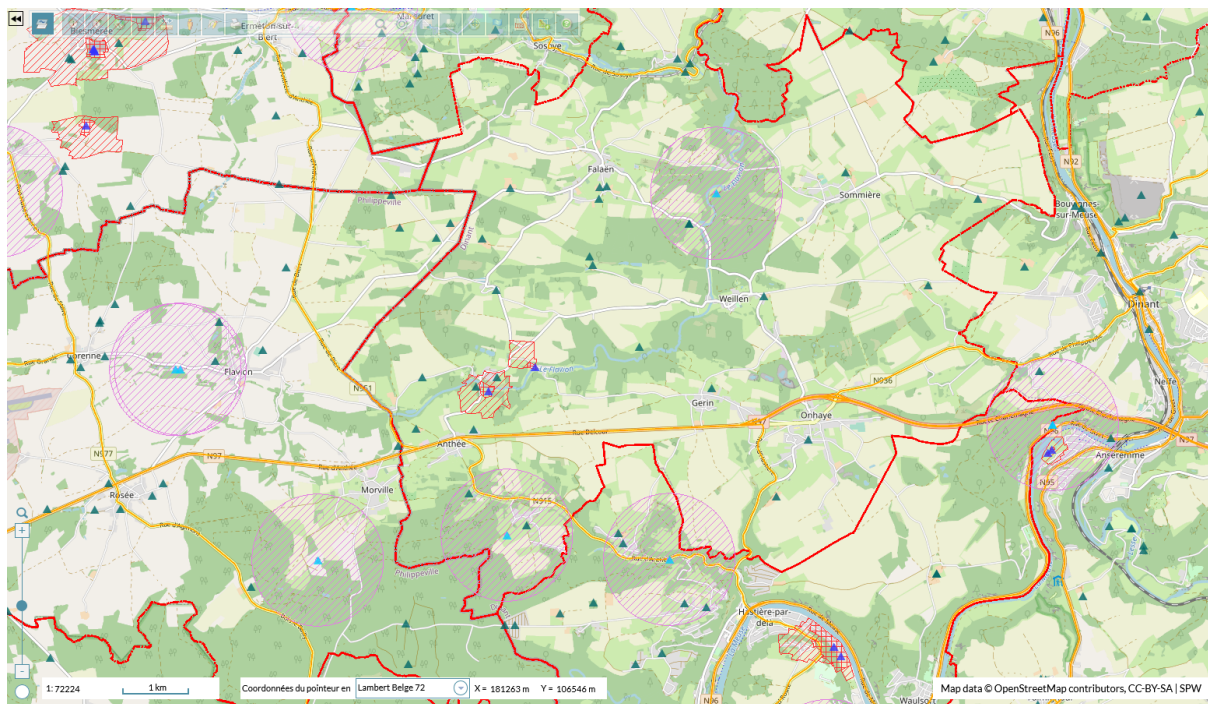




### **33.2 Distribution d'eau**

Le réseau de distribution d'eau est géré par l'intercommunale AIEM, regroupant les communes de Mettet, Anthée, Onhaye et Fosses-la-Ville. Plusieurs captages sont recensés sur la commune, notamment des captages pour lesquels il n'existe pas de zone de prévention.

**Figure 38 : Zones de captage**



### **33.3 Distribution d'électricité et de distribution**

La distribution de l'électricité est assurée par ORES.

Une enquête publique est actuellement en cours sur un projet d'implantation de 5 éoliennes d'une puissance totale de 15 à 25 MW sur la commune d'Onhaye, le long de la Meuse, entre Anhée et Dinant. Une réunion d'information a lieu mi-mars afin d'informer et recueillir les observations et suggestions de la population.

### **33.4 Télécommunication**

Le réseau téléphonique est géré par Proximus. Selon la carte de couverture du signal mobile fournie par l'Institut Belge des services Postaux et des Télécommunications (IBPT), le territoire communal dispose d'une bonne couverture 4G.

**Figure 38 : Couverture mobile de Proximus - Source : IBPT**

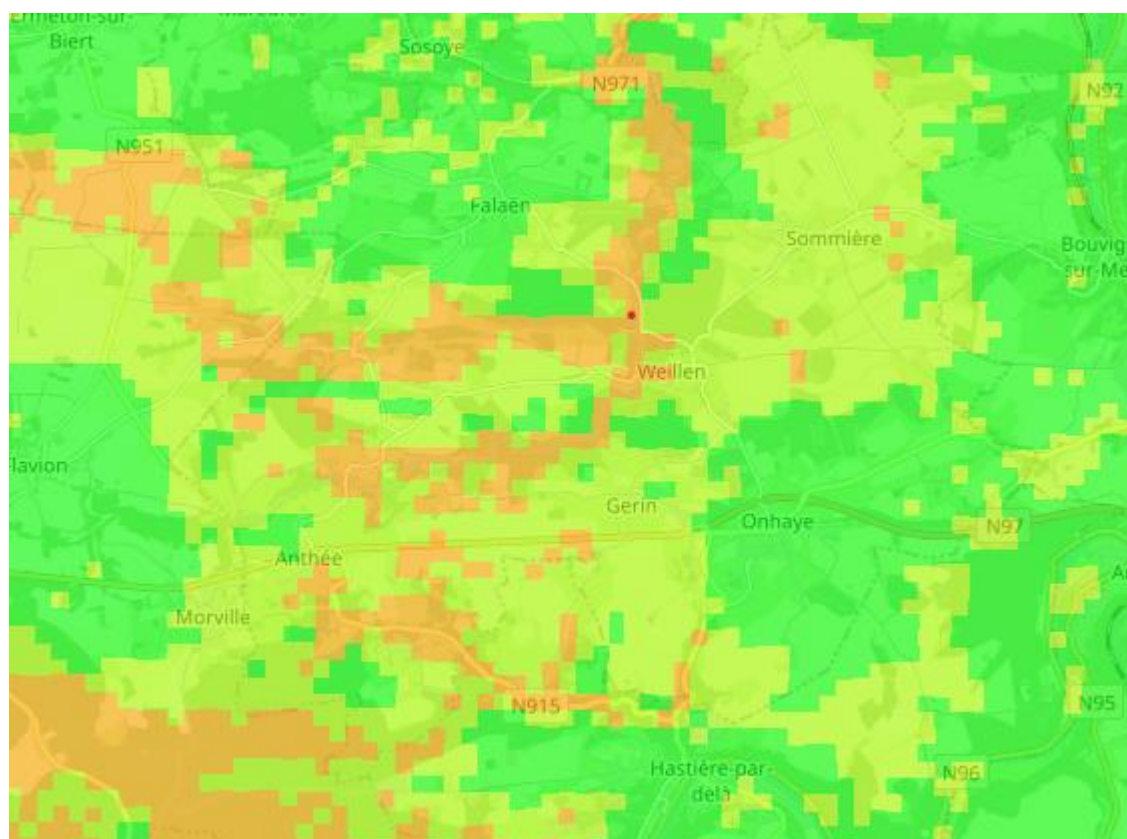
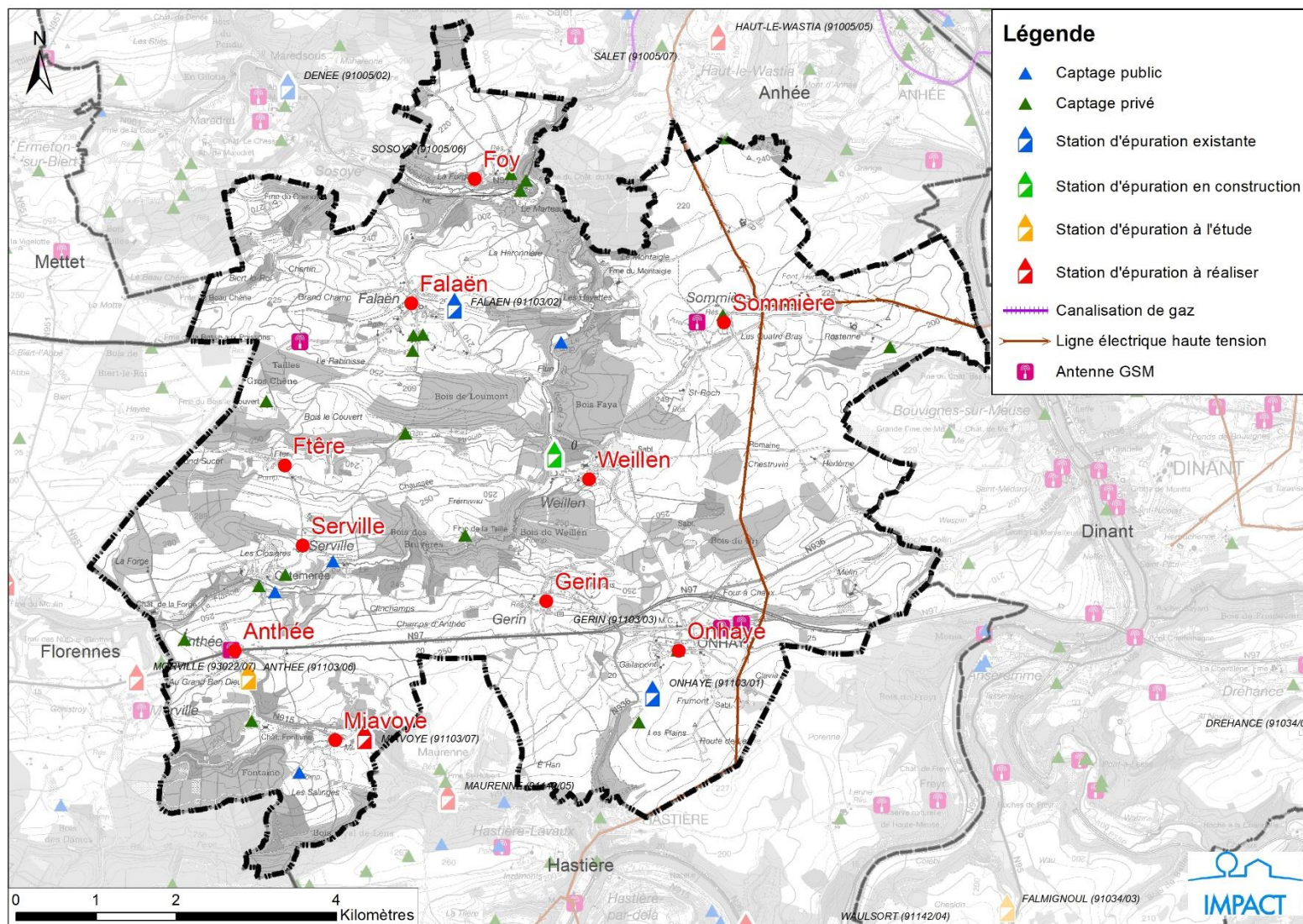




Figure 39 : Localisation des principales infrastructures techniques



### **33.5 La gestion des déchets**

La collecte et la gestion des déchets est assurée par BEP environnement. La commune ne dispose pas de parcs à conteneur. Les plus proches se situent à Anhée et Hastière. Des collectes en porte à porte sont organisées pour les papiers-cartons et encombrants. Des bulles à verre et bulles à textile sont mises à disposition dans plusieurs villages de la commune.

#### **Production totale de déchets : information à demander à la commune**

La commune rencontre des problématiques liées aux déchets sauvages depuis plusieurs années, et ce malgré la mise en place de diverses actions :

- Journées « Villages propres » chaque année au printemps ;
- Application de cartographie en ligne « PRO-preté » de la cellule BEWAPP de la Région wallonne utilisée pour localiser les nombreux points noirs et les poubelles publiques ;
- Sélection d'Onhaye suite à l'appel à projet « Vidéosurveillance » lancé par BEWAPP en 2021 : acquisition d'une caméra de vidéosurveillance mobile à disposer alternativement aux niveaux des différents points noirs de la commune, celle-ci permettra d'identifier les auteurs d'incivilités environnementales et de les poursuivre ;
- « Poubelles à cannettes » construites en fûts métalliques de 200 litres aux abords des routes problématiques : action abandonnée car les déchets étaient retrouvés aux abords des poubelles ou bien celles-ci faisaient l'objet de vols ;
- La commune est partenaire de la Ressourcerie namuroise, qui propose aux habitants un service de collecte d'encombrants en vue du réemploi.

### **33.6 La gestion énergétique**

Aux côtés des communes d'Anthée, Dinant, Hastière et Houyet, Onhaye lance une opération Rénov'Energie, un service d'accompagnement pour aider à la rénovation énergétique des bâtiments.

#### **Liste des primes communales à demander**

### 33.7 Éléments de synthèse

<b>Réseau d'égouttage</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Plan d'Assainissement par <b>Sous-bassin Hydrographique de la Meuse Amont et Oise</b> ;</li> <li>• Assainissement des eaux usées géré par l'<b>INASEP</b> ;</li> <li>• <b>2 stations d'épuration effectives : Onhaye (990 EH) et Falaën (630 EH)</b> ;</li> <li>• 1 station d'épuration en construction à Weillen ;</li> <li>• 1 station d'épuration à l'étude à Anthée ;</li> </ul>
<b>Distribution d'eau, d'électricité, de gaz et télécommunications</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Production et distribution d'eau gérées l'<b>AIEM</b> ;</li> <li>• Réseau d'électricité et de gaz géré par <b>ORES</b> ;</li> <li>• <b>5 antennes GSM</b> ;</li> </ul>
<b>Collecte et gestion des déchets</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Collecte et gestion des déchets assurées par <b>BEP Environnement</b> ;</li> <li>• <b>Collecte en porte-à-porte</b> pour les déchets ménagers, papiers et cartons, encombrants ;</li> </ul>
<b>Gestion énergétique</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Projet d'implantation de 5 éoliennes à Onhaye : enquête publique ;</li> <li>• <b>Opération Rénov'Energie</b> ;</li> </ul>
<b>Enjeux, perspectives et besoins</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Projet d'implantation d'éoliennes sur le territoire.</b></li> </ul>



## 34 Les services

### 34.1 Le commerce

Onhaye comprend quelques commerces de proximité dans plusieurs de ses villages :

- Anthée dispose d'un pâtisseries – glacier « A la gourmandise – Les lutins » et d'une surface alimentaire « Intermarché » ;
- Weillen possède une boucherie - charcuterie « Beguin » ;
- Onhaye comprend une boulangerie « Gaspard », d'une boucherie – charcuterie « Collignon » et d'une surface alimentaire « SPAR ».

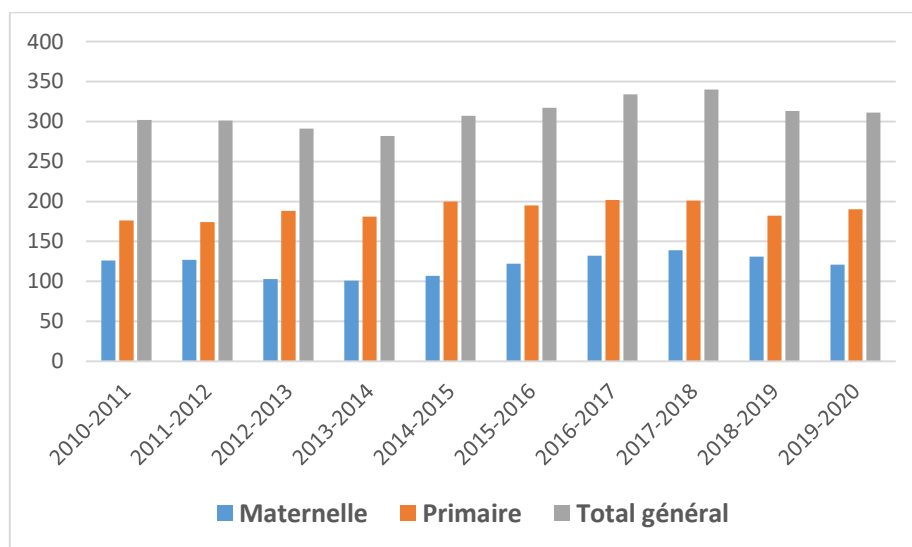
La commune possède également des commerces plus spécifiques, à savoir des magasins de matériels et outillages agricole et horticole (Anthée et Gérin).

### 34.2 L'enseignement et l'éducation

Quatre implantations scolaires sont présentes sur le territoire :

- L'école d'Anthée – 2 classes maternelles et 2 classes primaires qui comptabilisent 81 élèves ;
- L'école de Falaën – 1 classe maternelle et 2 classes primaires qui comptabilisent 49 élèves ;
- L'école d'Onhaye – 2 classes maternelles et 4 classes primaires qui comptabilisent 147 élèves ;
- L'école de Sommière – 2 classes maternelles dont 1 en immersion anglaise et 2 classes primaires dont 1 en immersion anglaise, qui comptabilisent 58 élèves.

**Graphique 31 : Évolution de la population scolaire - 2010-2020 - Administration communale**



Pour la rentrée 2019-2020, Onhaye compte 190 élèves primaires et 121 élèves en maternelle, soit au total 311 élèves dans l'ensemble des écoles communales. Malgré quelques variations, la population scolaire reste relativement stable depuis 2010.

### 34.3 Les services sociaux

#### **Centre Public d'Action Sociale :**

La commune dispose d'un Centre Public d'Action Sociale (CPAS) ayant pour mission d'assurer aux personnes et aux familles l'aide due par la collectivité. L'aide peut être matérielle, sociale, médicale, médico-sociale ou psychologique :

- Demande d'aide sociale, de droit à l'intégration sociale ;
- Demande d'allocation de chauffage ;
- Gestion et guidance budgétaire ;
- Repas à domicile ;
- ...

#### **Le Tournevent :**

Le Tournevent est un service d'accueil de jour pour adultes en situation de handicap mental. Agréé par l'Agence wallonne pour une vie de qualité (AViQ), pour chacun des résidents, il propose un accompagnement dans la prise de conscience de son identité propre et de ses capacités, l'encouragement de la confiance en soi ou encore le développement de l'autonomie. Il suggère également une variété d'activités comme le jardinage, du sport adapté, des sorties culturelles ou encore des ateliers d'expression.

#### **Les allocations aux personnes en situation d'handicap :**

Les personnes en situation d'handicap peuvent bénéficier de diverses allocations : allocation de remplacement de revenu, d'intégration, pour l'aide aux personnes âgées... Il leur est également possible de demander une carte de stationnement ou une carte de réduction pour les transports en commun.

### **34.4 Les services aux aînés**

#### **Conseil Consultatif Communal des Aînés :**

Mis en place en 2012, le Conseil Consultatif Communal des Aînés (CCCA) est une structure participative mise à la disposition des aînés par la commune pour qu'ils s'impliquent dans la vie sociale et développe une citoyenneté active. Ce dispositif communal est ouvert à tous les aînés âgés de 60 ans et plus, domiciliés dans l'entité d'Onhaye et désireux de s'impliquer dans la vie sociale de leur commune.

#### **Amicale des seniors Onhaye :**

Active depuis 1979, l'amicale des seniors d'Onhaye a pour buts de rassembler et de distraire les retraités, souhaitant passer un bon moment. Les activités se déroulent toute l'année, hors périodes des congés scolaires, et sont diverses : activités récréatives, jeux de cartes et jeux ludiques, balades, barbecue d'été, banquet annuel, goûter des rois...

#### **Aide à domicile :**

Le vieillissement de la population étant un réel enjeu de société, il importe de garantir l'autonomie des personnes âgées et/ou en situation de handicap. En vue de les soutenir, dans les meilleures conditions, le plus longtemps possible dans leur domicile, des services d'aide à domicile sont possibles : Le Service Provincial d'Aide Familiale (SPAF) situé à Denée et l'Aide à Domicile en Milieu Rural (ADMR) à Dinant.

## **34.5 Les services aux enfants et aux jeunes**

### **Au Paradis des P'tits :**

Située à Gérin, la crèche « Au Paradis des P'tits » accueille 11 enfants de 0 à 3 ans.

### **Les Dadoux :**

Ouvert en octobre 2018, la crèche « Les Dadoux » accueille 17 enfants âgés de 0 à 3 ans, du lundi au vendredi, dans un cadre chaleureux et sécurisant.

### **Garde d'enfants malades :**

En cas de malade, 2 services de garde d'enfants malades proposent leurs services à domicile afin de les surveiller : L'Ourson Enrhumé basé à Ciney et IMAJE basé à Noville-les-Bois assurant les gardes d'enfants malades à domicile sur la Province de Namur.

### **Accueil Temps Libre :**

Situé à Onhaye, le service de l'Accueil Temps Libre/extrascolaire vise à dynamiser le secteur de l'accueil des enfants de 2 ans et demi à 12 ans en collaboration avec les opérateurs d'accueil présents sur le territoire et coordonne toutes les activités organisées en dehors des horaires de l'école, le mercredi après-midi, les week-ends et durant les vacances.

Ce service centralise toute l'information relative aux infrastructures et aux activités proposées sur le territoire de la commune. Il accompagne également les démarches des opérateurs vis-à-vis de l'Office de la Naissance et de l'Enfance (ONE), favorise les partenariats et promeut la formation des accueillants afin d'améliorer l'offre et/ou la qualité de l'accueil.

### **Office de la Naissance et de l'Enfance :**

L'ONE est un service public, pouvant soutenir et accompagner les parents dans leur vie de famille. Tous les troisièmes jeudis du mois, des consultations pour les enfants de 0 à 6 ans sont proposées au sein de la commune, ainsi que des dépistages visuels pour les enfants âgés de 2 à 3 ans. Ces différents services sont libres, gratuits, préventifs et organisés sur rendez-vous.

### **Conseil Communal des Enfants :**

A l'initiative de l'échevinat de la Jeunesse et de la Cohésion Sociale, un Conseil Communal des Enfants s'est mis en place dans la commune d'Onhaye. Composé de 15 enfants, ce conseil a pour objectifs de faire participer les enfants à la vie de leur commune, de donner leur avis et faire des propositions sur les sujets qui les intéressent, d'apprendre à débattre et dialoguer avec les autres, et de monter des projets ensemble.

### **34.5.1 Les autres services publics**

#### **Bpost :**

Un bureau de poste Bpost est situé à Onhaye, ouvert tous les après-midis, du lundi au vendredi.

#### **Police :**

La commune fait partie de la Zone de Police Haute-Meuse. Le bureau de proximité est situé à Onhaye et compte trois inspecteurs de police. Il est ouvert toutes les matinées de la semaine.

#### **Service Incendie :**

Le service Incendie de la commune d'Onhaye est concernée par la zone de secours Dinaphi (arrondissement Dinant/Philippeville). Étant l'une des 3 zones de la province de Namur, la zone Dinaphi assure les services de secours pour 22 communes, dont Onhaye.

#### **Informations communales :**

Les informations communales sont assurées par divers moyens de communication :

- Le site internet de l'administration communale (<https://www.onhaye.be/>) ;
- Le bulletin communal Le P'tit Walhérois (parution : 4 fois par an) ;

Des informations relatives à Onhaye sont aussi communiquées dans la presse locale, les sites internet et pages Facebook des associations et infrastructures communales, à travers les toutes-boîtes ou encore sur la page « ONHAYE – Toute l'actu », à l'initiative de lavenir.net.

### 34.5.2 La santé

#### 34.5.2.1 L'offre de soins de santé

L'offre de soins de santé au sein de la commune recense :

- 4 médecins généralistes (Falaën, Onhaye, Gérin, Anthée) ;
- 1 maison médicale (Onhaye) ;
- 1 pharmacie à Onhaye ;
- 6 kinésithérapeutes (Falaën (2), Onhaye (2), Sommière, Anthée) ;
- 2 dentistes (Falaën, Onhaye) ;
- 1 centre de logopédie et de psychologie.

Onhaye ne dispose pas d'hôpital sur son territoire. Etant limitrophe avec la commune de Dinant qui dispose d'une structure hospitalière, le calcul de la distance-temps avec l'hôpital est de 7 minutes. Des postes médicaux de garde y sont situés.

Il n'y a pas de maison de repos à Onhaye.

#### 34.5.2.2 Profil local de santé

Les données ci-dessous proviennent du Profil local de santé d'Onhaye de février 2019 réalisé par l'Observatoire de la Santé de la Province de Namur.

Comparativement à la Province de Namur et à la Région Wallonne, la commune d'Onhaye présente des indicateurs de santé favorables.

**Tableau 19 : Indicateurs de santé - 2019 - Province de Namur selon SPF Economie-DGS**

Indicateurs		Onhaye	Province de Namur	Wallonie
Espérance de vie à la naissance	Hommes	77,9	76,2	76,5

<b>(2012-2016)</b>	<b>Femmes</b>	82,6	82	82,1
<b>Taux de natalité (2013-2017)</b>		11	10,4	10,6
<b>Indice de vieillissement (2018)</b>		0,76	0,79	0,79
<b>Indice de mortalité (2012-2016)</b>	<b>Hommes</b>	87	101	100
	<b>Femmes</b>	93,7	100	100
<b>Prévalence diabète (2016)</b>		7,2	6,9	7,8
<b>Dépistage cancer du sein : femmes de 50 à 69 ans</b>		53,4	54,1	53,9
<b>Maladies chroniques</b>		9,9	11	11,6

L'espérance de vie apparaît être un bon indicateur démographique des conditions de vie. Les femmes présentent une espérance de vie plus élevée (82,6 ans) que celle des hommes (77,9 ans) à Onhaye. L'espérance de vie des Walhérois est supérieure à celle des habitants de la Province de Namur et de la Wallonie.

Entre 2013 et 2017, le *taux de natalité* d'Onhaye s'élève à 11 pour 1000 habitants – ce qui est relativement proche par rapport aux deux autres échelles de référence.

En 2018, l'*indice de vieillissement* d'Onhaye (0,76) est légèrement inférieur à celui de la province (0,79) et de la région wallonne (0,79).

Enfin, l'*indice de mortalité* entre 2012-2016 des hommes et femmes walhérois est également inférieur à celui des deux autres échelles de référence.

Les indicateurs relatifs à l'état de santé de la population révèlent une situation proche à Onhaye des situations observées en province de Namur et en Wallonie. Au sein de la commune, 7,2 % des habitants sont identifiés comme diabétiques. Un peu plus de la moitié des femmes effectuent un examen de dépistage du cancer du sein (mammotest ou mammographie diagnostique). Enfin, près de 10 % de la population souffre de maladies chroniques.

### 34.5.2.3 *Indicateur synthétique d'accès aux droits fondamentaux*

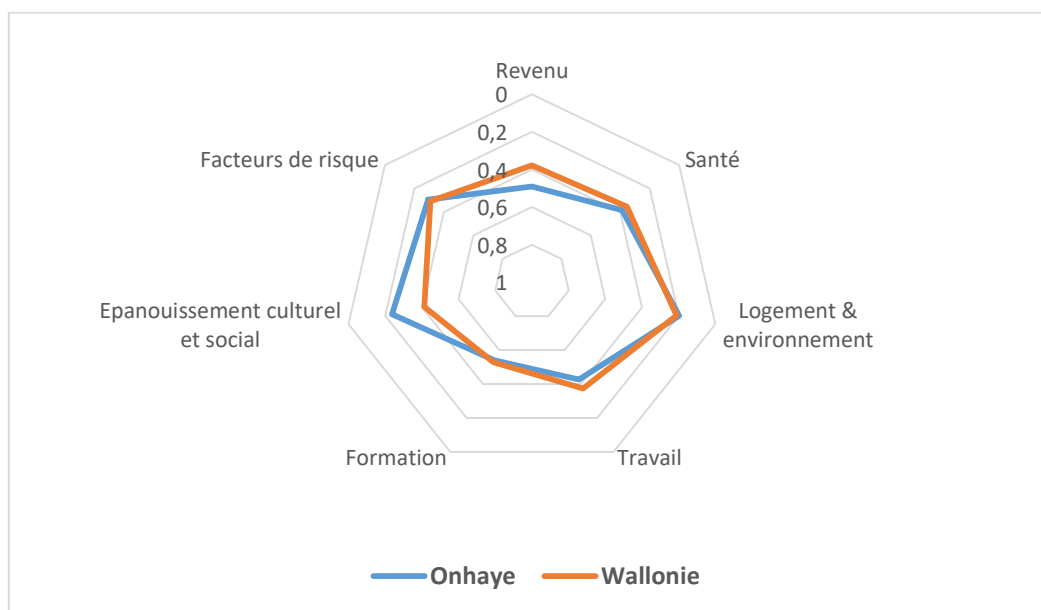
L'indicateur synthétique d'accès aux droits fondamentaux (ISADF) reflète l'accès de la population de chaque commune wallonne aux droits fondamentaux, complété par un facteur de risque par rapport au maintien de la cohésion sociale sur le territoire de la commune.

Les droits fondamentaux sont déclinés en six dimensions : le droit à un revenu digne, le droit à la protection de la santé et à l'aide sociale et médicale, le droit à un logement décent et à un environnement sain, le droit au travail, le droit à la formation et enfin le droit à l'épanouissement culturel et social. Le facteur de risque prend en considération trois publics cibles : les ménages monoparentaux, les personnes isolées âgées de 65 ans et plus et les demandeurs d'asile.

Afin de permettre à chaque commune de visualiser aisément sa position par rapport aux droits fondamentaux et au facteur de risques dans le cadre du plan de cohésion sociale, l'IWEPS a élaboré des polygones appelés « radars » sur la base des indicateurs de chaque commune.

## Graphique 32 : Indicateur synthétique d'accès aux droits fondamentaux - 2013 - IWEPS





Les indicateurs « formation », « travail », « logement et environnement », « santé » et « facteurs de risque » sont similaires à ceux de la région wallonne. Seul l'indicateur relatif au droit à l'épanouissement culturel et social dépasse le niveau régional. Celui relatif au droit à un revenu digne est inférieur à la Wallonie.

### 34.7 Éléments de synthèse

<b>Commerce</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Quelques commerces de proximité</b> dans les villages d'Anthée, Weillen et Onhaye ;</li> </ul>
<b>Enseignement et éducation</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>4 écoles communales</b> (Anthée, Falaën, Onhaye, Sommière) ;</li> </ul>
<b>Services sociaux</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Centre Public d'Action Sociale ;</li> <li>• Le Tournevent ;</li> <li>• Allocations aux personnes en situation d'handicap ;</li> </ul>
<b>Services aux aînés</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Conseil Consultatif Communal des Aînés ;</li> <li>• Amicale des Seniors Onhaye ;</li> <li>• Services d'aides à domicile ;</li> </ul>
<b>Services aux enfants et aux jeunes</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Deux crèches</b> : Au Paradis des P'tits, Les Dadoux ;</li> <li>• Accueil temps-libre et garde d'enfants malades ;</li> <li>• Office de la Naissance et de l'Enfance ;</li> <li>• Conseil communal des enfants ;</li> </ul>
<b>Autres services publics</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Un bureau de poste à Onhaye ;</li> <li>• <b>Sécurité</b> : Zone de police « Haute-Meuse » ;</li> <li>• <b>Incendie</b> : Zone de secours Dinaphi ;</li> <li>• Informations communales relayées par plusieurs moyens de communication (Site internet, bulletin communal) ;</li> </ul>
<b>Santé</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Offre de soins diversifiée</b> ;</li> <li>• <b>1 Maison médicale</b></li> <li>• Hôpital le plus proche situé à environ 7 minutes à Dinant ;</li> </ul>
<b>Enjeux, perspectives et besoins</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Mise en place d'un Plan de Cohésion Sociale.</b></li> </ul>

## 35 La culture, le sport et les loisirs

### 35.1 Les infrastructures

#### Bibliothèque communale :

Onhaye dispose d'une bibliothèque communale non reconnue à ce jour, « La Bib » à Falaën. Elle est gérée par une équipe de bénévoles et est financée par la commune et par le produit de la location des livres. Comptant des milliers de livres et revues, la bibliothèque est ouverte le mercredi de 14h à 16h et le dimanche de 10h à 12h.

La commune transmet sur son site internet les nouveaux achats « livres jeunesse » ou « livres adultes » afin d'informer la population.

Des activités en lien avec les écoles communales sont menées. Les livres du « Prix Versele » circulent dans les différentes écoles. Le Prix Versele est un choix de livres établi par la ligue des familles et proposés à la lecture des enfants du niveau primaire. Il comporte 5 niveaux de lecture, à raison de 5 livres par niveau. Les enfants sont invités à élire leur livre préféré. Le but de la démarche est de promouvoir la lecture chez les enfants des écoles primaires.

Une bibliothèque itinérante « Bibliobus » passe également tous les mois, selon un calendrier et des horaires établis, à l'école d'Onhaye. Elle offre un large éventail de livres de tous genres pour petits et grands.

#### Salles communales :

Onhaye dispose de plusieurs salles communales :

- Salle Les Echos de la Molinee à Falaën ;
- Salle Su-l'wez à Gérin ;
- Salle de Giey à Weillen ;
- Salle espace multisports à Sommière ;
- Salle de l'ancienne poste à Anthée ;
- Salle du Football d'Onhaye ;
- Salle du Football de Sommière ;
- Salle des Jeunes d'Onhaye ;
- Salle de l'extrascolaire ;
- Salle de réception « Le Mazamet » à Anthée.

 **Un complexe sportif financé par l'ancienne opération de développement rural :**

**Figure 40 : Complexe sportif de Miavoye**



Ouvert en 2013, le complexe sportif et associatif de Miavoye a été financé par l'ancienne opération de développement rural.

Il s'agit d'un projet transcommunal, les communes d'Onhaye et Hastière ayant décidé de s'associer afin de proposer à leurs sportifs une infrastructure de qualité.

Ce complexe propose différents espaces :

- L'espace brasserie « Le Ptit Miavoye » pouvant accueillir 80 personnes. Il est possible de déguster des produits locaux ou de s'y désaltérer ;
- L'espace de la Ronde Taille ;
- L'espace salle de danse « Feron » ;
- L'espace Meuse ;
- L'espace Pèchène ;
- L'espace dojo « Tahaut ».

Il y est possible d'organiser des réunions, des fêtes d'anniversaire (formule sport + goûter avec boissons) et d'y réaliser des stages de printemps et d'été.

## **35.2 Les associations et les activités**

### **35.2.1 Les associations**

La commune compte plusieurs associations :

- L'association « L'Arlequin Walhérois » est une troupe de théâtre, faisant des représentations à Anthée (« Le Mazamet »), à Dinant (« Le Bayard »), à Ciney (« Théâtre communal de Ciney ») ou à Givet (« Le Manège ») ;

- Le Cercle d'histoire locale « Autour du Floyon » rassemble des villageois depuis des générations ou d'adoption souhaitant partager l'amour de leur région, son histoire, son patrimoine et son folklore ;
- Le Comité de brocante d'Anthée ;
- Le Comité des fêtes de Gérin, de Serville, de Sommière, de Weillen ;
- Le Comité des jeunes d'Anthée, d'Onhaye, de Falaën ;
- La Confrérie Li-Crochon ;
- Le Syndicat d'Initiative ;
- ...

Il importe de noter le jumelage entre Onhaye et le Tholy, village des Vosges. Une famille cafranc accueille une famille walhéroise, et inversement, lors de différentes rencontres qui ont lieu tous les 2 ans. Chaque week-end de rencontre, le programme est riche : visites de la région, de l'artisanat local, des entreprises... des jeux de jumelage, des soirées-repas et animations diverses.

### 35.2.2 Les activités

Au sein du complexe sportif et associatif de Miavoye, il est possible d'y réaliser de nombreuses activités sportives au regard de la diversité de clubs sportifs sur la commune : balle-pelote, mini-foot, arts martiaux, handball, hockey en salle, basket, badminton, gymnastique, base-ball, danse, tennis... Le lundi, les jeunes âgés de 6 à 12 ans peuvent réaliser un « Running Junior ».

Comme il est précisé dans la partie relative au tourisme, des activités sont propres au territoire communal :

- Les draisines de la Molinee,
- Les ruines du château fort de Montaigle,
- La Marche Gourmande.

En outre, des plaines de jeux et des zones multisports sont accessibles dans certains villages :

- Falaën : 3
- Onhaye : 2
- Anthée : 2

## 35.3 Les conseils consultatifs

En plus de la Commission Communale de l'Aménagement du Territoire et de la Mobilité, Onhaye a mis en place un Conseil consultatif communal des aînés et un Conseil communal des enfants où la population a la possibilité de s'impliquer dans la vie communale.

## 35.4 Éléments de synthèse

<b>Infrastructures</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• <b>Bibliothèque communale</b> à Falaën ;</li><li>• Bibliothèque itinérante « Bibliobus » ;</li><li>• <b>Complexe sportif et associatif de Miavoye</b> (financé dans le cadre de l'ancien PCDR) en partenariat avec la commune d'Hastièrre ;</li><li>• Diverses <b>salles disponibles à la location</b> ;</li><li>• <b>Plaines de jeux et zones multisports.</b></li></ul>
------------------------	---



<b>Associations et activités</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• <b>Tissu associatif</b> (culture, sport, jeunesse, vie de quartier, etc.) ;</li><li>• <b>Jumelage</b> entre Onhaye et le Tholy (village des Vosges, en France).</li></ul>
<b>Conseils consultatifs</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Commission Consultative Communale d'Aménagement du Territoire et de Mobilité ;</li><li>• Conseil Consultatif Communal des Aînés ;</li><li>• Conseil Communal des Enfants.</li></ul>
<b>Enjeux, perspectives et besoins</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• <b>Maintien du dynamisme associatif ;</b></li><li>• <b>Mise en place de projets dans le cadre des conseils consultatifs.</b></li></ul>

# Synthèse AFMO des chapitres étudiés

Le tableau ci-dessous identifie les atouts, faiblesses, menaces et opportunités relatifs à la commune d'Onhaye.

ATOUS	FAIBLESSES
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Une <b>position géographique centrale</b> au sein de la Province de Namur</li> <li>- Une <b>croissance démographique à la hausse</b> : + 14,7 % depuis 1991</li> <li>- Une <b>baisse du prix immobilier</b> : - 35 792 € depuis 2017</li> <li>- Une <b>offre touristique diversifiée</b> : Développement du tourisme vert et du tourisme gastronomique</li> <li>- Une volonté communale de <b>s'approvisionner en local</b> : Travail avec les producteurs pour l'organisation des marchés et la restauration collective</li> <li>- Une <b>diversité des services</b> proposés à la population : CPAS, crèches, bibliothèque, salles communales, offre de santé...</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Une <b>population vieillissante</b> : surreprésentation des cinquantenaires, indice de vieillissement de 108</li> <li>- Une majorité des <b>bâtiments érigés avant 1900</b> : 38,7 % des bâtiments de la commune</li> <li>- L'<b>absence de dispositifs d'emplois</b> : Absence d'une Agence de Développement Local et d'une Maison de l'emploi</li> <li>- <b>Des agriculteurs vieillissants</b> : Près de 75 % des exploitants agricoles âgés entre 35 et 64 ans en 2010</li> <li>- Une <b>mobilité limitée</b> : Pas de desserte ferroviaire, passages des bus limités</li> </ul>
MENACES	OPPORTUNITÉS
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Le <b>développement des communes limitrophes</b> (Dinant, Mettet, Hastière) : Risque de départ des jeunes habitants</li> <li>- Des <b>enjeux énergétiques et d'utilisation</b> des bâtiments engendrés par le bâti ancien</li> <li>- Un <b>enjeu du renouvellement des générations des agriculteurs</b> : Une minorité d'exploitants agricoles de moins de 35 ans</li> <li>- Une <b>mobilité essentiellement tournée vers la voiture</b></li> <li>- L'<b>augmentation du trafic de poids lourds</b></li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Une <b>accessibilité centrale</b> du territoire</li> <li>- Des <b>indicateurs d'emplois favorables</b> : Taux d'activité et taux d'emploi supérieurs à l'arrondissement de Dinant et la Région Wallonne</li> <li>- L'existence d'un <b>Plan de Cohésion Sociale et de différentes structures consultatives</b></li> <li>- L'<b>installation future</b> de nouvelles entreprises : Projet d'une zone d'activités économiques de 8 hectares (Anthée)</li> <li>- La <b>sensibilisation de la population</b> aux savoir-faire locaux : diversification agricole</li> <li>- La volonté communale de développer une <b>mobilité alternative</b> : Mise en place d'une Navette rurale, réflexions sur l'achat d'un car communal</li> </ul>